

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	4
INTRODUCTION.....	6
PARTIE PREMIERE : RAPPORT DE DIAGNOSTIC URBAIN.....	9
1.1 - Relief et topographie du site	10
1.2 - CLIMAT, HYDROGRAPHIE, Géologie, pédologie et végétation.....	11
1.3 - Hydrographie.....	12
1.4 - Climatologie.....	12
1.5 - Bilan des atouts et des contraintes du site naturel	13
2.1 - Organisation generale de l'espace urbain et toponymie des quartiers	14
2.1.2 - Les équipements collectifs et sociaux de base	17
2.3 - Analyse diagnostic des aspects démographiques et sociaux.....	28
Evolution démographique	28
L'ARBRE A PROBLEMES DE L'OCCUPATION DES SOLS D'ABONG-MBANG .	31
DEUXIEME PARTIE: PROPOSITION D'AMENAGEMENT.....	41
CHAPITRE I : VARIANTE D'AMENAGEMENT	42
CHAPITRE II : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	46
- OBJECTIFS POURSUIVIS :.....	47
Objectif global	47
Objectifs spécifiques	47
Au niveau de l'organisation de l'espace.....	47
- POPULATION.....	50
Rappel des projections démographiques par quartier/village.	50
PARTENAIRES ET ACTEURS	56
II.2.4 - PROGRAMME	64
II.2.5. Programmes d'équipements collectifs et sociaux.....	68
II.2.5.1 - GENERALITES	68
II.2.5.2 - LOCALISATION DES SERVICES COLLECTIFS	69
II.2.5.3 - GERER LES EQUIPEMENTS URBAINS DE STATIONNEMENT	74
II.2.5.4 - EQUIPEMENTS DE SPORT ET LOISIRS	78
II.2.5.5 - STANDARDS PROPOSES POUR LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES ET LES CENTRES DE CREATIVITE	79
II.2.5.6 - STANDARDS PROPOSES POUR LES SALLES PUBLIQUES ET COMMUNAUTAIRES	80

II.2.5.7 - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA VILLE D'ABONG-MBANG	81
II.3. Programme des VRD	85
II.3.1 - HIERARCHIE PROPOSEE DES RESEAUX DE VOIRIE URBAINE	85
II.3.2 - ROLES ET RESPONSABILITES	89
II.3.7 - DRAINAGE	92
II.3.9 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE.....	94
II.3.10 - Réseaux d'eau potable	95
II.4 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES D'ENERGIE.....	98
II.5 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.....	102
II.7 - PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES VOIRIES URBAINES PRIORITAIRES	104
CHAPITRE III : NOTE ENVIRONNEMENTALE	115
III.2.2 - Identification et caractérisation des impacts potentiels du projet	117
III.2.3 - Matrices d'interaction, de caractérisation et d'évaluation des impacts du projet	119
- ANALYSE DES PRINCIPAUX IMPACTS DU PROJET	126
III.2.4 - MESURES D'ATTENUATION, DE COMPENSATION ET D'OPTIMISATION	132
III.2.5 - Mesures d'atténuation des impacts négatifs.....	132
III.2.6 - Mesures de compensation	137
III.3. - PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL (PGE)	138
III.3.1 - Programmation du PGE	138
III.4 - SUIVI ENVIRONNEMENTAL	146
III.4.2 - SYSTEME D'ESPACES VERTS	149
III.4.3 - PLAN D'HYGIENE ET DE SALUBRITE URBAINE	151
III.4.4 - GESTION DES DECHETS SOLIDES.....	154
III.4.5- ASSAINISSEMENT.....	157
iii.4.6 - POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN.....	159
III.4.7 - PAYSAGE URBAIN ET ARCHITECTURE.....	160
III.4.8 - ADRESSAGE PUBLIC ET MOBILIER URBAIN	161
III.4.9 - PROGRAMME	164
CHAPITRE IV: BASE DE L'ECONOMIE URBAINE ET DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL.....	168
IV.1- DEVELOPPEMENT D'UNE BASE DE L'ECONOMIE POUR LA VILLE D'ABONG-MBANG	169
IV.3 - PARTENARIAT	173
IV.3.1 - LES PRINCIPAUX PARTENAIRES DE LA COMMUNE COMPRENNENT	173

IV.4 - GOUVERNANCE LOCALE	174
CHAPITRE V - ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR UNE MAITRISE DU PLAN D'OCCUPATION DU SOL	180
V.1 - SUR L'ETAT ACTUEL DE L'AMENAGEMENT URBAIN A ABONG- MBANG	181
V.2 - SUR L'ETAT DESIRABLE DE L'AMENAGEMENT URBAIN	182
ANNEXE.....	186

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Repartitions des terrains suivants les pentes dans le périmètre d'étude.....	10
Tableau 2 : Différents types de terrains et conséquences pour l'aménagement.....	10
Tableau 3 : Evaluation des atouts et contraintes du milieu physique naturel	13
Tableau 4: Les grandes propriétés privées des particuliers à Edéa	15
Tableau 5: Coût d'accès à la propriété foncière dans la ville d'Edéa.....	16
Tableau 6 : Equipements administratifs répertoriés	17
Tableau 7: Inventaires des formations sanitaires	19
Tableau 8 : répartition des écoles maternelles à Abong-Mbang selon le type (public ou privé) et le nombre d'écoles.....	20
Tableau 9 : répartition des équipements culturels à Abong-Mbang selon le type et le nombre. .	21
Tableau 10 : les équipements socio-éducatifs et culturels.....	22
Tableau 11 : les équipements de sport et loisirs	23
Tableau 12 : les équipements marchands.	24
Tableau 13 : l'évolution démographique.....	28
Tableau 14 : Estimation de la population	28
Tableau 15 : Synthétique du bilan diagnostic des problèmes.	29
Tableau 16 : Localisation des principaux terrains urbains pour la maîtrise de l'occupation du sol	48
Tableau 17 : Hypothèse des projections de la population.....	48
Tableau 18 : Hypothèse de projection de la population selon l'hypothèse basse	50
Tableau 19 : Distribution des besoins en habitat par groupe de revenus à l'horizon 2027	52
Tableau 20 : Distribution de la demande en terrain pour habitat à l'horizon 2027.....	53
Tableau 21 : Programme de développement de la ville.	64
Tableau 22 : Principales zones d'aménagement concerté (Z.A.C) dans le P.O.S.....	67
Tableau 23 : Standards proposés pour les équipements de l'éducation.....	70
Tableau 24 : Demande projetée pour les écoles primaires publiques à Abong-Mbang.	71
Tableau 25 : Demande projetée pour les collèges et lycées d'enseignement général publics à Abong-Mbang.....	72
Tableau 26 : Standards proposés pour les services de santé.	72
Tableau 27 : Demande projetée en établissements sanitaires de 2012 à 2027.....	73
Tableau 28 : Standards proposés pour les équipements de marché et des achats.	73
Tableau 29 : Standards proposés pour les équipements de stationnement.....	76
Tableau 30 : Standards proposés pour les équipements sportifs et de récréation.....	78
Tableau 31 : Standards proposés pour les bibliothèques et les centres de créativité.	79
Tableau 32 : Standards proposés pour les salles publiques et communautaires.....	80
Tableau 33 : Programme de développement urbain.....	81

Tableau 34 : les emprises des voiries.....	88
Tableau 35 : Partenaires et Acteurs.....	89
Tableau 36 : Rôles et Responsabilités pour l'eau potable.....	96
Tableau 37 : Rôles et Responsabilités pour l'offre énergétique.....	100
Tableau 38 : Emprise pour l'offre énergétique.....	100
Tableau 39 : Programme pour le franchissement des bas-fonds et des cours d'eau.....	104
Tableau 40 : Proposition d'aménagement des voiries.....	106
Tableau 41 : Programme d'amélioration, d'extension et de fourniture des infrastructures des réseaux divers.....	113
Tableau 42 : Matrice d'interaction des impacts.....	120
Tableau 43 : Programmation du P.G.E.....	139
Tableau 44 : Standards proposés pour équipements des déchets solides.....	156
Tableau 45 : Programme de développement.....	164
Tableau 46 : Programme de développement de l'économie de la ville.....	176

INTRODUCTION

Le plan de développement social de la ville d'Abong-Mbang vise à améliorer les conditions et le cadre de vie des populations d'Abong-Mbang et de rendre la ville plus fonctionnelle et plus en harmonie avec son environnement immédiat et lointain.

L'atteinte de cet objectif global passe nécessairement par la réalisation des objectifs opérationnels ou spécifiques ci-après :

- Mieux cadrer le développement spatial, environnemental, économique, social et culturel de la ville à court, moyen et longs termes ;
- Orienter et coordonner les programmes de l'Etat, de la collectivité locale et éventuellement des autres acteurs urbains ;
- Dégager les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le court et moyen terme ;
- Fixer et faire respecter les contraintes d'utilisation et de gestion du sol ;
- Doter la Commune d'Abong-Mbang d'un outil de gestion et de contrôle du développement urbain à court, moyen et long termes

Par conséquent les points suivants sont analysés :

- analyse diagnostic des composantes du site naturel ;
- analyse des composantes du site créé ;
- Perspective de l'évolution démographique de la ville d'Abong-Mbang à l'horizon 2027 ;
- stratégie de l'occupation du sol ;
- Population, habitat et aménagement des terrains urbains ;
- équipements publics et communautaires ;
- équipements urbains de base ;
- environnement urbain ;
- base de l'économie urbaine et développement institutionnel ;
- Identifications des grands problèmes ;

- Propositions des actions concrètes des principaux acteurs du développement urbain ;
- Elaboration d'un document réglementaire du P.O.S ;
- Elaboration des documents graphiques aux échelles convenables ;
- Le règlement ;
- Fiche des projets routiers à réaliser dans le moyen terme ;
- Programmation des équipements collectifs.

**PARTIE PREMIERE : RAPPORT DE DIAGNOSTIC
URBAIN**

A. LE SITE NATUREL

1.1 - RELIEF ET TOPOGRAPHIE DU SITE

Le site est réparti en trois zones suivant le compartiment altimétrique :

- Zones hautes
- Zones moyennes
- Zones basses.

Les zones relativement hautes occupent la majorité des plateaux de la rive gauche du Nyong, les altitudes varient entre 600 et 675 mètres.

L'analyse du relief et de la topographie révèle ainsi une typologie de terrains du point de vue de pentes.

Tableau 1 : Répartitions des terrains suivants les pentes dans le périmètre d'étude.

Types de terrains	Pentes en %	Superficies en ha	%	% cumulé
Terrains plats y compris Fonds de vallée, zones marécageuses, talwegs	0 à 5%	1412, 63	40.12	40.12
Faibles pentes	5 à 10%	1405, 94	39.93	80.05
Pentes moyennes	10 à 15%	461, 25	13.10	93.15
Fortes pentes.	Sup à 15%	241, 19	. 6.85	100
	-			
Total		3521, 01	100	100

Sources : Exploitation du fond de plan topographique de la zone d'études

L'on doit relever la proportion insignifiante des terrains de très fortes pentes ou des terrains de fortes pentes.

Tableau 2 : Différents types de terrains et conséquences pour l'aménagement.

Types de terrain	Pentes %	Observations et Conséquences pour l'aménagement
Terrains plats	0 – 5%	Aménagement aisé Convient mieux à l'habitat du type économique (forte densité) Coût bas des travaux de fondation
Terrains de faibles pentes	5-10%	Coût d'aménagements modérés Facilité de drainage

Types de terrain	Pentes %	Observations et Conséquences pour l'aménagement
		Bons pour un habitat évolutif moyen standing
Terrains de pentes modérées	10-15%	Terrain constructibles Possibilité de sous-sol Bons pour un habitat évolutif haut standing Coût relativement élevé des travaux en fondation...
Terrains de fortes pentes	Sup à 15%	Terrains constructibles Coûts élevés des travaux en fondation Obligation de sous-sols ou rez-de-jardin Bons pour un habitat de très haut standing
Terrains de très fortes pentes	>20%	Très difficiles à aménager Coûts très élevés d'aménagement Problèmes d'accessibilité Risque d'éboulement
Terrains en fonds de vallée, marécages, talwegs	-	Terrains inconstructibles Difficultés d'assainissement et risques d'inondation Possibilités d'activités piscicoles Développement des nids de moustiques Cultures maraîchères possibles... Aménagement des espaces verts...

1.2 - CLIMAT, HYDROGRAPHIE, GEOLOGIE, PEDOLOGIE ET VEGETATION

D'après l'atlas du Cameroun, Abong-Mbang et sa région proche comportent deux variétés de sols, toutes les deux appartiennent à la famille du Sol ferrallitiques typiques – les sols jaunes.

Ces deux variétés sont :

- Sols ferrallitiques jaunes dérivés des roches métamorphiques ;
- Sols ferrallitiques jaunes dérivés des roches sédimentaires sableuses ou argilo-sableuses.

La ville elle-même est localisée sur la première catégorie de sols. Les sols jaunes correspondent à un climat typiquement équatorial caractérisé par une double saison des pluies, une saison sèche peu marquée, une température peu variable au cours de l'année et se situant aux environs de 26° C.

La végétation de la Commune d'Abong-Mbang est dominée par une forêt dense semi décidue. Cette forêt secondaire est riche en essences économiquement importantes telles que le Moabi, l'Iroko, le Sapelli et l'Ayous.

1.3 - HYDROGRAPHIE

Le principal fleuve de cette zone est le Nyong qui traverse la ville d'Abong-Mbang dans sa partie Nord. Ce dernier est naturellement le déversoir de nombreuses rivières qui forment un réseau d'affluents importants. Parmi ses affluents on peut citer :

- Le Ngouocché
- Le Ngwamb

- Edjogolo - Mboule
- Zaloum
- Ndjimout
- Soumfoul

La plupart des cours d'eau de la zone d'étude sont appelés « petits Nyong », Le lac MPIANG d'une superficie approximative de 22 hectares environ mérite dans le cadre de ce POS, une attention toute particulière.

1.4 - CLIMATOLOGIE

La ville d'Abong-Mbang est située dans la région équatoriale. Elle est dominée par deux saisons sèches et deux saisons de pluies. La grande saison des pluies s'étend de mi-août à mi-novembre et la petite saison sèche se situe entre juin et juillet.

La température moyenne oscille entre 23°C et 26°C avec une forte humidité atmosphérique tout au long de l'année.

1.5 - BILAN DES ATOUTS ET DES CONTRAINTES DU SITE NATUREL

Tableau 3 : Evaluation des atouts et contraintes du milieu physique naturel

Composantes du site	Diagnostic sommaire	Intérêts pour l'aménagement
Relief, topographie géologie pédologie...	Prédominance des terrains plats Présence du Sol sablo-argileux Hydromorphisme des zones basses Très faibles pentes d'écoulement des eaux des cours d'eau aux abords du Nyong et ses affluents Inondations récurrentes dans les zones basses	Difficultés de lecture des lignes de crête par endroits, bonnes caractéristiques du Sol. Difficultés de drainage des larges zones hydromorphes Faibles profondeurs de la nappe phréatique (1 à 1,50 m) Risques d'inondation dans les zones basses Difficultés de réalisation de sous-sol sur les terrains plats Nécessité de réalisation des normes strictes dans les zones basses ou d'altitudes inférieures à celui des eaux de le Nyong et ses affluents Développement aisé des activités agricoles et piscicoles...
Climatologie	Des pluies orageuses et abondantes Vents locaux assez violents en début de la grande saison des pluies	Assez bonne pluviométrie favorable à l'altération en profondeur Dégradation rapide des chaussées en terre - Travaux d'étanchéité des toitures et chaussées nécessaires
Hydrographie ET bassins versants	Faibles pentes d'écoulement des eaux fluviales Importance des zones hydro morphes De nombreux drains au parcours sinueux	Activités piscicoles et de pêche possible Difficultés d'évacuation des eaux fluviales Accumulation des produits d'érosion en permanence Nécessité des ouvrages de franchissement Nappe phréatique moins basse Risque de pollution de la nappe souterraine...
Végétation	Présence des clairières de sables Abondance du couvert végétal Couvert végétal riche et abondant	Bonne qualité de la fonction chlorophyllienne Possibilité aménagement des parcs et jardins Facilité de ravitaillement des ménages en bois d'oeuvre ou de chauffe Activités de chasse possible Embellissement du paysage..

B. LE SITE CREE

2.1 - ORGANISATION GENERALE DE L'ESPACE URBAIN ET TOPONYMIE DES QUARTIERS

On distingue trois grands ensembles à savoir :

- **Découpage en quartiers et toponymie :**

Ce pôle est le principal centre d'animation et d'attraction de toute la ville, son point d'ancrage en quelque sorte. Comme on l'a relevé plus haut, c'est le lieu de concentration de la presque totalité des activités tertiaires de la ville (administrations, commerces et services divers).

- **Les tendances de l'urbanisation:**

L'urbanisation tend à prendre son appui sur l'élément dynamique de l'espace que constituent les grands axes routiers. Cette urbanisation est aussi orientée par la disponibilité foncière. Elle est aussi influencée par la présence des villages proches de la ville.

Dans le premier cas, on observe une pression importante de l'urbanisation le long des axes D'ABONG- MBANG-Yaoundé (N°10),-Lomié (P6).

- **Répartition du sol en zones homogènes**

Les enquêtes sur le site et l'analyse de la photographie aérienne permettent de définir un ensemble de zones homogènes en matière d'occupation du Sol à l'intérieur de la zone d'étude :

- Les diverses zones d'habitat (voir leurs typologies plus bas)
- Les emprises pour les équipements publics
- Les zones de forêt dégradée.
- Les zones basses et marécageuses présentant une morphologie qui les rend inconstructibles.

2.1.1 - Etat actuel du droit foncier

Le foncier apparaît comme un élément capital dans le dispositif de contrôle et de maîtrise de la croissance urbaine. Qui maîtrise le marché foncier, maîtrise à coup sûr le développement urbain. Il est donc indispensable de bien connaître les contours du droit foncier et les mécanismes de son application effective :

- Les terrains du domaine coutumier (domaine national de première catégorie)
- Les terrains du domaine national (les terres libres de toute occupation)
- Domaine public et privé de l'Etat
- Les terrains du domaine privé.

La situation foncière, au sens moderne et juridique de la ville d'Abong-Mbang se présente telle que indiquée dans les tableaux ci-après.

Tableau 4: Les grandes propriétés privées des particuliers à Edéa

N° de Titre Foncier	Lieu de situation	Superficies en m2	Observations
<i>TF 68 Titre mère</i>	<i>Plateau administratif</i>	<i>222ha 64a 03 ca</i>	<i>Domaine privé de l'Etat</i>
TF 18	Plateau administratif	3ha 21a 82 ca	Domaine privé de la mission catholique
TF 107	Plateau administratif	3ha 19a 11 ca	Appartient à EFFOUDOU par morcellement du T.F 68
TF 60	Plateau administratif	5ha 99a 08 ca	Appartient à MABOMA par morcellement du T.F 68
TF 31	Plateau administratif	6ha 53a 0824 ca	Appartient à MABAYA par morcellement du T.F 68
TF 105	ANKWAMP	184 ha 80 a.	Domaine privé C.F.SO par morcellement du T.F 68
TF 105	Quartier Plateau	81 ha,74 a	Domaine privé C.F.SO par morcellement du T.F 68

Source : Conservation foncière départemental du Haut-Nyong.

IL convient de signaler que les titres fonciers pris en compte dans ce tableau sont ceux de superficies supérieures ou égales à 50000 m2

De ces observations et analyses, il ressort des problèmes majeurs dans la situation foncière qu'il conviendrait de proposer des actions concrètes.

Les Problèmes Fonciers dans le périmètre du POS d'Edéa.

- Inadaptation des textes régissant le Foncier.
- Conflit de procédure entre les traditionalistes la législation Foncière.
- Tracasseries administratives et corruption.
- Non respect de la réglementation foncière.
- Mauvaise connaissance des limites et de situation des propriétés tant pour l'Etat, communes sociétés para publiques que les personnes privées.
- Fréquentes disputes foncières entre les familles, les clans, les individus.
- Défaut de programmation et de planification du marché foncier.
- Répartition spatiale quelconque des titres fonciers.
- Mauvaise tenue des archives et des documents cadastraux.
- Manque de réserve foncière pour l'Etat et les Communes.
- Incohérence entre les projets et les réalisations.
- Difficulté de collecte de la taxe foncière.
- Obligation de restructuration et remembrement assez coûteuse.

Tableau 5: Coût d'accès à la propriété foncière dans la ville d'Edéa

Statut juridique Des terrains	Mode d'acquisition	Coût en fcfa au m ²	Ratio de demande	Observations
Domaine National de 1 ^{er} degré	Titre foncier	Gratuit		-
Domaine National de 2 ^{ème} degré	Concession	1 fcfa		-
Domaine Privé de l'Etat	Gré à gré	500 fcfa	19%	En cours de revalorisation
	Adjudication	Variable >1000 fcfa	3%	En fonction de la localisation de la parcelle
Domaine Privé des Personnes morales de Droit Public (Commune)	Arrêté municipal		15%	En cours de revalorisation

Domaine Privé des Particuliers	Acte notarié	2500-5000	20%	Variable en fonction de la localisation ou du niveau de viabilisation
--------------------------------	--------------	-----------	-----	---

2.1.2 - Les équipements collectifs et sociaux de base

Nous analyserons tour à tour les équipements relatifs aux domaines suivants : l'administration, la santé, l'éducation, les équipements culturels, socio-éducatifs, culturels, les sports et loisirs, et enfin le tourisme.

Les équipements administratifs

Tableau 6 : Equipements administratifs répertoriés

Désignation	Localisation	Observations
1- Préfecture Résidence du préfet	Centre administratif	Locaux reconstruites Très bon état
2- Hôtel de ville	Centre commercial	Locaux en bon état mais petit et mal situé : à délocaliser
5- Sous-préfecture	Centre administratif	Locaux très vétustes, à reconstruire
6 -Délégation Départementale du Haut-Nyong du MINH DU	Centre administratif	Locaux, vétuste, personnel insuffisant
7- Délégation Départementale du Haut-Nyong des TP	Centre comercial	Locaux en bon état, équipement médiocre
8- Délégation Départementale du Haut-Nyong du MINESEC	C. administratif	
9- Délégation Dép. du MINEDUB (Educ. de Base)	C. administratif	
10-D.D. de l'agric. Et du développement rural. (MINADER)	Centre administratif	
11-DÉLG.DÉPART.. Pêches et industries animales	Centre administratif	
12-DÉLG.DÉPART.. des Affaires sociales	Centre administratif	
13-DÉLG.DÉPART.. Travail et de la sécurité sociale	Centre administratif	
14-DÉLG.DÉPART.. Des Domaines et Affaires foncières	C. administratif	

Désignation	Localisation	Observations
15.DÉLG.DÉPART.. des sports et de l'Education physique	C. administratif	
16-DÉLG.DÉPART.. de la jeunesse	Centre administratif	
17. DÉLG.DÉPART. des finances	Centre administratif	
18. Tribunal	Centre administratif	
19. DÉLG.DÉPART. de l'eau et de l'énergie	Centre administratif	
20. DÉLG.DÉPART.. Des postes et Télécom	Centre administratif	
21. DÉLG.DÉPART.. des transports	Centre administratif	
23. Commissariats	Centre administratif	
24. Prison	C. administratif	Construit en 1930, vétuste. Nouvelle prison à construire
26. DÉLG.DÉPART. santé	C. administratif	
27. DÉLG.DÉPART. forêt et faune (MINFOF)	C. administratif	
28. DÉLG.DÉPART. de l'environnement	C. administratif	

Il ressort de ce tableau les observations suivantes :

- A Abong-Mbang, on relève environ 28 structures relevant de l'Etat ; elles sont pour la plupart localisées dans le centre administratif principal (premier plateau administratif).
- Les bâtiments sont pour la plupart des PA (propriété administrative) construites avant 1950 et se caractérisent par leur vétusté (le cas le plus flagrant étant celui de la DÉLG.DÉPART. MINH DU).
- Certains bâtiments sont loués par des particuliers à l'Etat.
- Certains services sont dispersés dans des locaux différents : c'est le cas des domaines, du cadastre et des Affaires foncières (MINDCAF).

La plupart des services ont des problèmes d'équipement en matériel, d'exiguïté et d'insuffisance en personnel.

On doit relever l'existence de la disponibilité foncière dans le plateau administratif capable de permettre des agrandissements ou des reconstructions futures.

Les équipements sanitaires

Le tableau ci-après nous donne la situation sanitaire dans le district de santé

Tableau 7: Inventaires des formations sanitaires

Nom de l'équipement sanitaire	Localisation	Type	Statut	Nbre de lits	Nbre de médecins	Nbre d'infirmiers	Etat des locaux
Hôpital de district de la ville d'Abong)Mbang	Q. administratif	Hôpital de district	Public	50	09	15	Passable
Dispensaire catholique	Shell	Centre de santé intégré	Privé	-	02	05	Passable

Il ressort de ce tableau ce qui suit :

La Ville D'Abong- Mbang compte 11 formations sanitaires, tant du privé que du public pour un total de 69 lits pour le public et 47 lits pour le privé soit au total 116 lits pour toute la ville.

2.1.3 - Les équipements scolaires

La carte des équipements éducatifs localisent dans les établissements scolaires de la ville au niveau de l'enseignement maternel, primaire, secondaire général, technique, et des centres de formation.

Enseignement maternel

Inventaire des écoles maternelles

quelques quartiers comme Haoussa n'en ont pas du tout, ce qui pose les problèmes d'éloignement pour les tous petits qui doivent parcourir de longues distances pour atteindre une école et surtout être accompagnés d'un parent. Ce qui occasionne ainsi des pertes de temps de travail pour ce dernier.

Tableau 8 : répartition des écoles maternelles à Abong-Mbang selon le type (public ou privé) et le nombre d'écoles.

Désignation	Nombres d'écoles	
	Nombres d'écoles	%
Ecoles Publiques	5	100
Total	5	100

Ce tableau révèle que dans la ville d'Abong-Mbang on compte 5 écoles publiques maternelles.

Enseignement primaire:

Inventaire des écoles primaires : On dénombre 7 écoles primaires dans la ville d'Abong-Mbang.

Enseignement secondaire technique

Inventaire et répartition des établissements d'enseignement secondaire technique

Nom de l'établissement	Localisation	Statut
Lycée Technique	DJOW	Public
SAR / SM	C administratif	Public
Total	2	

Il ressort de ce tableau les observations suivantes :

Il n'y a que deux établissements d'enseignement secondaire technique dans la ville d'Abong-Mbang ; le lycée technique et la SAR /SM (Section artisanale rurale et Section Ménagère).

Tous sont des établissements publics, le privé pas n'est représenté, sans doute à cause des coûts élevés des investissements, mais aussi de la désaffection des parents pour cet ordre d'enseignement jusqu'à une date récente.

Les centres de formations à Abong - Mbang

La ville compte 3 centres de formation, 1 public et 2 privés, L'ENIA (Ecole Nationale des Instituteurs Adjoints).

2.1.4. - Les équipements culturels

Tableau 9 : répartition des équipements culturels à Abong-Mbang selon le type et le nombre.

Type	Nombre	Localisation	Observations
Culte catholique	1		Très grande structure, avec église et collège
Culte protestant : EPC et PCC EEC Eglise baptiste Eglise adventiste	1 1		
Culte musulman	01	Quartier Haoussa	Une mosquée
Autres : -Pentecôtistes -Témoin de Jéhovah - -Animistes	2 1		-Vraie église de Dieu (Mboué) -Mission évangélique -Love Chapel Int (près de la mairie)-Eglise du Seigneur -Difficile à repérer
Cimetières	03	Mission catholique et dans les concessions familiales	Mal entretenus

Il ressort de ce tableau que plusieurs catégories de cultes sont représentées à Abong-Mbang :

- **Le culte catholique :**

La Mission catholique à Abong-Mbang comporte : une école primaire, un dispensaire, une cathédrale, un cimetière .C'est la plus grande église catholique de la ville

- **Le culte protestant :**

La Mission Adventiste du 7ème jour comprend : une école primaire, un temple, un cimetière. Deux chapelles dépendent de cette Mission.

- **Le culte musulman**

Les musulmans ont une mosquée située dans le quartier Haoussa

- **Les églises pentecôtistes ou les nouvelles églises :**

On rencontre une multitude d'églises dites de réveil et les Témoins de Jéhovah pratiquent également leur culte dans différents quartiers de la ville : Vraie église de Dieu, Eglise du Seigneur Jésus, etc.

- **Le culte animiste :**

Les religions traditionnelles aussi ont leurs adeptes dans tous les quartiers, y compris les marabouts et les charlatans .Ils sont difficiles est être identifiés.

- **Les Cimetières :**

Il existe deux cimetières dans la ville : le cimetière municipal et le cimetière de la Mission catholique qui sont mal entretenus, car ils sont envahis d'herbes. Les tombes situées dans les concessions sont mieux entretenues.

2.1.5 - Les équipements socio-éducatifs et culturels

Tableau 10 : les équipements socio-éducatifs et culturels.

Désignation	Localisation
Les foyers sociaux	Centre commercial
Les foyers culturels	Centre commercial
Les centres de formations	Centre commercial
Les clubs privés	-Mission catholique -centre commercial -Centre ville

La maison de la femme	Centre ville
-----------------------	--------------

Ouverts au public:

La ville compte un foyer social, des foyers culturels dans certains quartiers, un centre de formation des filles-mères.

2.1.6 - Sports et loisirs

Pour ses manifestations sportives, la ville dispose d'un stade municipal, d'un terrain de football.

Tableau 11 : les équipements de sport et loisirs

Désignation	Nombre	Localisation	Observations
-Stade de foot	2	-Stade municipal et lycées	Club privé
-stade de volley	05		
-stade de hand	04	-Lycées	
-stade de basket	01	-Lycées	
-stade de tennis		-Lycées	
		-	

Les sites touristiques

Le tourisme -

Les hôtels/Auberges : la carte des activités économiques de la ville d'Abong-Mbang permet de dénombrer neuf (9) hôtels/Auberges dans la dite municipalité.

Les sites touristiques

La Ville ne dispose pas de véritables pôles d'attraction capables de stimuler son développement touristique ; pourtant le fleuve Nyong qui le traverse pourrait faire l'objet d'aménagement spécifique afin de servir de zone de villégiature et de promenade.

L'enquête révèle quelques potentialités touristiques, surtout en ce qui concerne l'éco-tourisme. Les éléments moteurs de ce tourisme écologique pourraient être :

- Le Nyong et ses affluents avec ses eaux calmes poissonneuses, ses îles giboyeuses, ses abords accessibles avec des possibilités de plaisance ou de baignade.
- Les réserves de faune sont dans le nord-est et dans le sud avec son lac. Ce lac offre un spectacle unique et des possibilités énormes de pêche touristique. A moins de 5 Km du centre de la ville, c'est une chance unique dans son genre.
- Le paysage général de la région, avec sa variété : alternance des dépressions avec des plateaux et des vastes clairières en jachère ou poussent des palmiers sauvages, forêts, bois, bosquets au détour d'un chemin, sont de nature à séduire les visiteurs.

Tableau 12 : les équipements marchands.

Désignation	Nombre	Localisation	Observations
Le marché central	01	Au centre commercial	Dans des locaux individuels. Assez achalandés, surtout en biens de consommation courants
Le marché de vivres	01	Entre le centre commercial et le quartier administratif	02 hangars vétustes, Vente à l'étal, Accès difficile, Les produits vivriers sont le poisson et la viande.
Abattoir	01	Au bord du pont sur le nyong.	Risque de pollution de la rivière en cas de remontée des eaux de le Nyong et ses affluents en période de crue
Le marché de	01	A	Quelques boutiques et étalages, Marché de vivres, Marché de carrefour (en création)
Banques	5	Centre commercial	?
Etablissements de micro finances		Centre commercial	
La gare routière	01	Centre commercial	Vétuste, dessert juste les localités voisines
Les stationnements des taxis	00	/	Pas de taxi de ville à Abong-Mbang

Désignation	Nombre	Localisation	Observations
Agences de voyage	01	Centre commercial	
Les stationnements de motos taxis	3	Dans les principaux carrefours, les grands axes routiers traversant la ville, et le Centre commercial	Stationnement informel Problèmes environnementaux (gène la circulation)
Dépôts de brasserie	01	Centre commercial	Guinness+SABC+SIAC (Isenberg)

2.1.7 - Voiries et réseaux divers

Le réseau de voirie urbaine de la ville d'Abong-Mbang est constitué de près de 53 km dont 13 km de voies bitumées (avec 8 km de l'axe Yaoundé-Bertoua : nationale n°10) et 40 km de voies en terre. Les voies bitumées sont revêtues en enduit superficiel bicouche, les trottoirs sont en enduit superficiel monocouche et l'on remarque l'existence sommaire de l'assainissement (fossés maçonnés, caniveau bétonnés, fossés en terre). Aussi l'on retrouve des voies en terre ; ces voies n'ont bénéficié d'aucun entretien depuis des années et ressemblent pour la plupart à des pistes.

2.1.7.1 - Etat des réseaux divers

2.1.7.2. Réseaux électrique (AES/SONEL) et d'éclairage public

Dans la ville d'Abong-Mbang on ne parle que du réseau électrique (AES/SONEL) car l'éclairage public est inopérant depuis plus de 10 ans malgré la présence de quelques lampes tel que illustrées sur les photos ci-dessous.



Photo1: aperçu de quelques poteaux d'éclairage public non fonctionnel le long de la rue du Centre Administratif

Réseaux téléphoniques

Réseau CAMTEL

Dans la ville d'Abong-Mbang, ce réseau est représenté par les CT phones qui se vendent à 10 000fcfa l'un.

Réseaux téléphoniques mobiles (ORANGE et MTN)

Les services de ces deux opérateurs basés à Yaoundé contactés n'ont pas pu donner une suite favorable à notre demande d'informations sur leurs activités susceptibles d'avoir des répercussions sur le plan d'occupation du sol à étudier. Toutefois nous pensons qu'avec l'extension de la ville, lesdits opérateurs pourront développer et renforcer leurs réseaux respectifs en vue de satisfaire leur clientèle actuelle et conquérir le public de plus en plus nombreux.

Réseau d'eau potable (CDE)

La ville d'Abong-Mbang est alimentée par le réseau d'eau potable CDE il y a plus d'une vingtaine d'années. Ce réseau d'eau ne couvre qu'une partie de la ville et dessert près de 30% de la population urbaine.

La station de traitement

La station de traitement construite en 1982 produit en moyenne 500 m³ d'eau par jour, avec une production de 31 m³ d'eau par heure. A signaler qu'avec la demande en eau de plus en plus forte il est impossible de satisfaire les besoins de la population.

Le problème crucial pour le réseau CDE est la qualité de l'eau qui peut être due à la situation de l'étroitesse et celle du vieillissement de l'ensemble des équipements que l'on retrouve dans les bâtiments de la station de traitement des eaux.

Evacuation des ordures ménagères

Les visites effectuées dans la voirie permettent de faire un constat : la présence des dépôts d'ordures anarchiques aux carrefours et le long des voies non entretenus, dans les lits des cours d'eau, les terrains vagues, les entrées et sorties de la quasi-totalité des ouvrages de drainage et de franchissement. Du constat ci-dessus dressé,

nous pouvons nous faire une idée de la production des ordures de la ville. Elle est énorme et atteindrait des centaines de tonnes par jour.

Mode d'évacuation des ordures ménagères

Faute pour nous de n'avoir pas pu entrer en possession des informations concernant les services d'hygiène et d'assainissement de la Commune, nous avons observé les opérations de ramassage ponctuel d'ordures en cours dans la ville.

Traitement des ordures ménagères

Sur la route du Plateau, fonctionne une décharge située dans un ravin où les ordures sont régulièrement brûlées en saison sèche et régaliées en saison des pluies.

La dite décharge présente beaucoup d'inconvénients pour la santé et constitue un danger pour les populations vivant dans le voisinage.



Photo 1 : Dépotoir anarchique en bordure de route



Photo 2 : Déversement des ordures dans la rigole

2.3 - ANALYSE DIAGNOSTIC DES ASPECTS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIAUX

Evolution démographique

Tableau 13 : l'évolution démographique.

Circonscription administrative	Population 2005	Population 2012	Population 2015	Population 2017	Population 2022	Population 2027
Arrondissement d'Abong - Mbang	29005	39471	45043	49188	61297	76388
ABONG - MBANG VILLE:						
Quartiers/Villages	15663	21315	24324	26562	33102	41251
DJOW	2014	2741	3128	3416	4257	5305
KAKA	2469	3360	3834	4187	5218	6503
MAKA	193	263	300	328	408	509
MBOULE I	1092	1486	1696	1852	2308	2876
MBOULE II	2860	3892	4441	4850	6044	7532
NYONG	1534	2088	2383	2602	3243	4041
QUARTIER ADMINISTRATIF	1755	2388	2725	2976	3708	4621
SHELL	486	661	754	824	1027	1279
ZALOUM	3260	4436	5062	5528	6889	8585
ABONG - MBANG II	251	342	390	426	531	662
ABONG- DOUM	640	871	994	1085	1353	1686
ANZIE	382	520	593	648	808	1006
AYENE	1158	1576	1798	1964	2447	3050
MADOUMA	1062	1445	1649	1801	2244	2796
Zone d'étude du POS	19156	26069	29749	32487	40484	50451

Sources : RGPH 2005

Les projections de population

Tableau 14 : Estimation de la population

Année	<i>Hypothèse basse</i>			<i>Hypothèse moyenne</i>			<i>Hypothèse haute</i>		
	Taux d'accroissement moyen par an.	Population.	Nombre de Ménages	Taux d'accroissement moyen par an.	Population.	Nombre de Ménages	Taux d'accroissement moyen par an.	Population.	Nombre de Ménages

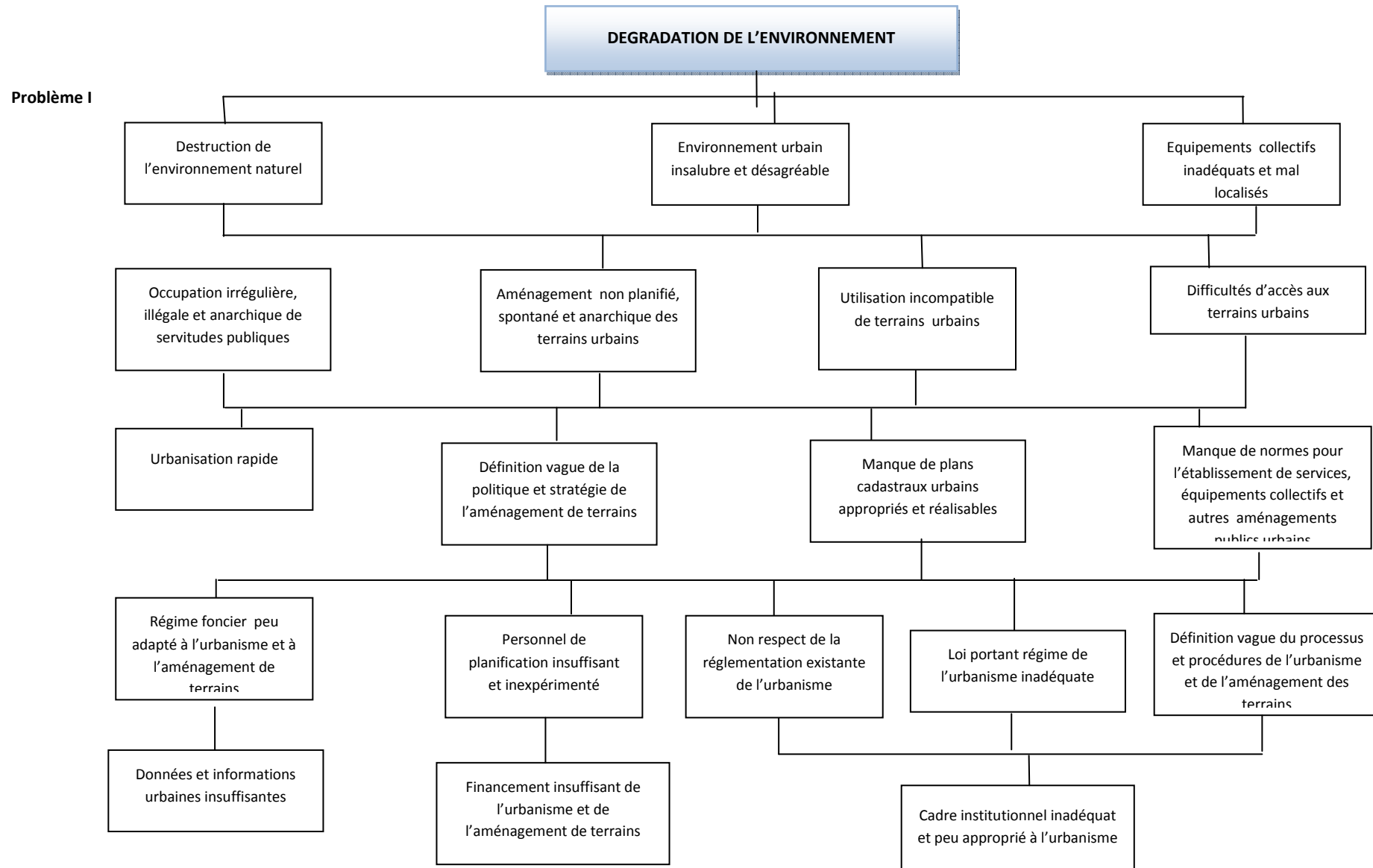
2012	3%	23559	3927	4.5%	26069	4345	6%	28804	4801
2015	3%	25744	4291	4.5%	26885	4481	6%	34306	5718
2017	3%	27311	4552	4.5%	32487	5415	6%	38546	6424
2022	3%	31661	5277	4.5%	40484	6747	6%	51584	8597
2027 (15 ans)	3%	36704	6117	4.5%	50451	8409	6%	69030	11505

Tableau 15 : Synthétique du bilan diagnostic des problèmes.

Les problèmes	Les causes	Les répercussions	Les solutions
1 Occupation anarchique et spontanée de l'espace - Développement de l'habitat spontané et précarité des constructions - Absence d'intégration du front fluvial ()	- Pauvreté urbaine - Un marché foncier illisible - Absence des voies de desserte de contrôle a priori de l'occupation de sols - Absence d'un plan d'urbanisme ou d'un document d'orientation	- Insalubrité et promiscuité de l'habitat - Maladies - Enlaidissement du paysage urbain global	- Nécessité d'élaborer un plan d'urbanisme - Faire appliquer le règlement d'urbanisme et de construction (élaborer)
2 - Equipements administratifs vétustes et inadaptés à leurs fonctions. - Localisations inappropriées - médiocrité et Insuffisance des infrastructures techniques :	- Insuffisance des moyens humains et financiers - Absence d'un plan directionnel	- Mauvaise conditions d'hygiène et salubrité - Nuisances diverses - Enclavement des parcelles - Maladies liées à l'eau Inondation de certaines zones	- Plan d'urbanisme - Plans de secteurs
3 - Prédominance de l'habitat précaire - Faible niveau de confort domestique Sur-occupation du logement	Pauvreté générale Faible taux d'emplois Prédominance du secteur rural ou des emplois précaires Absence des réseaux techniques et enclavement des parcelles...	Insalubrité générale Pauvreté du parc de logement ou crise qualitative de logement	- Auto-construction assistée Développement de l'auto-emploi Mise en place des parcelles assainies

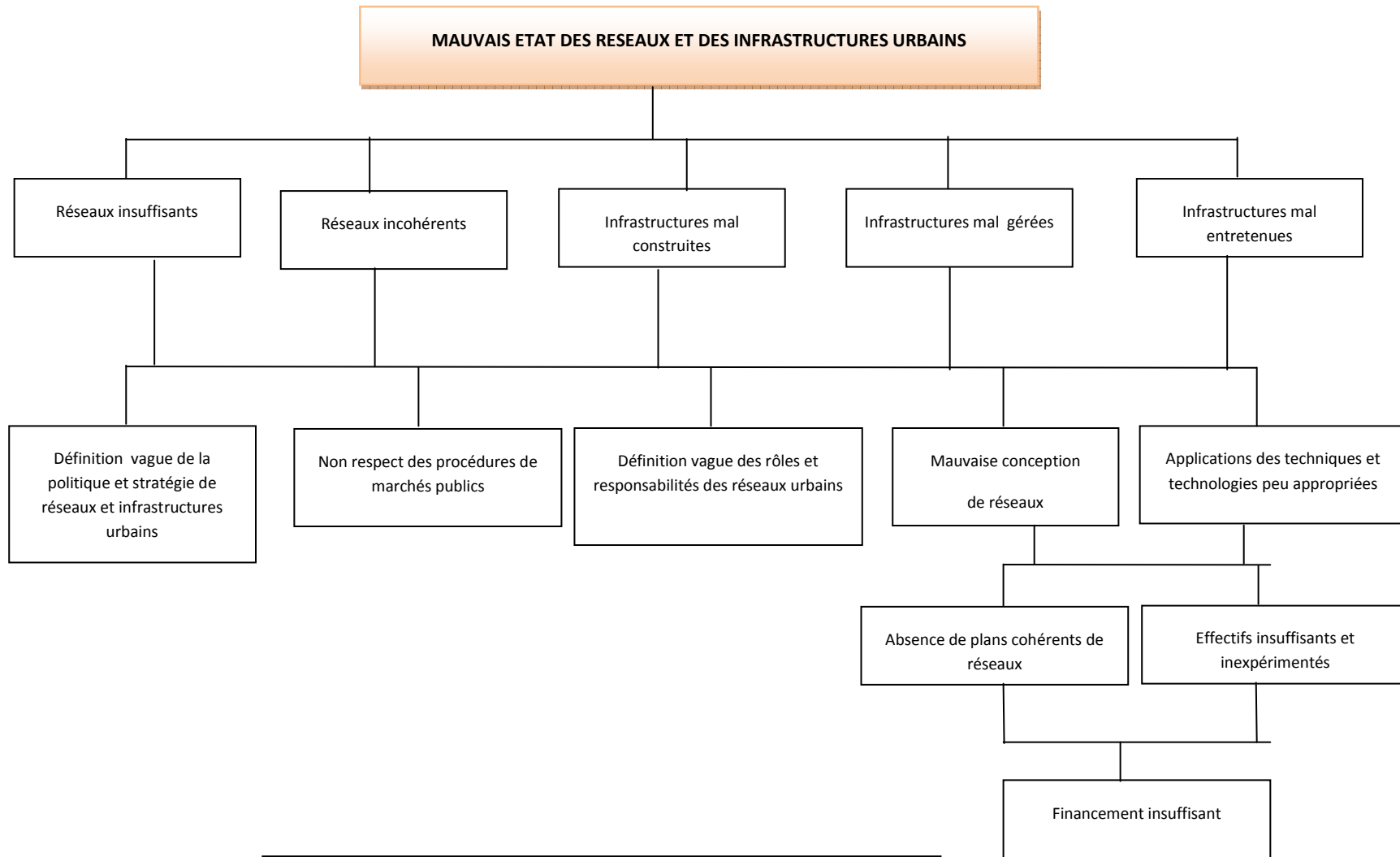
Les problèmes	Les causes	Les répercussions	Les solutions
4 – Inorganisation des activités économique - Inorganisation de la pêche - Développement anarchique des activités informelles - Mauvaise localisation de la de routière - Mauvaise localisation du marché de vivres - Exploitation anarchique du sable	Niveau de revenu faible Précarité urbaine Chômage Absence de plan d'urbanisme	Encombrement des voies Stationnement anarchique des camions Faible contribution des activités économiques au budget communal Faible lisibilité du tissu économique Incivisme fiscal	Un plan d'urbanisation Organiser les activités de pêche et d'exploitation du sable
5 – Difficultés de drainage des eaux fluviales	- platitude du site ou faible pente d'écoulement des eaux	- Inondations ou stagnations fréquentes des eaux de pluies	
6 – Faible capacité institutionnelle de gestion urbaine	- Gouvernance urbaine peu développée Personnel communal peu qualifié ; matériel de génie civil insuffisant	Difficultés de contrôles du processus d'urbanisation - Faibles niveau de collecte des recettes fiscales	Un renforcement de l'équipe technique municipale Assistance institutionnelle Acquisition de nouveaux matériels

L'ARBRE A PROBLEMES DE L'OCCUPATION DES SOLS D'ABONG-MBANG



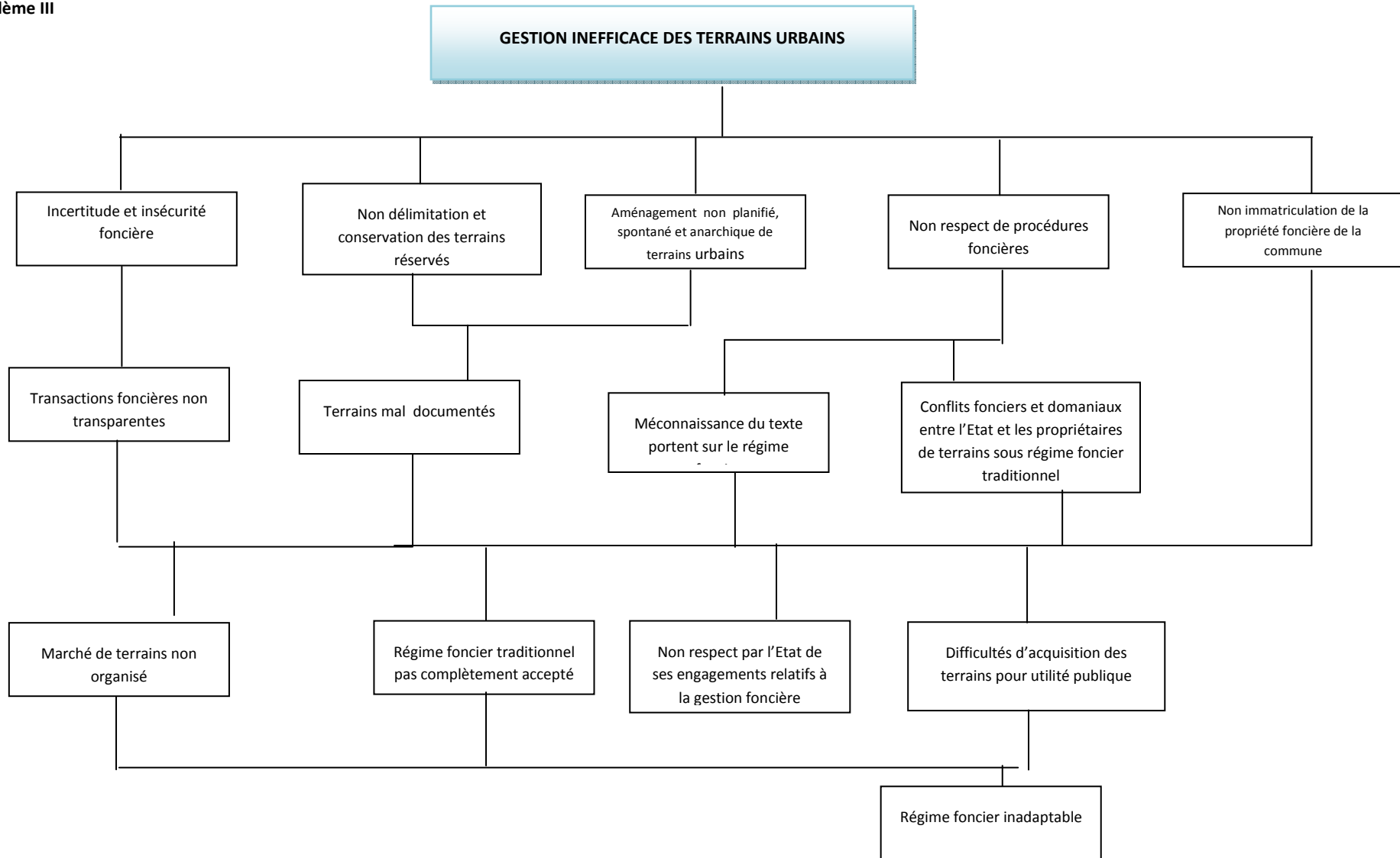
Graphique 9.2 : ENVIRONNEMENT URBAIN DEGRADE

Problème II



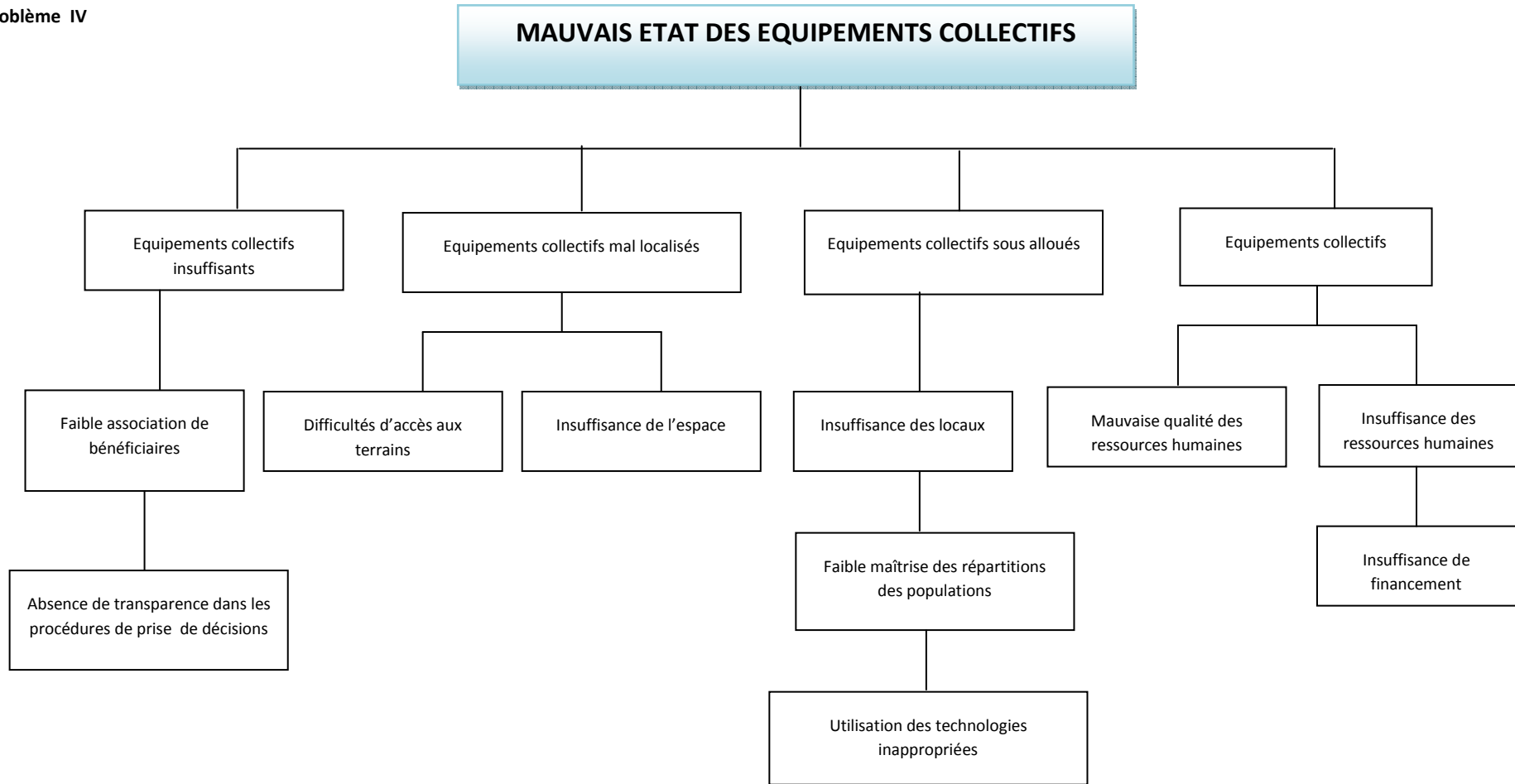
Graphique 9.3 : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES URBAINS

Problème III



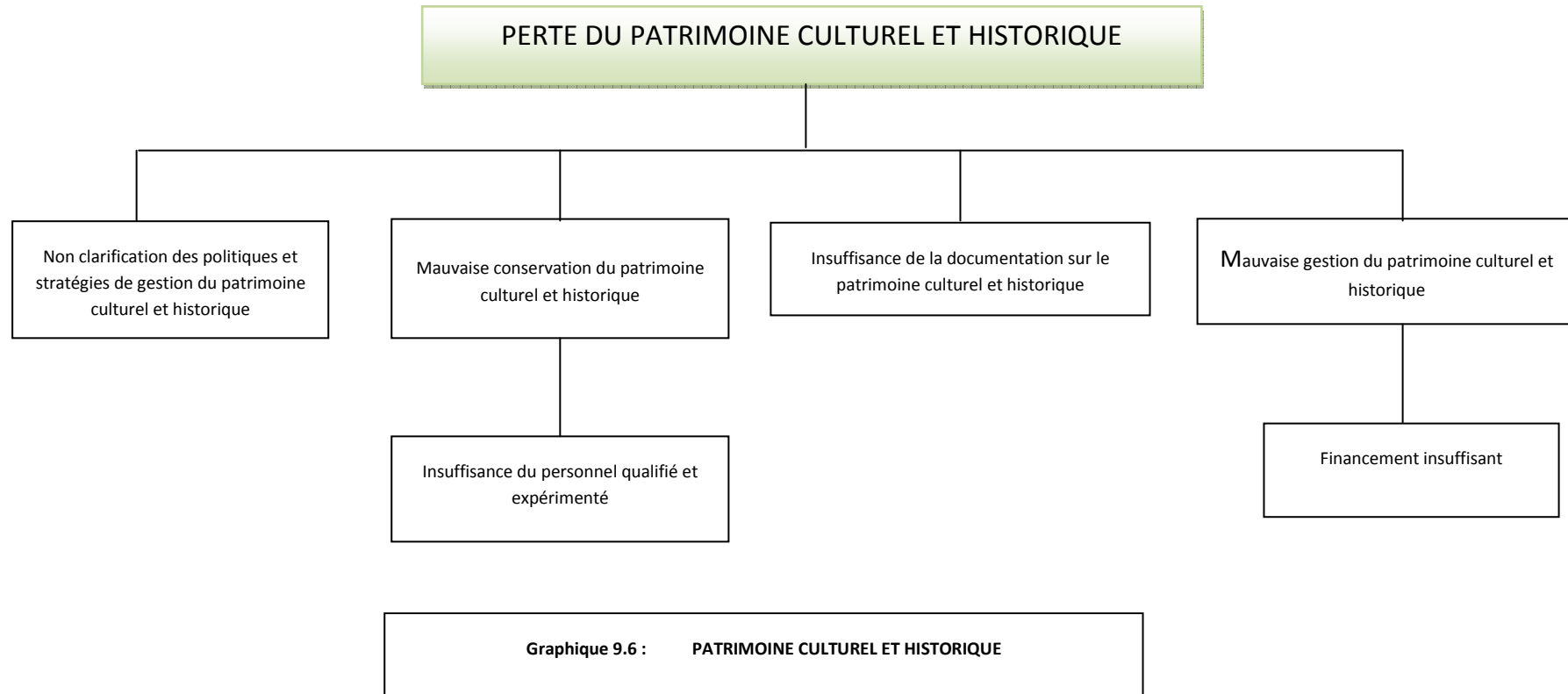
Graphique 9.4 : GESTION DE TERRAINS URBAINS

Problème IV

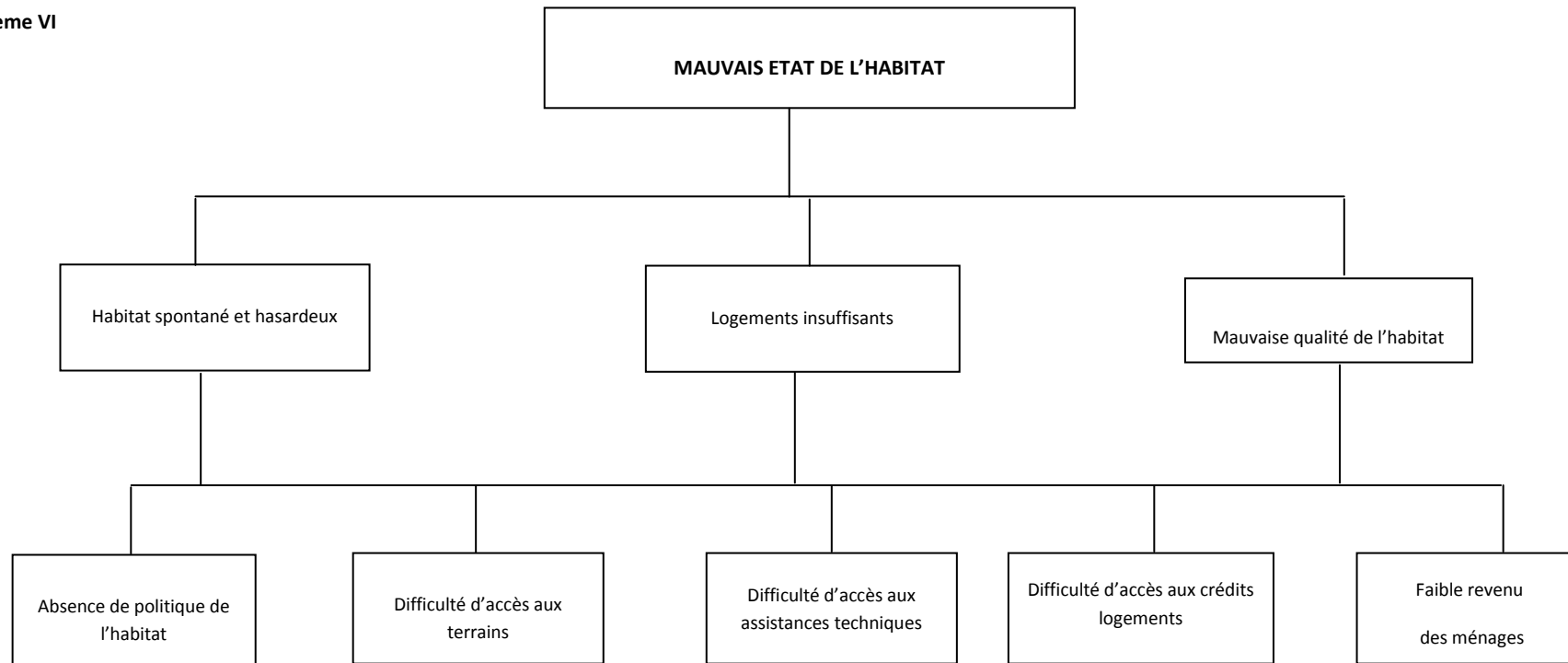


Graphique 9.5 : EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Problème V

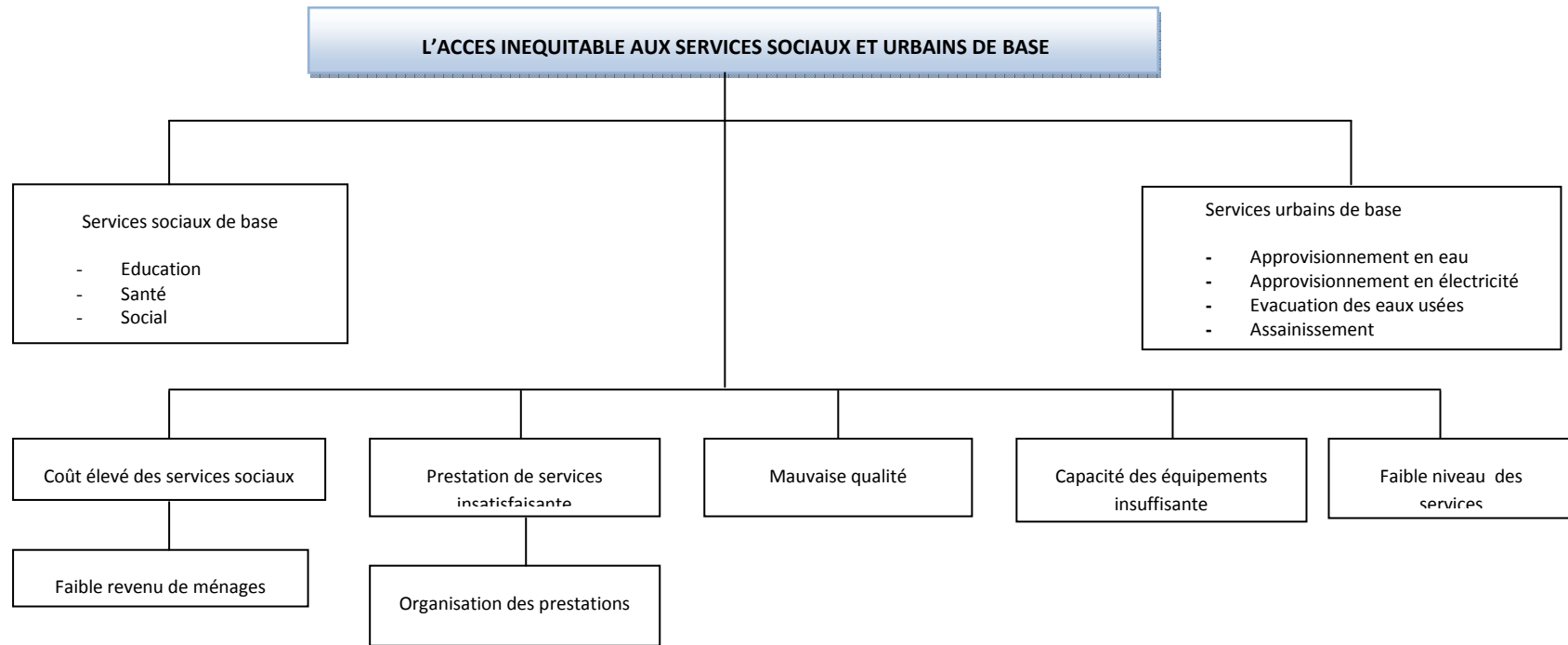


Problème VI



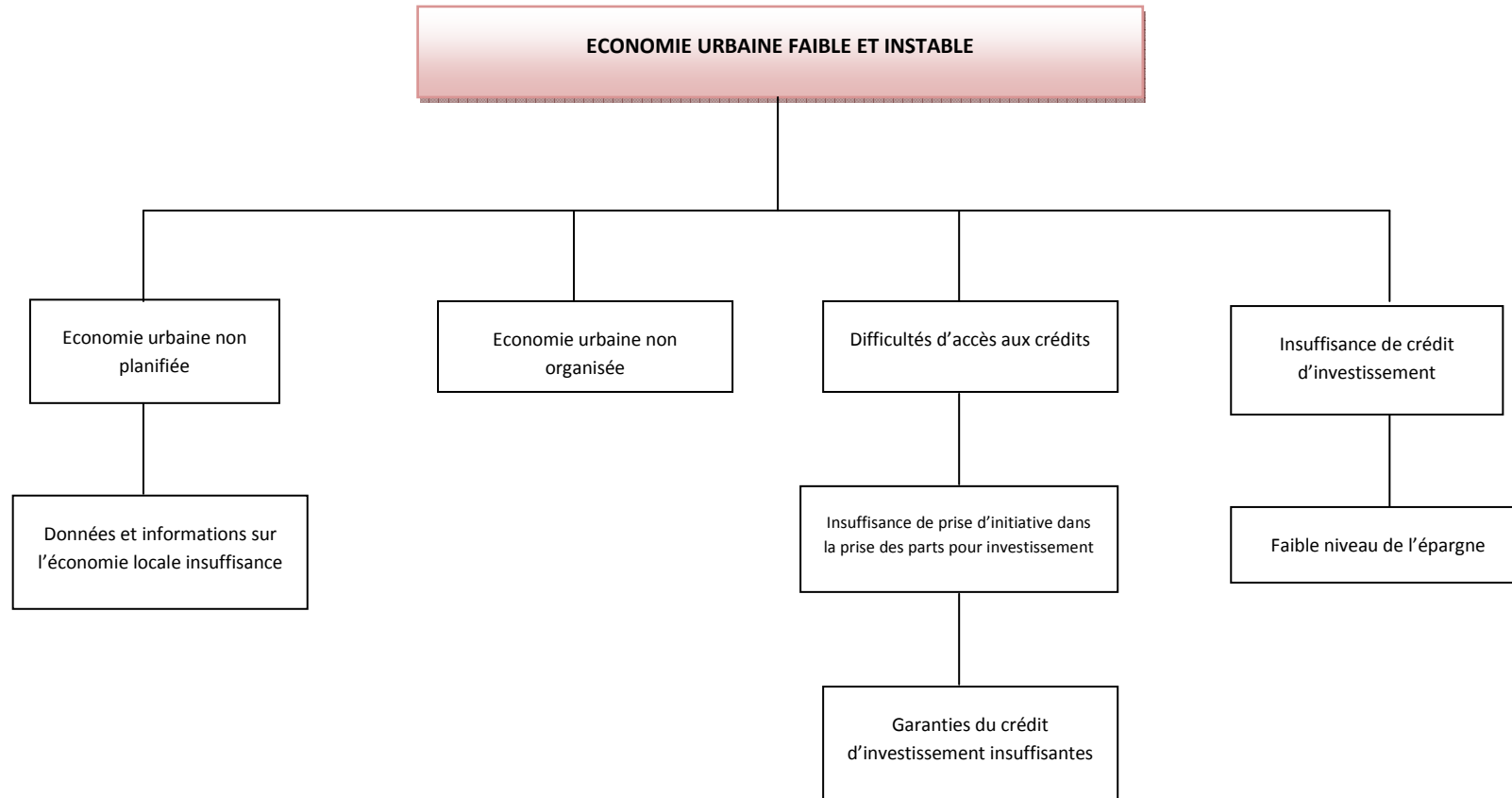
Graphique 97 : ETAT DE L'HABITAT URBAIN

Problème VII



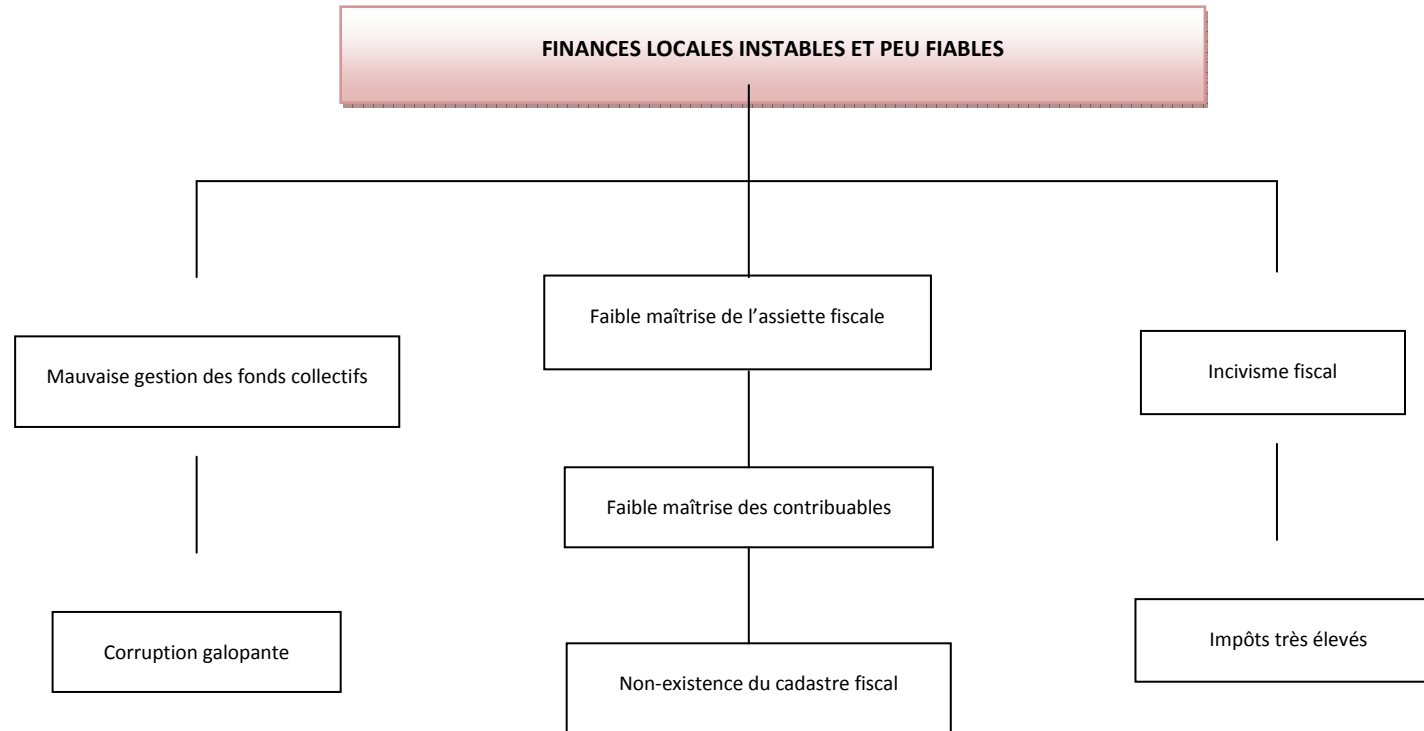
Graphique 9.8 : SERVICES SOCIAUX ET URBAINS DE BASE

Problème VIII



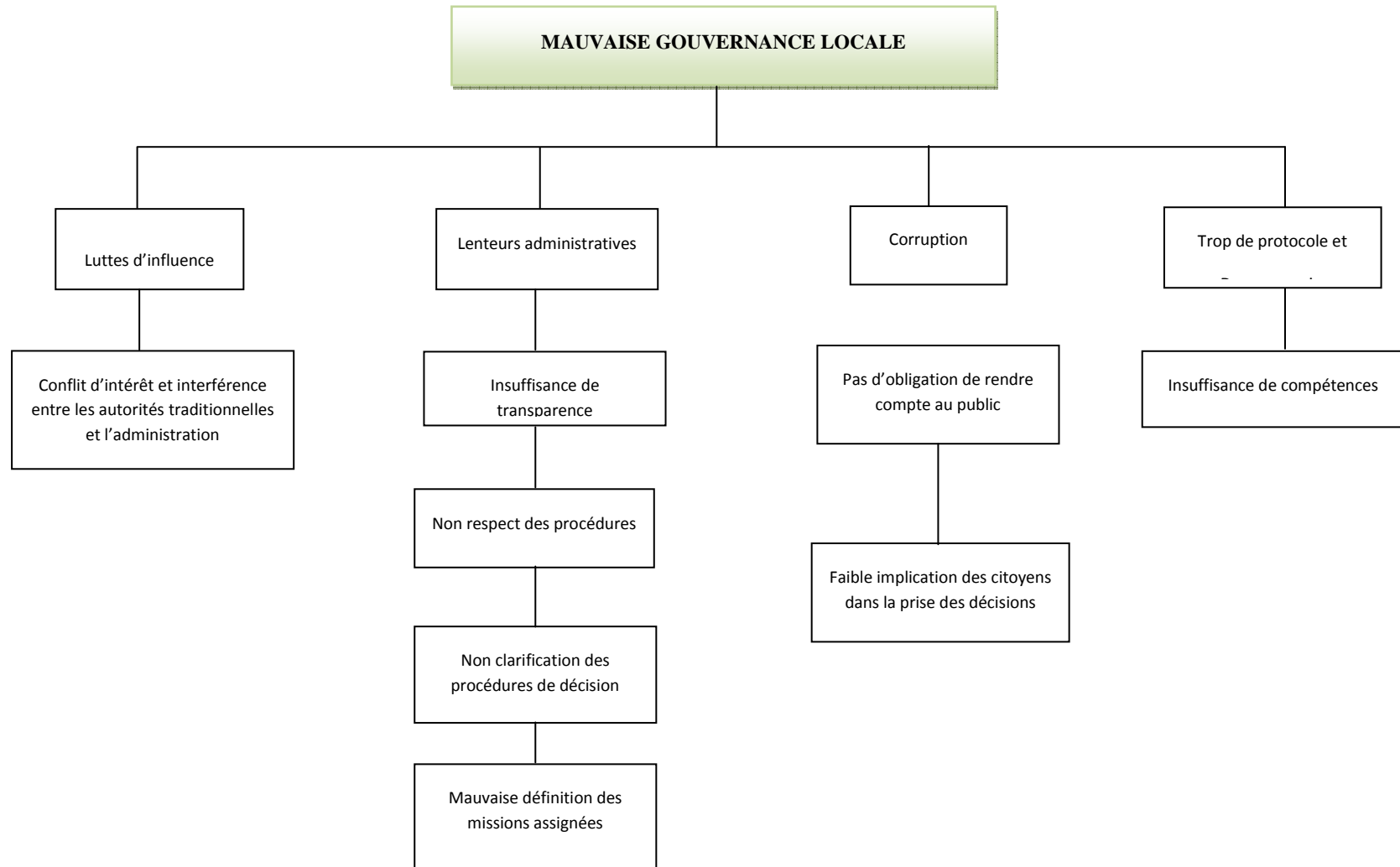
Graphique 9.9 : ECONOMIE URBAINE

Problème IX



Graphique 9.10 : FINANCE LOCALES

Problème X



DEUXIEME PARTIE: PROPOSITION
D'AMENAGEMENT

CHAPITRE I : VARIANTE D'AMENAGEMENT

Trois variantes d'aménagement seront analysées, à la suite desquelles sera retenue une pour la suite de l'étude après évaluation :

I.1. Variante I

C'est le scénario pessimiste ou catastrophe fondé sur le laisser faire (rareté d'opportunité d'investissements tant publics que privés, stagnation des recettes communales financières, foncières et fiscales. La population croît lentement (exode rural, chômage, délinquance...).

Dans cette variante, le périmètre de la zone d'étude est constitué du TF N° 68 de l'Etat, du TF N° 105 de la C.F.S.O, du quartier Djow ; soit une superficie totale de 461ha c'est donc le noyau central de la ville d'Abong-Mbang. Taux de croissance de la population 3% soit une population de 36704 habitants en 2027. Confère Figure (12)

I.2. Variante II

I.2.1. Orientations générales

C'est le scénario de croissance moyenne ou contrasté qui s'appuie sur la pondération des paramètres (investissements moyens dans la ville). Taux de croissance de la population 4,5% soit une population de 50451 habitants en 2027.

Une superficie de la ville estimée à 3521 ha avec constitution d'une réserve communale, d'une zone industrielle, d'une réserve foncière de l'Etat devant être une zone d'urbanisation différée, la création de deux zones aménagements concertées avec le T.F N°105 de la C.F.S.O, création d'un lac municipal, une zone de stationnement gros porteurs, intégration des zones marécageuses du Nyong et de ses affluents dans le domaine à aménager. Confère Figure (13)

I.2.2. Mécanismes d'urbanisation

Ils s'appuient sur l'urbanisation de l'ensemble du site de la ville, la hiérarchisation des voies (création des voies de contournement pour tenir compte de l'importance de la circulation interne), la création des équipements socio collectifs autonomes Ecoles, centre de santé...).

I.2.3. Organisation de l'espace

Les mécanismes d'urbanisation sont traduits sous forme d'un schéma d'APS basé sur les principes de structuration et d'organisation de l'espace suivants :

- en infrastructures : densité de réseaux ;
- en développement économique : zone d'activités économiques et touristiques.

I.3. Variante III

I.3.1. Orientations générales

C'est le scénario volontariste dit de croissance forte qui prend en compte les facteurs positifs de croissance à l'horizon 15 ans (Beaucoup d'investissements dans la ville) d'où la dynamisation des activités économiques et l'accélération de la croissance démographique, taux de croissance de la population 6% soit une population de 69028 habitants en 2027.

Une superficie de la ville estimée à 6640 ha avec constitution d'une réserve communale (733ha) , d'une zone industrielle (369 ha), d'une réserve foncière de l'Etat devant être une zone d'urbanisation différée (1562 ha), la création de zone d'aménagement concertée (506 ha), création d'un lac municipal (22 ha), zone de stationnement gros porteurs (7 ha), zone inondable inconstructible (1526 ha), zone d'habitat moderne (577 ha), zone d'habitat évolutif (518 ha), zone de projet intercommunal (783 ha), complexe sportive intercommunal à Mampang (37 ha) devant être porté conjointement par la commune de Doumé et D'Abong-Mbang. Confère figure (14)

I.3.2. Mécanismes d'urbanisation

Ils s'appuient sur l'urbanisation poussée (occupation effective) de l'ensemble du site de la ville, le développement des axes structurants externes avec élargissement des possibilités d'urbanisation et d'extension du périmètre urbain et la restructuration des zones d'habitat spontané.

I.3.3. Organisation de l'espace

Les mécanismes d'urbanisation sont traduits sous forme d'un schéma d'APS basé sur les principes de structuration et d'organisation de l'espace suivants :

- en infrastructures : densification des réseaux de voies entre les principaux pôles de développement et les voies de contournement;
- en développement des activités économiques : zone d'activités économiques et touristiques et amélioration des conditions de vie.

I.4. Evaluation des variantes

Par rapport, aux variantes II et III, la variante I elle ne compte pas de réserve foncière ni de l'Etat ni de la commune à ce titre n'est pas pertinente compte tenu du rôle que devront jouer l'Etat et la commune dans le développement de la ville, donc est à éliminer.

Par rapport à la variante II, la variante III couvre une superficie de 6640 ha, très vaste superficie par rapport à l'effectif de la population attendu qui ne pourra à terme occuper toute cette espace. En outre elle empiète sur le territoire de la commune de Doumé, elle coutera très pour la mise en œuvre du système de voirie et réseaux divers. Donc variante à éliminer.

Quant à la variante II, elle est très bonne car comportant les réserves foncières de l'Etat et de la commune, comportant un réseau de voirie de niveau hiérarchique appréciable (trois voies primaires d'emprise 30 mètres, des voies secondaires structurantes et des voies tertiaires collectrices de desserte des ilots telque indique sur le schéma de structure et les plans de profil en travers types) c'est cette variante qui est celle retenue pour le reste de l'étude.

CHAPITRE II : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

II.1. Rappel des objectifs prioritaires d'aménagement.

- OBJECTIFS POURSUIVIS :

Objectif global

Cette étude poursuit un objectif global et cinq objectifs opérationnels. Au niveau de l'objectif global, il est question d'élaborer le plan d'occupation des sols (POS) de la ville d'Abong-Mbang qui conduira à améliorer les conditions et le cadre de vie des populations de la ville, de rendre la ville plus fonctionnelle et plus en harmonie avec son environnement immédiat et lointain.

Objectifs spécifiques

L'atteinte de cet objectif global passe nécessairement par la réalisation des objectifs opérationnels ou spécifiques ci-après :

- Mieux cadrer le développement spatial, environnemental, économique, social et culturel de la ville à court, moyen et long termes ;
- Orienter et coordonner les programmes de l'Etat, de la collectivité locale et éventuellement des autres acteurs urbains ;
- Dégager les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le court et moyen terme ;
- Fixer et faire respecter le droit de construire ;
- Dote la ville d'Abong-Mbang d'un outil de gestion et de contrôle du développement urbain à court, moyen et long termes...

Au niveau de l'organisation de l'espace.

Il est question de développer le centre-ville actuelle et de créer un centre de service secondaire dans la zone d'Abong-Mbang II avec une zone industrielle, une zone d'urbanisation différée. Cette organisation se présente comme indique dans le tableau ci-dessous :

Tableau 16 : Localisation des principaux terrains urbains pour la maîtrise de l'occupation du sol

DESIGNATION	Localisation	Superficies	Pourcentage
Espace vert à aménager et à protéger	Tout le bas fond marécageux du Nyong et de ses affluents coté Abong-Mbang	1280 ha	36%
Zone d'habitat résidentiel moderne	Centre-ville TF De l'Etat 68	222ha 64a 03ca	6%
Zone d'habitat évolutif (villages périphériques)	Djow, Ayéné, Madouma	548 ha	16%
Réserve foncière communale et de recasement	Abong-Doum, Anzié et Bafeu	256 ha	7%
ZAC 1	Quartier Plateau TF 105 C.F.S.O	81ha 74 a	2%
ZAC 2	Quartier Ankwamp	184ha 80 a	5%
Lac municipal	Quartier Ankwamp	22 ha	1%
Zone d'urbanisation différée (ZUD) réserve foncière de l'Etat	Madouma, Ancienne aviation	804 ha.	23%
Zone industrielle	Abong-Mbang II	121 ha	3%
Total	Zone d'études	3521 hectares.	100%

II.2. Programmes d'aménagement

II.2.1. Rappel des projections démographiques

Trois (3) hypothèses de croissance sont envisagées :

Tableau 17 : Hypothèse des projections de la population

Année	Hypothèse basse			Hypothèse moyenne			Hypothèse haute		
	Taux d'accroissement moyen par an.	Popul. ation.	Nomb re de Ménages	Taux d'accroissement moyen par an.	Popul ation.	Nom bre de Ménages	Taux d'accroissement moyen par an.	Popul ation.	Nombre de Ménages
2012	3%	23559	3927	4.5%	26069	4345	6%	28804	4801
2015	3%	25744	4291	4.5%	26885	4481	6%	34306	5718
2017	3%	27311	4552	4.5%	32487	5415	6%	38546	6424

2022	3%	31661	5277	4.5%	40484	6747	6%	51584	8597
2027 (15 ans)	3%	36704	6117	4.5%	50451	8409	6%	69030	11505

- a) Hypothèse basse ou tendancielle : Taux d'accroissement moyen par an 3% on suit la croissance naturelle.
- b) Hypothèse moyenne ou contrasté (avec pondération des paramètres) : Taux d'accroissement moyen par an 4.5%
- c) Hypothèse haute dite forte ou volontariste : Taux d'accroissement moyen par an 6% On prend en compte les facteurs optimistes de croissance justifiés par une volonté des pouvoirs publics à booster le développement de la ville. Plusieurs paramètres sont donc pris en compte. Par exemple création d'une région dont Abong-Mbang serait la capitale ; création d'un aéroport ; développement des grandes industries pourvoyeurs de beaucoup d'emploi ... ces projets et d'autres devront être mis en œuvre au cours des quinze prochaines années.

II.2.2. Capacité d'accueil du site

La zone urbaine actuelle est située dans le TF 68 de l'état couvrant une superficie d'environ 223 hectares, ce qui est insuffisant pour accueillir une population de 50000 habitants à long terme. Le périmètre d'études tel que décrit dans la figure n°2 indique une superficie totale de la ville 3521 hectares.

La surface constructible est de 2219 ha soit 63% de la superficie total de la zone d'étude.

Les zones d'habitat (HR, HE, et ZAC) couvrent une superficie d'environ 1112 hectares soit 32% de la superficie.

Les autres équipements d'infrastructure et collectifs occupent dans les zones constructibles environ 333 hectares soit 15%.

La future zone industrielle couvre environ 120 hectares.

Le futur lac municipal situé près de la ZAC2 couvre une superficie d'environ 22 hectares.

II.2.3. Programme d'habitat

Population, habitat et aménagement urbain sont étroitement liés. Comprendre la répartition, la composition et la structure de la population permet d'estimer les besoins et la demande en habitat. Elle permet aussi d'estimer la demande en terrain qui peut satisfaire les besoins en habitat.

- POPULATION

Rappel des projections démographiques par quartier/village.

L'hypothèse de croissance « moyenne » est pertinente et sera retenue pour toute proposition sur la population de la ville d'Abong-Mbang, le taux de croissance annuelle de la population étant de 4,5%.

Tableau 18 : Hypothèse de projection de la population selon l'hypothèse basse

Circonscription administrative	Population 2005	Population 2012	Population 2015	Population 2017	Population 2022	Population 2027
Arrondissement d'Abong - Mbang	29005	39471	45043	49188	61297	76388
ABONG - MBANG VILLE: Quartiers/Villages	15663	21315	24324	26562	33102	41251
DJOW	2014	2741	3128	3416	4257	5305
KAKA	2469	3360	3834	4187	5218	6503
MAKA	193	263	300	328	408	509
MBOULE I	1092	1486	1696	1852	2308	2876
MBOULE II	2860	3892	4441	4850	6044	7532
NYONG	1534	2088	2383	2602	3243	4041
QUARTIER ADMINISTRATIF	1755	2388	2725	2976	3708	4621
SHELL	486	661	754	824	1027	1279
ZALOUM	3260	4436	5062	5528	6889	8585
ABONG - MBANG II	251	342	390	426	531	662
ABONG- DOUM	640	871	994	1085	1353	1686
ANZIE	382	520	593	648	808	1006
AYENE	1158	1576	1798	1964	2447	3050
MADOUMA	1062	1445	1649	1801	2244	2796
Zone d'étude du POS	19156	26069	29749	32487	40484	50451

L'on peut estimer le besoin en terrain suivant le tableau ci-dessous :

ABONG - MBANG VILLE: Quartiers/Villages	Population 2027	Besoin en terrain (ha)
ABONG - MBANG VILLE: Quartiers/Villages	41251	
DJOW	5305	106
KAKA	6503	130
MAKA	509	10
MBOULE I	2876	58
MBOULE II	7532	151
NYONG	4041	81
QUARTIER ADMINISTRATIF	4621	92
SHELL	1279	26
ZALOUM	8585	172
ABONG - MBANG II	662	13
ABONG- DOUM	1686	34
ANZIE	1006	20
AYENE	3050	61
MADOUMA	2796	56
Zone d'étude du POS	50451	1009

a) Redistribution spatiale de la population

La forme de répartition de la population d'Abong-Mbang devra être influencée par:

- L'accessibilité aux terrains;
- Une distribution équilibrée des occupations du sol;
- Une localisation équilibrée des équipements publics et communautaires ;
- Une distribution équilibrée des services urbains de base.

b) Avantages provenant de la redistribution de la population

Dans le futur, la distribution spatiale de la population à Abong-Mbang sera caractérisée par:

- La réduction de la concentration des ménages selon les niveaux des revenus;
- La réduction de la concentration des groupes ethniques dans la direction de leur provenance ;

- Une distribution plus équilibrée des groupes de population non seulement par les considérations ethniques, mais aussi par le statut socio-économique ;
- Un mixage croissant de la population et une harmonie sociale.

Ce plan a pour but d'encourager un mixage croissant de la population.

II.2.3 - HABITAT

a) Evolution des besoins en habitat

Le tableau 98 montre aussi l'évolution estimée des besoins de l'habitat de 2012 à 2015. Si on suppose une taille moyenne du ménage de 5,6 personnes, un total d'environ 41 000 unités d'habitation sera nécessaire pour faire face à la population croissante. Ceci signifie qu'une augmentation annuelle de 3 600 à 5 600 nouvelles unités d'habitation sont nécessaires pour faire face à l'accroissement de la population.

Tableau 19 : Distribution des besoins en habitat par groupe de revenus à l'horizon 2027

N°	Catégorie d'habitat	%	Unités d'habitation
01	Habitat à revenus bas	84,5	
02	Habitat mixte	5,0	
03	Habitat à revenus moyens	7,0	
04	Habitat à revenus élevés	3,5	
	Total	100	30 000

b) Distribution spatiale des besoins en habitat

Le modèle de la distribution spatiale des besoins en habitat devra correspondre au modèle de distribution de la population au point 4.2.1 ci-dessus.

c) Besoins en terrain pour l'habitat

Le tableau ci-dessous montre par ailleurs les besoins fonciers correspondants pour faire face à l'accroissement en population et les besoins correspondants en habitat de 2012 à 2027. On a besoin d'au moins un total de 1009 hectares de terrains pendant cette période pour faire face à l'augmentation générale en besoins de terrain. Sur une base annuelle, entre 67 et 100 hectares de terrains sont nécessaires pour combler le besoin en terrains pour l'habitat.

Tableau 20 : Distribution de la demande en terrain pour habitat à l'horizon 2027.

N°	Catégorie d'habitat	%	Besoins fonciers (ha)
01	Habitat à revenus bas	84.5	848
02	Habitat mixte commercial/résidentiel	5,0	50
03	Habitat à revenus moyens	7,0	71
04	Habitat à revenus élevés	3.5	35
	Total	100	1 009

Source: enquête socio-économique Competing-BET 2012

d) Stratégies d'amélioration de l'habitat

Les stratégies pour l'amélioration de l'habitat comprennent l'identification des éléments spécifiques de l'habitat à rehausser, l'accroissement de l'offre en logement et l'assurance de la qualité des logements ainsi que son environnement.

Éléments de l'habitat

- La maison ;
- Environnement immédiat de l'habitat ;
- Equipements dans la maison ;
- Accès au terrain pour l'habitat ;
- Accès au crédit pour l'habitat ;
- Accès à l'assistance technique ;
- Matériaux pour la construction des maisons ;
- Processus et procédures pour l'habitat ;
- Offre de logement.

Problèmes de l'habitat

- Habitat de mauvaise qualité pour les couches de la population aux revenus faibles et moyens ;
- Habitat généralement inadéquat pour les pauvres.

Objectifs

- Améliorer la qualité de l'habitat des personnes aux revenus faibles et moyens ;

- Accroître l'offre de l'habitat pour les pauvres.

Orientations politiques

Créer les conditions qui permettent aux personnes aux revenus faibles et moyens d'améliorer la qualité de l'environnement de l'habitat à travers toute la ville.

Orientations stratégiques

- Faciliter l'accès aux terrains pour les pauvres ;
- Faciliter l'accès aux financements et crédits de l'habitat ;
- Faciliter l'accès à l'assistance technique pour l'habitat ;
- Promouvoir le développement et l'utilisation des matériaux locaux de construction ;
- Encourager l'occupation des parcelles vides ;
- Organiser l'offre des parcelles pour habitat ;
- Organiser le marché de l'habitat ;
- Simplifier les procédures d'approbation des permis de bâtir ;
- Standardiser les parcelles et plans de l'habitat pour les pauvres.

Règles et règlements

Les règles et règlements spécifiques devront être préparés et mises en œuvre dans les domaines suivants:

- Forme et taille des parcelles ;
- Construction (processus et procédure) ;
- Composantes de construction (fonctionnalité).

Zones d'action de l'habitat

Les zones d'action prioritaires pour l'amélioration de l'habitat à Abong-Mbang sont :

- Les quartiers spontanés centraux qu'il faudra restructurer ou réhabiliter;
- Les zones d'extension d'habitation qu'il faudra étudier et aménager, notamment les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et les d'habitat évolutif en périphérie de la ville.
- La réserve foncière communale, la zone d'urbanisation différée (réserve foncière de l'Etat).

Résultats attendus

- Réduction de l'incidence des maladies suite à l'amélioration de la qualité de l'habitat ;
- Beaucoup plus de personnes pauvres et familles démunies vivent dans un habitat décent ;
- Plus de familles possèdent leurs propres maisons ;
- Investissement rationnel dans l'offre de l'habitat.

Partenaires et acteurs

- Commune d'Abong- Mbang ;
- Services déconcentrés du développement urbain et habitat ;
- Services déconcentrés des Affaires Foncières ;
- Préfet et sous-préfets ;
- Institutions en charge des fonds (PPTE) ;
- Union des coopératives d'épargne et de crédit ;
- Fonds pour l'aménagement ;
- Bailleurs de fonds partenaires ;
- Banques commerciales ;
- ONG locales.

Programme d'amélioration de l'habitat**Eléments du programme d'amélioration de l'habitat****A) Zones d'habitat existant**

- Restructuration des zones d'habitat dégradées;
- Densification et consolidation des zones d'habitat sous occupées;
- Réhabilitation des maisons délabrées.

B) Zones d'habitat à créer

- Habitat social pour les pauvres ;
- Lotissement communal ;
- Programmes de lotissement de recasement ;
- Programme des lotissements privés haut standing.

- Programme de restructuration des zones d'habitat dégradées

A) Procédures opérationnelles

Les procédures opérationnelles de restructuration des zones de l'habitat comprennent:

- Identifier les zones à restructurer ;
- Examiner et justifier les besoins de restructuration ;
- Négocier le financement ;
- Préparer les programmes de restructuration ;
- Mobiliser les ressources locales et la participation des parties prenantes locales ;
- Mettre en œuvre les programmes de restructuration par :
 - Amélioration des réseaux de routes et de drainage ;
 - Extension des utilités publiques telles que l'eau potable et l'électricité ;
 - Améliorer les équipements des eaux usées ;
 - Améliorer les équipements publics et communautaires ;
 - Réhabiliter les maisons délabrées ;
 - Recaser les personnes déplacées ;
 - Etablir les titres fonciers ;
 - Gérer et maintenir les sites.

PARTENAIRES ET ACTEURS

La restructuration surtout des bidonvilles, est un exercice délicat et compliqué qui doit impliquer la participation et la collaboration des partenaires et acteurs suivants:

- Les habitants ;
- Propriétaires des terrains ;
- Investisseurs dans le domaine ;
- Autorités traditionnelles ;
- Organisations de la société civile ;
- Organisations de la communauté de base ;
- Commune d'Abong- Mbang;
- Le ministère chargé de l'habitat ;
- Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) ;

- Bailleurs de fonds (ONU- Habitat, Cité Afrique, etc).

Programme de densification et consolidation des zones d'habitat sous occupées

Plusieurs parcelles vides ou partiellement aménagées se trouvent sur les zones intérieure et intermédiaire de la ville. Ces parcelles doivent être identifiées et aménagées pour une utilisation optimale du terrain et les infrastructures et équipements existants.

A) Les procédures opérationnelles

- Identifier les parcelles et sites qui doivent être occupés;
- Etendre et améliorer les voiries, le drainage et les équipements publics des sites ;
- Faciliter l'accès au financement de l'habitat et l'assistance technique ;
- Imposer les impôts sur les parcelles sous aménagées et non construites.

Les sources possibles de financement de l'occupation des parcelles inoccupées et sous aménagées comprennent :

- Crédit Foncier du Cameroun ;
- Banques commerciales ;
- Union des coopératives d'épargne et de crédit ;
- Création des sociétés immobilières.

C) Acteurs

- MINEPAT;
- Commune d'Abong- Mbang;
- MINH DU ;
- MINEE.

Réhabilitation des maisons délabrées

A) Procédures opérationnelles

La réhabilitation des maisons délabrées, abandonnées et inachevées à l'intérieur du périmètre urbain existant doit impliquer:

- L'identification des maisons ;
- La provision de l'assistance technique et financière aux propriétaires des terrains concernés ;
- Le contrôle des travaux de réhabilitation ;

- L'imposition des impôts sur les terrains non aménagés par les personnes affectées.

B) Sources de financement

Les sources de financement de la réhabilitation de l'habitat comprennent:

- Les propriétaires ;
- Le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- Les banques commerciales ;
- Les unions des coopératives d'épargne et de crédit.

Programme d'habitat social

A) Procédures opérationnelles

- Sélectionner et acquérir les sites de l'habitat social ;
- Négocier les fonds ;
- Arpenter les sites pour habitat social ;
- Elaborer des plans de lotissement ;
- Développer partiellement les réseaux de routes et de drainage ;
- Pourvoir les utilités de base telles que l'eau et l'électricité ;
- Allouer les parcelles aux pauvres ;
- Assister financièrement et techniquement les pauvres ;
- Contrôler le développement et la construction sur les sites ;
- Améliorer progressivement les sites de l'habitat social.

B) Les principales sources de financement de l'habitat social doivent comporter

- Les fonds de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE);
- Subventions du ministère chargé de l'habitat ;
- Le budget de la commune d'Abong-Mbang.
- Contributions des bénéficiaires;
- Bailleurs de fonds intéressés (ONU- Habitat).

C) Les quartiers concernés

Quartiers centraux

Programme des lotissements communaux

La Commune détient l'entière responsabilité d'assurer que des terrains bien planifiés et à coût abordable soient disponibles pour toutes catégories d'habitat social. Sur ce, elle doit encourager et faciliter l'approvisionnement en terrains urbains par toutes les contreparties potentielles. Néanmoins, la commune doit prévoir assez de terrain pour pallier au déficit entre les besoins en terrains pour habitat et les terrains actuellement fournis par les acteurs impliqués dans l'aménagement foncier.

Le lotissement communal devant se faire dans la réserve foncière d'Abong-Mbang II après incorporation dans son domaine privé.

A) Procédures opérationnelles

Les procédures opérationnelles pour les lotissements communaux sont les suivantes :

- Estimer la demande annuelle de terrains pour l'habitat ;
- Faciliter l'approvisionnement en terrains par les promoteurs de l'habitat ;
- Acquérir les terrains pour les lotissements communaux locaux sur les sites appropriés et convenables ;
- Estimer les déficits d'approvisionnement en terrains pour l'habitat ;
- Tracer les lotissements communaux locaux ;
- Préparer les plans préliminaires pour les lotissements ;
- Attribuer les parcelles aux intéressés ;
- Contrôler le processus de construction sur les lotissements ;
- Contrôler les transactions foncières sur les lotissements.

B) Sources potentielles de financement

Les sources potentielles pour le financement des lotissements communaux locaux sont :

- Budget de la commune ;
- Subvention de l'Etat.
- Fonds de l'Initiative PPTE ;
- D'autres bailleurs de fonds;
- Vente des parcelles communales.

C) Acteurs et partenaires

Les potentiels acteurs et partenaires sont :

- Commune ;
- Préfets ;
- Sous – Préfets ;
- Services déconcentrés de l'Etat
- Commune D'Abong-Mbang
- Autorités traditionnelles locales.

Lotissement de recasement

Le réaménagement de la ville avec des opérations de restructuration dans les quartiers centraux devra aboutir au déplacement de plusieurs propriétaires et ménages qui doivent être recasés avec soin sur les sites permanents et dans les maisons décentes.

A) Procédures opérationnelles

Les procédures opérationnelles de recasement doivent impliquer:

- L'acquisition des sites pour les plans de recasement ;
- La planification et le lotissement des sites ;
- L'aménagement partiel et viabilisation des sites par l'offre des:
 - Réseaux de base de routes et de drainage ;
 - Utilités publiques comme l'eau et l'électricité.
- L'allocation des parcelles à ceux qui doivent être recasés,
- La provision de l'assistance technique et financière à ceux qui doivent être recasés,
- Le contrôle des constructions sur les parcelles,
- L'amélioration progressive de l'aménagement du site,
- La provision des infrastructures publiques et communautaires et services comme:
 - Etablissements scolaires,
 - Espaces verts,
 - Marchés,
 - Boutiques,

B) Sources de financement

Les principales sources de financement des plans de recasement comprennent:

- Budgets de la commune ;
- Subventions du ministère chargé du développement urbain et de l'habitat ;
- Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) ;
- Bailleurs de fonds: ONU - Habitat, Cité Afrique, etc.

Lotissements privés haut standing

Les propriétaires des terrains privés peuvent faire des contributions considérables à l'habitat. Cependant, leurs contributions doivent être coordonnées et contrôlées afin de réduire les subdivisions spontanées et hasardeuses des terrains coutumiers et privés. Ceci veut dire que:

- La subdivision des terrains privés doit être autorisée par la commune à travers le lotissement réalisé selon les règles de l'art ;
- L'aménagement des lotissements privés et subdivisions doit être contrôlés ;
- La commercialisation des terrains dans les lotissements privés doit être transparente pour assurer que les plans de lotissements approuvés sont respectés ;
- La gestion et l'entretien des lotissements privés doivent être contrôlés.

Gestion de l'aménagement des terrains urbains

Le contrôle de l'aménagement des terrains urbains est le seul moyen concret pour assurer à la ville un aménagement systématique, organisé et durable.

Eléments de l'aménagement urbain

Les éléments de l'aménagement urbain comprennent:

- La surface totale qui doit être aménagée sur une période spécifique ;
- La surface de terrain aménagée pour les différents aspects d'occupation du sol ;
- Le nombre de parcelles aménagées pour les ménages à revenus faibles, moyens et élevés
- Provision des sites à aménager en:
 - Routes ; Drainage ; Eau potable ; Énergie (électricité) ; et Installations de l'assainissement.
- Subdivision du terrain en parcelles (lots) ;

- Aménagement des sites et des parcelles ;
- Disponibilité des équipements publics et communautaires.

Problèmes

- Les subdivisions spontanées et anarchiques des terrains en parcelles urbaines ;
- La conversion inorganisée et spontanée des terrains ruraux en terrains urbains ;
- Offre inadéquate des terrains planifiés et aménagés pour les différents aspects de l'occupation du sol et particulièrement pour l'habitat ;
- Coût élevé des terrains aménagés et viabilisés ;
- Occupation des sites vulnérables qui devraient être protégés ;
- Réseaux et infrastructures irréguliers et incohérents ;
- Inaccessibilité des sites occupés ;
- Connexions irrégulières à l'eau et à l'électricité ;
- Plusieurs maisons ne sont pas connectées aux services urbains de base ;
- Sites mal drainés ;
- Les sites pour les infrastructures et équipements collectifs ne sont pas prévus.

Objectifs

- Assurer l'offre adéquate et continue des terrains planifiés et aménagés pour différents types d'occupation du sol, particulièrement pour l'habitat des pauvres ;
- Assurer un accès équitable aux terrains pour l'habitat des pauvres ;
- Fournir des réseaux, infrastructures et utilités de base.

Orientations stratégiques

- Remembrement des terrains privés à l'intérieur des zones d'aménagement prioritaires ;
- Planifier et partiellement aménager les terrains mis en commun (vente) ;
- Acquérir tous les terrains pour usage collectif et habitat social ;
- Réattribuer de manière proportionnelle des terrains aux propriétaires originaux ;
- Protéger les terrains à usage collectif ;
- Attribuer aux pauvres les terrains pour habitat social ;
- Contrôler la vente et l'aménagement sur les terrains privés.

Règles et règlements

Les règles et règlements spécifiques sont nécessaires pour:

- La déclaration des zones prioritaires d'aménagement ;
- Remembrement et réattribution des terrains ;
- Attribution des terrains pour l'habitat social ;
- Protection des terrains à usage collectif ;
- Contrôle de la vente et de l'aménagement sur les terrains privés dans les zones d'aménagement prioritaires.

Procédures d'aménagement urbain

- Déterminer les besoins et demande fonciers ;
- Etudes de faisabilité pour la déclaration des zones prioritaires d'aménagement ;
- Déclaration des zones prioritaires d'aménagement ;
- Planification des zones prioritaires d'aménagement ;
- Aménagement des zones prioritaires d'aménagement ;
- Réattribution foncière ;
- Contrôle de l'aménagement foncier et construction ;
- Installation des équipements collectifs.

Acteurs et partenaires

La commune en collaboration avec chaque partenaire a la principale responsabilité de l'aménagement et de l'approvisionnement des terrains urbains. Cependant, ceci doit être fait en collaboration avec:

- Les occupants du domaine national ;
- Propriétaires des terrains privés ;
- Autorités traditionnelles ;
- Services du domaine et des affaires foncières ;
- Services du développement urbain et de l'habitat ;
- Autorités publiques de l'aménagement urbain :
- MAETUR ; SIC ; CFC.
- Autorités de supervision de la Commune :
- Préfet ; Sous-préfets.
- Les ONG locales (observateurs indépendants).

II.2.4 - PROGRAMME

Tableau 21 : Programme de développement de la ville.

Cod e	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
040	Population, Habitat et Aménagement Foncier					
041	Restructuration des quartiers spontanés centraux dégradés	2013-2015	Mauvais état de l’habitat et des infrastructures Environnement de l’habitat insatisfaisant Mal pourvus en services et équipements urbains de base. Sites identifiés dans le plan Mauvaise qualité de l’habitat.	Etudier les besoins d’amélioration Préparer les plans d’amélioration Améliorer et réhabiliter progressivement les quartiers identifiés Identifier et acquérir les sites pour les programmes de recasement	200 000 000	SIC CFC COMMUN E D’ABONG - MBANG MINDCAF Bailleurs de Fonds
045	Programme de promotion de l’habitat: Occupation des parcelles vides Aménagement des lotissements Privés	2013-2015	Les zones à occuper identifiées sur le plan	Créer des plans pour stimuler les programmes d’habitat Développer les programmes de financement de l’habitat Pourvoir une assistance technique à la population.	25 000 000	SIC MAETUR CFC COMMUN E D’ABONG - MBANG

Cod e	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
	Réhabilitation des maisons délabrées et la finition de celles non achevées					MINDCAF
043	Lotissement communal	2013-2015	Pas de programme de site et services organisé Sites identifiés sur le plan	Négocier avec les partenaires de l'aménagement urbain Acquérir les sites proposés Planifier le site Aménager et pourvoir les services urbains de base Allouer les parcelles aux ménages à revenus moyens Contrôler l'aménagement.	250 000 000	COMMUNE D'ABONG - MBANG MINDCAF MAETUR MINDCAF COMMUNE D'ABONG - MBANG
042	Lotissements social: Deux Réserves foncières communales	2013-2017	Pas de programme d'habitat clair pour les pauvres Sites identifiés sur le plan	Sélectionner et acquérir les sites proposés Planifier les sites Aménager et partiellement servir les sites Allouer les parcelles aux pauvres Contrôler et superviser la construction Pourvoir l'assistance technique et	200 000 000	SIC COMMUNE D'ABONG - MBANG MINDCAF

Cod e	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
				financière.		
044	Lotissements de recasement dans les deux Réserves foncières communales	2013-2015	Pas de plan de recasement existant Les quartiers et les plaines inondables sont des zones à haut risque	Planifier les sites Négocier les financements Aménager et partiellement servir les sites Recaser progressivement ceux qui sont déplacés Récupérer les sites évacués	420 000 000	SIC CFC MINDCAF COMMUN E D'ABONG - MBANG MAETUR
045	Trois zones d'aménagements concertés	2022-2027	Villages périphériques le long des pénétrantes dans la ville .	Concertation avec les occupants et les ayant- droit	2 000 000 000	SIC CFC MINDCAF COMMUN E D'ABONG - MBANG MAETUR + CAE I &II Populations concernées ayant ou non un titre foncier

Cod e	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
	Total				3 095 000 000	

Tableau 22 : Principales zones d'aménagement concerté (Z.A.C) dans le P.O.S

DESIGNATION	Localisation	Superficies (ha)
ZAC 1	Quartier plateau	82
ZAC 2	Ankwamp	185

II.2.5. Programmes d'équipements collectifs et sociaux

II.2.5.1 - GENERALITES

a) Composantes

- Equipements de l'éducation ;
- Equipements de santé ;
- Equipements de bien-être social ;
- Equipements civiques et culturels
- Culturels
- Marchés ;
- Equipements de stationnement urbain ;
- Equipements de sport et loisirs ;
- Salles publiques et communautaires.

b) Problèmes

- Mal localisés ;
- Espace inadéquat ;
- Mauvais site ;
- Inaccessibles ;
- Capacités inadéquates ;
- Sous utilisés ;
- Sur utilisés.

c) Objectifs

- Localisation équilibrée en respectant le modèle de distribution de la population ;
- Provision adéquate de l'espace ;
- Site convenable ;
- Facilement accessible ;
- Capacité adéquate ;
- Utilisation effective des équipements disponibles ;
- Réduction de la pression sur les équipements existants.

d) Orientations politiques

Pour réaliser ces objectifs, ce plan a pour but de :

- Utiliser les équipements existants de façon optimale ;

- Rapprocher étroitement la fourniture des services collectifs futurs avec les tendances et répartition des besoins et de la demande ;
- Impliquer les principales parties prenantes dans la planification, la localisation et le choix du site des services collectifs.

e) Orientations stratégiques

- Estimer l'offre des services collectifs en se basant sur la capacité d'accueil des unités spatiales ;
- Examiner les niveaux actuels de fourniture et d'utilisation des services collectifs ;
- Ajuster les localisations, sites et capacités ;
- Rapprocher l'offre, localisation et sites des nouveaux services collectifs avec les tendances et répartition des besoins et demande.

f) Résultats attendus

L'offre des services collectifs doit avoir pour but l'obtention des résultats suivants :

- **Réduction du temps et du coût des déplacements de et envers les équipements ;**
- Eviter la pression des embouteillages sur des services collectifs existants ;
- Minimiser des accidents dus à des mauvaises localisations et sélection des sites ;
- Fournir un accès équitable aux services collectifs.

g) Acteurs

La Commune et les acteurs doivent jouer un rôle plus actif dans l'offre, localisation, site convenable et gestion des services collectifs. Ils doivent contrôler et exprimer les besoins et demandes des services collectifs chez les autorités pourvoyeuses. Ils doivent faciliter l'accès aux terrains et mobiliser les bénéficiaires directs et populations concernées locales de contribuer et participer dans la fourniture des services collectifs. Finalement, ils doivent aussi créer un environnement favorable en vue d'attirer les financements pour les services collectifs.

II.2.5.2 - LOCALISATION DES SERVICES COLLECTIFS

a) Equipements de l'éducation

Le tableau ci-dessous présente les normes et standards utilisés dans la planification de la fourniture future en établissements scolaires publics à Abong-Mbang.

Ceci est fait en supposant que le gouvernement a la responsabilité principale d'éduquer ses citoyens. Les pourvoyeurs confessionnels et privés laïcs offrent des types alternatifs d'éducation à ceux qui peuvent se le permettre et complètent la contribution du gouvernement.

Tableau 23 : Standards proposés pour les équipements de l'éducation.

N°	Equipements publics de l'éducation	Niveau d'approvisionnement	Seuil de la population	Rayon d'influence	Standards d'espace
01	Maternelle	Bloc	3 000-5 000	500m	0,5hectares
02	Primaire	Quartier	5 000	1,0km	2,0 hectares
03	Secondaire général	Secteur	50-100 000	2,5km	5,0 hectares
04	Secondaire technique	Secteur	50-100 000	2,5km	5,0 hectares

Source : Exploitation des normes et grilles d'équipement

b) Ecoles maternelles

D'après la grille d'équipement en matière d'école maternelle, il faudrait au moins 10 écoles maternelles à l'horizon 2027. Or en 2012 on dénombre sept ; l'écart estimé et la projection des besoins des écoles maternelles à Abong-Mbang de 2012 à 2027 est de trois. Ceci est basé sur le standard qu'une population de 3 000 à 5000 personnes peut nécessiter une école maternelle à l'intérieur d'un rayon de 500m. Les écoles maternelles doivent être pourvues à des distances pouvant être couvertes à pied par un enfant de 0-5 ans sans traverser les routes principales. Ainsi, une école maternelle doit avoir un faible ratio élèves/maître et des effectifs réduits par classe.

Chaque quartier résidentiel de 5 000 à 10 000 personnes doit avoir 2-3 écoles maternelles. Il est aussi recommandé que sur 5 écoles maternelles, le gouvernement doit pourvoir au moins trois pendant que les religieux et les établissements privés laïcs pourvoient au plus deux. Ceci donne la possibilité de choisir et donne la possibilité aux pauvres d'accéder aux écoles maternelles abordables.

Les plans de la situation actuelle montrent les localisations des écoles maternelles publiques existantes et proposées ainsi que leurs zones d'influence d'ici 2027.

c) Ecoles primaires

D'après la grille d'équipement en matière d'école primaire, il faudrait au moins 10 écoles primaires à l'horizon 2027. Or en 2012 on dénombre neuf ; l'écart estimé et la projection des besoins des écoles maternelles à Abong-Mbang de 2012 à 2027 est d'une école. En conséquence, le problème de création de nouvelle école primaire à Abong-Mbang ne se pose pas pour le court, moyen et le long terme.

Tableau 24 : Demande projetée pour les écoles primaires publiques à Abong-Mbang.

Année	Population projetée	Ecoles primaires/5000hbt	Deficit
2012	26069	9	+4
2015	29749	9	+4
2017	32487	9	+3
2022	40484	9	+1
2027	50451	10	-1

Au-delà de 2027, plus d'écoles primaires publiques devront être nécessaires quand la ville va atteindre sa pleine capacité de croissance.

Le plan de la situation existante montre les écoles primaires existantes et la demande projetée en écoles primaires publiques d'ici 2027 et leurs zones d'influence potentielles. La localisation des écoles primaires publiques existantes et proposées y est également illustrée.

d) Collèges et lycées d'enseignement général

D'après la grille d'équipement en matière d'établissement d'enseignement secondaire et technique (lycée et autres), il faudrait au moins 1 établissement. Or en 2012 on dénombre cinq; l'écart estimé et la projection des besoins en établissement secondaire à Abong-Mbang de 2012 à 2027 est de +4. En conséquence, le problème de création de nouveau établissement secondaire à Abong-Mbang ne se pose pas pour le court, moyen et le long terme.

Les tableaux ci-après montrent les écarts estimés et les besoins projetés en établissements secondaires et lycées d'enseignement général et technique à respectivement. Ces estimations ont été faites sur la base des standards qu'au moins

50 000 habitants doivent avoir un établissement secondaire et lycée d'enseignement général et technique.

Tableau 25 : Demande projetée pour les collèges et lycées d'enseignement général publics à Abong-Mbang.

Année	Population projetée	Etablissement secondaire général/50 000hbt	Déficit
2012	26069	5	(+4)
2015	29749	5	(+4)
2017	32487	5	(+4)
2022	40484	5	(+4)
2027	50451	5	(+4)

L'atout majeur dans l'approvisionnement en établissements secondaires et lycées d'enseignement général et technique est leur localisation satisfaisante, ce qui implique que les élèves et enseignants ne se déplacent pas sur de longue distance pour arriver à l'école.

Services de santé publique

Tableau 26 : Standards proposés pour les services de santé.

No	Niveau des équipements de santé	Niveau D'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence	Allocation d'espace (Hectares)
01	Centres de santé	Secteur	25 -50 000	2,5km	2 hectares
02	Hôpital de district	Ville secondaire	100 -150 000	4,0km	5 hectares
03	Hôpital général	Ville	200 -500 000	5,0km	7-10 hectares
04	Hôpital de référence	Région	Plus de 500 000	Plus de 10,0km	10-15 hectares

Source : exploitation des normes et grille d'équipement

Le tableau ci-dessus montre le standard recommandé pour la fourniture des services de santé. Sur la base de ces standards l'on devra au moment de l'élaboration

des plans de secteur (PS) déterminer la demande réelle en équipement de santé pour la ville et les différents secteurs.

Tableau 27 : Demande projetée en établissements sanitaires de 2012 à 2027.

Année	Population projetée	Centre de santé	Déficit	Hopital de district	Déficit
2012	26069	8	(+7)	1	0
2015	29749	8	(+7)	1	0
2017	32487	8	(+7)	1	0
2022	40484	8	(+7)	1	0
2027	50451	8	(+)	1	0

Par conséquent, il n'y a pas de déficit en équipement de santé à Abong-Mbang.

Tableau 28 : Standards proposés pour les équipements de marché et des achats.

No	Equipements de marché et d'achats	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence	Standards d'espace
01	Boutiques du coin	Bloc	500 - 1 000	500m	200m ²
02	Boutique de quartier	Quartier	5 000-10 000	1,5km	500m ²
03	Marchés et boutiques du secteur	Secteur	50-100 000	2,5km	1,0 hectares
04	Marchés et boutiques de la ville secondaire	Ville secondaire	100-150 000	3,5km	3,0 hectares
05	Marché central et boutiques	Ville	200- 500 000	5,0km	5,0 hectares

06	Marchés régionaux et centres commerciaux	Région			Plus de 5,0 hectares
----	--	--------	--	--	----------------------

Source : Exploitation des normes et grille d'équipement

II.2.5.3 - GERER LES EQUIPEMENTS URBAINS DE STATIONNEMENT

a) Eléments

- Localisation ;
- Choix du site ;
- Disponibilité de terrain ;
- Organisation du site ;
- Services et équipements disponibles ;
- Gestion.

b) Problèmes et caractéristiques

La localisation, le choix du site, l'aménagement et la gestion des équipements de stationnement à l'intérieur de la Commune d'Abong- Mbang sont organisés et caractérisés par :

- L'absence des règles et règlements pour guider la localisation et le choix du site des gares routières ;
- L'incoordination des décisions des transporteurs et syndicat des transporteurs de se localiser là où ils veulent ;
- Plusieurs agences de voyages se localisent le long des rues très fréquentées ou grandes routes ;
- Les gares routières clandestines se localisent à des endroits qui conviennent aux passagers et transporteurs ;
- Les gares routières clandestines sont localisées à des zones et carrefours non sûrs ;
- Les gares clandestines ne sont pas planifiées, non autorisées et non aménagées ;
- Les stationnements des motocyclettes se trouvent à des carrefours et places stratégiques ;
- Les équipements de stationnement se développent là où les équipements commerciaux et de marchés se trouvent ;

- Les équipements de stationnement génèrent des activités commerciales là où ils sont localisés ;

Les passagers et les transporteurs n'aiment pas les gares routières situées à la périphérie et préfèrent les localisations centrales ;

La Commune ne génère pas de revenus adéquats de gares routières dispersées et localisées au hasard.

Il y a un besoin réel de planifier, aménager et régler les équipements de stationnement dans une ville à croissance rapide comme Abong-Mbang.

c) Objectifs

- Pourvoir des équipements de stationnement adéquats ;
- Assurer une localisation et un choix du site approprié des équipements de stationnement ;
- Assurer un aménagement approprié des équipements de stationnement ;
- Assurer une gestion satisfaisante des équipements de stationnement.

d) Plan des équipements de stationnement urbains

- Les gares routières centrales ;
- Les gares routières de personnes vivant hors de la ville mais travaillant ou faisant les courses dans la ville ;
- Stationnements des camions ;
- Stationnements des villes secondaires ;
- Stationnements de secteur.

En plus, les gares routières sur et hors de la chaussée et les gares routières privées doivent être pourvues à des localisations et sites stratégiques mais réglementés.

e) Orientations politiques

Les orientations politiques recommandées pour la fourniture des équipements urbains de stationnement comprennent :

- La commune en collaboration avec les principaux acteurs de développement urbain doit pourvoir les équipements centraux de stationnement, commuter, de villes secondaires, de secteurs, sur et hors de la chaussée ;
- Les transporteurs privés doivent créer les gares routières privées à des localisations et sites appropriés approuvé par la commune d'Abong-Mbang.

f) Guides

- Les stratégies de fourniture des équipements de stationnement urbains impliquent :
- La préparation et le respect des règles et règlements sur les équipements de stationnement ;
- L'acquisition et l'aménagement effectifs des équipements de stationnement des ;
- Récupérer les coûts de fourniture des équipements urbains de stationnement chez les utilisateurs et les bénéficiaires ;
- Les fournisseurs privés des équipements de stationnement doivent payer les frais d'aménagement à la commune d'Abong-Mbang.

g) Règles et règlements

Tableau 29 : Standards proposés pour les équipements de stationnement.

N°	Equipements de stationnement	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence/Distance	Standards d'espace
01	Arrêts de taxis	Rues fréquentées et carrefours	RAS	150m	40m long
02	Arrêts de bus	Artère et route primaire	RAS	500m	30m long
02	Parcs des motocyclettes	Carrefours stratégiques	RAS	300m	50m ²
03	Stationnement sur la chaussée	Centre des villes et villes secondaires	RAS	10m du Carrefour	Entre les Carrefours
04	Stationnement hors de la chaussée	Zones d'activité	5 000-10 000	RAS	500m ²
05	Parcs intra urbains (auto)	Ville secondaire/secteur	50 000-100 000	2,5km	1,0hectares
06	gares routières de personnes vivant hors de	Ville secondaire	100-200 000	3-5km	1,5 hectares

N°	Equipements de stationnement	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence/Distance	Standards d'espace
07	Parc central (auto)	Ville	200-500,000	5.0km	3,0 hectares
08	Parc des camions	Ville/Région	Plus de 500 000	Plus de 5.0km	5,0hectares

Source Exploitation des normes et grille d'équipement

h) Règles régissant la localisation des agences de voyages

- Interdiction de se localiser le long des routes principales.
- Distance de la route d'accès aux limites de la parcelle : emprise plus de 50m ;
- Distance entre l'entrée et la sortie 50m de l'axe ;
- Surface minimale ;
- Forme régulière ;
- Equipements publics communautaires à fournir :
- Urinoir ;
- Toilettes publiques ;
- Magasins ;
- Parking ;
- Arrêt taxi ;
- Zone d'attente des passagers ;
- Poubelle ;
- Site bien drainé ;
- Cabine téléphonique ;
- Poste de sécurité.

i) Procédures opérationnelles

- Effectuer des études de faisabilité du fonctionnement des gares routières existantes ;
- Préparer et approuver des plans pour la fourniture des gares routières communales ;
- Mobiliser des fonds pour la fourniture des gares routières communales ;
- Acquérir des sites pour les gares routières communales ;
- Planifier les sites pour les gares routières communales ;

- Concevoir des structures pour les gares routières communales ;
- Aménager des sites pour les gares routières et construire les équipements nécessaires ;
- Gérer et entretenir les gares routières communales.

j) Résultats attendus

- Réduction du coût et temps de déplacement de et vers les gares routières ;
- Augmentation de la sécurité des gares routières ;
- Réduction de l'embouteillage dû à la mauvaise localisation des gares routières ;
- Augmentation de la commodité publique dans l'utilisation des gares routières.

k) Acteurs et partenaires

La commune et les acteurs ont la responsabilité directe et globale de planifier, aménager et gérer les gares routières urbaines. Cependant, ils doivent collaborer avec :

- Transporteurs et syndicat des transporteurs ;
- Ministère chargé du développement urbain ;
- Ministère chargé des transports ;
- Ministère chargé des domaines et du cadastre ;
- Autorités de supervision : préfets et sous-préfets ;
- Sécurité publique ;
- Organisations de la société civile.

II.2.5.4 - EQUIPEMENTS DE SPORT ET LOISIRS

Le tableau ci-dessous montre la hiérarchie des équipements de sport et loisirs.

Tableau 30 : Standards proposés pour les équipements sportifs et de récréation.

No	Équipements de sport et récréation	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence/ Distance	Standards d'espace
01	Terrain de jeu des petits enfants	Ilot	500-1 000	50m	100m ²

No	Équipements de sport et récréation	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence/ Distance	Standards d'espace
02	Terrain de jeu des enfants	Bloc	500-1 000	200m	200m ²
03	Terrain de football	Quartier	5000-10000	1,0km	6 000m ²
04	Parc et centre de récréation du quartier	Quartier	5000-10000	500m	1,0hectares
05	Complexe Sportif	Secteur	50-100 000	2,0km	2,0hectares
06	Stade de ville secondaire	Ville secondaire	100-200 000	2,5km	3,5hectares
07	Stade de ville	ville	200-500 000	5,0km	10,0hectares
08	Parcs et jardins de la ville	ville	Plus 500 000	Plus de 5,0km	Plus de 10 hectares

Source : Exploitation des normes et grille d'équipement

II.2.5.5 - STANDARDS PROPOSES POUR LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES ET LES CENTRES DE CREATIVITE

Le tableau ci-dessous montre les standards de fourniture des bibliothèques publiques et communautaires et les centres de créativité. Les centres de créativité sont des homologues technologiques des bibliothèques publiques. Ils sont utilisés comme centre de démonstration pour familiariser le public avec les technologies qui avancent rapidement.

Tableau 31 : Standards proposés pour les bibliothèques et les centres de créativité.

No	Bibliothèques publiques	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence/ Distance	Standards d'espace
01	Salle de lecture	Bloc	500-1 000	200m	20-40m ²
02	Bibliothèque de quartier	Quartier	5 000-1 0000	500m	80-100m ²
03	Bibliothèque de secteur	Secteur	50-100 000	2,0km	500m ²
04	Bibliothèque de ville secondaire/centre de créativité	Ville secondaire	100-150 000	2,5km	1000m ²
05	Bibliothèque de ville/Musée technologique	Ville secondaire	200-500 000	5,0km	1-2hectares
06	Bibliothèque régionale/Archives	Région	Plus de 500 000	Plus de 5,0km	2-5hectares

Source: Exploitation des normes et grille d'équipement

II.2.5.6 - STANDARDS PROPOSES POUR LES SALLES PUBLIQUES ET COMMUNAUTAIRES

Le tableau ci-dessous montre la hiérarchie des salles publiques et communautaires pourvues à différents niveaux de la structure urbaine.

Tableau 32 : Standards proposés pour les salles publiques et communautaires.

No	Salles publiques et communautaires	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence	Standards d'espace
01	Salle de réunion	Ilot	500-1 000	200m	20-40m
02	Salle de quartier	Quartier	5 000-10 000	500m	100-120m
03	Salle du secteur	Secteur	50-100 000	1,5km	500m ²
04	Salle de ville secondaire	Ville secondaire	100-200 000	2,5km	1hectare
05	Salle de la ville	Ville	200-500 000	5,0km	2-3hectares
06	Palais des congrès	Région	Plus de 500 000	plus de 5,0km	3-5hectares

Source : Exploitation des normes et grille d'équipement

II.2.5.7 - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA VILLE D'ABONG-MBANG

Tableau 33 : Programme de développement urbain.

Code	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
511	Enquêtes sur les déplacements vers l'école et capacités des établissements scolaires existants.	2012-2022	Modèles et impacts des déplacements vers l'école et capacités des établissements scolaires existants pas comprises de façon adéquate	Organiser l'enquête sur les déplacements de l'école Effectuer les enquêtes et analyser les résultats Préparer et mettre en œuvre les règles et règlements pour une utilisation optimale des établissements scolaires existants Organiser les infrastructures de transport en masse pour les établissements scolaires	10 000 000	
512	Réhabilitation des écoles publiques délabrées de la ville	2012-2015	Bâtiments délabrés Mauvaise acquisition des écoles	Enquêter sur les besoins de chaque école Négocier les financements Concevoir de nouvelles structures. Construire et équiper les nouveaux bâtiments	125 000 000	MINEDU B
	Ecoles maternelles	2012-2027	Pas d'écart dans l'approvisionnement	Adapter la distribution spatiale proposée dans le plan	40 000 000	MINEDU B
	Ecoles primaires				200 000 000	

Code	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
	Etablissements secondaires et lycées				300 000 000	MINESEC
52	Equipements de santé					
522	Réhabilitation de l'hôpital de district d'Abong-Mbang	2012-2015	Existe	Faire une étude de faisabilité Acquérir le devis Chercher les financements Faire une étude de l'état de l'hôpital de district Préparer et approuver un programme de réhabilitation Etendre et améliorer l'hôpital. Fournir et équiper l'hôpital	20 000 000	MINSANTE
530	Equipements des marchés urbains	2020-2015				
531	Réhabilitation des marchés existants	2012-2015				
	Marché central d'Abong-Mbang	2012-2013	Structure et infrastructure des marchés dégradées.	Faire des études de faisabilité Mobiliser les fonds Préparer les plans d'amélioration et	100 000 000	

Code	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
		2012-2017	Mal servies en équipements publics. Espace et logement inadéquats Marché inconfortable et non plaisant Localisation des butts non structurée et hasardeuse Non structuré et non complètement occupé	de réhabilitation Exécuter le programme Restructurer Structurer et établir des ressources pour une pleine occupation		Commune d'Abong-Mbang
	Marché	2012-2017	Non construit	Concevoir et construire les structures	20 000 000	
		2012-2015	Monter la pression sur les marchés existants		30 000 000	

532	Construction des nouveaux marchés	2012-2022	Sites non formellement acquis Espace inadéquat Localisation insatisfaisante En évolution et déclaration formelle En croissance et non construit	Identifier et acquérir les sites Concevoir les marchés Mobiliser les fonds Construire le marché	200 000 000	
	Total				1 395 000 000	

II.3. Programme des VRD

La situation actuelle des équipements urbains de base à Abong-Mbang est caractérisée par:

- Réseaux incohérents ;
- Mauvais état des réseaux ;
- Réseaux et infrastructures mal conçus et construits ;
- Sous capacité des réseaux existants ;
- Réseaux mal entretenus ;
- Réseaux mal gérés.

Les composantes des équipements urbains de base comprennent:

- Réseaux et infrastructures de transport ;
- Réseaux et infrastructures de drainage ;
- Réseaux de fourniture d'eau potable ;
- Réseaux et infrastructures d'électricité ;
- Systèmes d'assainissement ;
- Réseaux de communication.

II.3.1 - HIERARCHIE PROPOSEE DES RESEAUX DE VOIRIE URBAINE

Eléments

Les éléments de la hiérarchie des réseaux de voirie urbaine comprennent:

Routes principales

- Les routes nationales ;
- Les routes départementales ;
- Les pistes rurales.

Voiries primaires

Voiries secondaires

Problèmes

- Hiérarchie incohérente des réseaux de voirie urbaine ;
- Embouteillage ;
- Perte de temps dans les déplacements ;
- Coûts élevés des déplacements ;

- Distribution déséquilibrée des réseaux routiers.

Objectifs

- Pourvoir une hiérarchie cohérente des réseaux de voirie urbaine ;
- Réduire les embouteillages ;
- Réduire les coûts et temps de déplacement ;
- Pourvoir une distribution équilibrée des voiries.

Hiérarchie proposée des voiries urbaines

Les objectifs spécifiques de planification de la hiérarchie proposée des réseaux de transport urbain comprennent:

- Economie du temps de déplacement à l'intérieur et à travers la ville ;
- Réduction du coût de déplacement, transport des biens et d'obtention des services ;
- Utilisation des structures et conception des routes comme élément du paysage urbain ;
- Minimiser les accidents routiers dus aux mauvais alignements et conceptions.

Pour réaliser ces objectifs, les principes de planification suivants ont été utilisés:

- Déviation de la circulation qui passe à travers aussi loin que possible de la ville, ville secondaire et les zones d'intense activité ;
- Pourvoir le choix des routes qui mènent au centre de service et zones d'activités ;
- Pourvoir des modes alternatifs de déplacement à l'intérieur de la ville comme:
 - Marche à pied ;
 - Motocyclette ou bicyclette ;
 - Voitures ;
 - Éventuellement taxi, mini bus et un système de bus (transport en commun) dans toute la ville.
- Utiliser les routes principales pour séparer les zones d'activités distinctes ;
- Assurer que chaque hiérarchie de routes joue des fonctions spécifiques sans interférence ;
- Assurer une distribution équilibrée de chaque hiérarchie des routes à l'intérieur de la ville ;
- La hiérarchie des réseaux des voiries urbaines proposée se présente telle que indiquée ci-après :

- La voirie primaire supporte le trafic qui entre et sort de la ville et secteurs ;
- Voirie secondaire supporte le trafic à l'intérieur des secteurs urbains ;
- Voirie tertiaire supporte le trafic à l'intérieur des quartiers ;
- Voiries locales supporte le trafic à l'intérieur des blocs ; Le descriptif et le quantitatif de cette catégorie de voirie se feront lors des études des plans de secteur ou de restructuration des quartiers.
- Voiries d'accès qui fournissent l'accès aux lots et sites individuels ; Le descriptif et le quantitatif de cette catégorie de voirie se feront lors des études des plans de secteur ou de restructuration des quartiers.
- Sentiers principaux qui relient les principales zones d'activité et fournissent un mode alternatif de déplacement ; Le descriptif et le quantitatif de cette catégorie de voirie se feront lors des études des plans de secteur ou de restructuration des quartiers.

Trottoirs le long des routes fréquentées à l'intérieur des principales zones d'activités. Le descriptif et le quantitatif de cette catégorie de voirie se feront lors des études d'APD de voirie, des plans de secteur ou de restructuration des quartiers.

Indices d'accessibilité

Les indices d'accessibilité mesurent le degré d'accessibilité des terrains urbains exprimé en termes de la superficie des terrains et de la population par kilomètre de voiries urbaines. A cet égard, plus l'indice est faible, plus le niveau d'accessibilité dans le périmètre est élevé.

Orientations politiques

La politique d'amélioration des réseaux de transport urbain devrait avoir pour but de développer progressivement un réseau de transport durable et cohérent par:

- L'amélioration et la réhabilitation des routes existantes ;
- L'extension du réseau de transport existant pour faire face aux besoins et demandes actuels ;
- Assurer une maintenance régulière et de routine des réseaux et infrastructures urbains pour protéger et conserver ceux existants ;
- La diversification des réseaux de transport en accord avec les nouvelles possibilités et opportunités ;

- L'extension continue des réseaux de transport pour cadrer les tendances et répartitions des besoins et demandes de déplacement.

Ces politiques sont en réponse à l'augmentation continue de la possession des voitures par les ménages, l'expansion rapide de l'utilisation des motocyclettes, l'augmentation graduelle dans l'utilisation des bicyclettes et la dominance continue de la marche à pied comme moyen de déplacement. Cependant, le besoin en transport en commun par bus à travers la ville doit éventuellement émerger.

Orientation stratégiques

Les stratégies clés pour l'amélioration du réseau de transport urbain à Abong-Mbang devraient comporter:

- La clarification des rôles et responsabilités des acteurs clés dans le secteur;
- La mobilisation des ressources locales pour les réseaux et infrastructures routières ;
- La création d'un forum de concertation continue ;
- L'assurance d'une gestion efficiente et effective des ressources disponibles ;
- L'attraction des financements extérieurs et assistance technique adéquats.
- L'assurance d'une exploitation rationnelle des infrastructures existantes à travers les mesures de recouvrement des coûts aux bénéficiaires directs.

Règles et règlements

Le tableau suivant présente les emprises publiques qui doivent être respectées dans le périmètre de planification.

Tableau 34 : les emprises des voiries.

No	Hiérarchie	Emprises	Distance à partir de l'axe de la route	Restrictions
2.0	Voiries primaires	30	15	-
3.0	Voiries secondaires	18	9	-
4.0	Voiries tertiaires	10	5	-
5.0	Routes d'accès	8	4	-

- Partenaires et Acteurs

Tableau 35 : Partenaires et Acteurs.

No	Hiérarchie	MINH DU -MINTP	COMMUNE D'ABONG- MBANG	Communauté	Propriétaires des terrains
01	Routes nationales	**			Domine public artificiel.
02	Routes Département ales	**			Domine public artificiel
04	Pistes rurales	*		*	Domine public artificiel
05	Boulevards périphérique s		**	*	Domine public artificiel
06	Voiries primaires	**	*	*	Domine public artificiel
07	Voiries secondaires	**	*	*	Domine public artificiel
08	Voiries tertiaires		*	*	Domine public artificiel
09	Routes d'accès		*	*	Domine public artificiel
10	Sentiers		*	*	Domine public artificiel

Légende: ** acteur principal, * acteur complémentaire

II.3.2 - ROLES ET RESPONSABILITES

Il est nécessaire de clarifier les rôles et responsabilités verticaux des acteurs pour:

- Planification et programmation ;
- Conception et études ;
- Approbation ;
- Financement ;
- Construction/travaux ;
- Contrôle ;

- Gestion ;
- Maintenance;
- Suivi;
- Plan de transport de ville;
- Modes de transport;
- Modes de transport intra-urbain.

Le mouvement des personnes et des biens à l'intérieur de la ville d'Abong-Mbang est assuré par les modes de transport suivants par ordre d'importance :

- Marche à pied.
- Motocyclettes commerciales.
- Bicyclettes.
- Porte- tout.
- Voitures privées.

- Modes de transport interurbain

Le mouvement de personnes et des biens qui sortent et entrent à Abong-Mbang est assuré par les modes suivants de transport par ordre d'importance:

- Bus express de 30 et 70 places ;
- Minibus ;
- Camions poids lourds et semi-remorques ;
- Voitures privées ;
- Motocyclettes à l'intérieur des zones dans lesquelles les populations vivent et travaillent ou font leurs courses en ville.

- Problèmes

Les principaux problèmes de transport à Abong-Mbang comprennent:

- Fourniture insatisfaisante des infrastructures piétonnes sûres ;
- Infrastructures non séparées pour véhicules, piétons, motocyclettes et bicyclettes ;
- Embouteillage aux carrefours critiques des routes très fréquentées ;
- Coût élevé du transport et perte de temps dans les déplacements ;
- Incidence élevée des accidents de la route ;
- Services de transport de masse inadéquats et mal organisés.

II.3.3 - Objectifs

Les principaux objectifs du plan de transport de la ville comprennent:

- Fournir des infrastructures piétonnes adéquates et sûres à l'intérieur et entre les zones d'activité ;
- Séparer raisonnablement les transports par véhicules et piétonnes ;
- Réduire raisonnablement l'incidence des accidents et l'insécurité des vies et biens des voyageurs ;
- Organiser des services de transport de masse abordables à l'intérieur des zones dans lesquelles les populations vivent et travaillent.

II.3.4 - Orientations stratégiques

Les principales stratégies d'amélioration des équipements et services de transport à devront comprendre:

- Fourniture d'une hiérarchie du réseau routier urbain cohérente et équilibrée;
- Décongestion des routes très fréquentées par la réglementation des constructions et occupation irrégulières des emprises publiques;
- Diversification des modes et moyens de transport pour offrir des choix alternatifs aux moins aptes;
- Assurer une gestion appropriée des infrastructures et équipements de transport disponibles;
- Fourniture des facilités de stationnement adéquates et sécurisées à des endroits stratégiques ;
- Assurer une localisation appropriée de l'occupation du sol de manière à réduire, équilibrer et redistribuer la demande de déplacement.

II.3.5 - Résultats attendus

Les résultats attendus du plan de transport devront comprendre :

- Une augmentation de la demande de déplacement à l'intérieur et hors de la ville;
- Réduction du coût et du temps de déplacement ;
- Une augmentation du confort, sécurité et commodité de voyage.

II.3.6 - Partenaires et acteurs

La Commune a la responsabilité principale du transport à l'intérieur et hors de la ville . Cependant, elle doit travailler en collaboration avec:

- Le ministère chargé du développement urbain ;
- Le service de la sécurité publique ;

- Le ministère chargé des transports ;
- Opérateurs économiques dans le secteur des transports ;
- Société civile, organisations non gouvernementales et des sociétés de base dans le secteur des transports ;
- Bailleurs de fonds.

II.3.7 - DRAINAGE

Eléments

- Drainage naturel ;
- Caniveaux et structures du drainage routier ;
- Drainage des propriétés individuelles.

Problèmes

- Destruction de l'environnement naturel ;
- Obstruction des caniveaux de drainage naturel ;
- Drainage naturel non construit ;
- Ruissellement rapide ;
- Absence des caniveaux et structures du drainage routier ;
- Caniveaux et structures de drainage routier sous dimensionnés ;
- Caniveaux et structures de drainage routier mal construits ;
- Caniveaux et structures de drainage non ou mal construits ;
- Propriétés privées et individuelles mal assainies ;
- Absence d'une hiérarchie cohérente des réseaux de drainage

Objectifs

- Destruction de l'environnement naturel réduite ;
- Obstruction des caniveaux de drainage naturel minimisée ;
- Drains et structures routiers adéquats pourvus ;
- Drains et structures routiers dimensionnés de façon adéquate ;
- Drains et structures routiers bien construits ;
- Propriétés privées et individuelles drainées de façon adéquate ;
- Réseaux de drainage cohérents pourvus ;
- Réduction des inondations dans la ville.

II.3.8 - Réseaux de drainage

Les réseaux de drainage proposés prennent deux formes :

- Une hiérarchie des structures et caniveaux de drainage qui est étroitement liée à la hiérarchie des voiries urbaines ;
- Une hiérarchie des caniveaux de drainage naturel qui est étroitement liée aux cours d'eau existants.
- Un troisième niveau des réseaux de drainage qui ne figure pas sur le plan est le drainage des propriétés individuelles qui doivent normalement être connectées aux réseaux de drainage routier.

La hiérarchie des caniveaux de drainage naturel est reflétée dans la hiérarchie des cours d'eau comme suit:

- Cours du grand fleuve : Le Nyong et ses affluents
- Cours de petits ruisseaux (voir réseau hydrographique)

Les propriétés et sites individuels sont supposés être drainés vers un réseau dense des caniveaux de drainage routier local et tertiaire qui sont vidées dans les caniveaux de drainage naturel ou dans la hiérarchie des caniveaux de drainage routier. Les règlements stricts et le contrôle du drainage des sites et propriétés doivent être imposés.

Orientations politiques

- Clarifier les rôles et responsabilités ;
- Pourvoir les financements stables et sûres ;
- Assurer des études et conceptions appropriées pour les infrastructures de drainage ;
- Assurer un contrôle effectif des cours d'eau et caniveaux de ruissellement.

Orientations stratégiques

- Prévenir l'occupation des caniveaux de drainage naturel ;
- Récupérer les caniveaux de drainage naturel occupés ;
- Pourvoir un drainage adéquat des routes ;
- Recouvrer les coûts de la valeur ajoutée sur les propriétés ;
- Clarifier les procédures.

Acteurs

- Commune ;

- Services du développement urbain et habitat ;
- Services des travaux publics ;
- Populations concernées bénéficiaires.

Résultats attendus

- Réduction des inondations ;
- Réduction des dommages sur les propriétés et la perte en vies humaines ;
- Réduction des dommages aux éléments routiers.

II.3.9 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

Eléments

- Sources d'eau potable ;
- Capacités des sources d'eau potable ;
- Qualité de l'eau potable ;
- Hiérarchie des réseaux de fourniture d'eau potable ;
- Accès à l'eau potable ;
- Maintenance des réseaux et infrastructures d'eau potable.

Problèmes

- Plusieurs sources indépendantes non coordonnées ;
- Capacités inadéquates de toutes les sources ;
- Qualité de l'eau potable insatisfaisante ;
- Hiérarchie des réseaux d'eau potable incohérente ;
- Distribution déséquilibrée d'eau potable ;
- Réseaux et infrastructures mal alignées et construites ;
- Réseaux et infrastructures mal maintenus.

Objectifs

- Harmoniser et intégrer la gestion de plusieurs sources d'eau potable à l'intérieur du périmètre de planification ;
- Augmenter les capacités totales des sources d'eau potable pour continuellement satisfaire l'accroissement de la demande ;
- Contrôler régulièrement la qualité d'eau potable des différentes sources ;
- Planifier et pourvoir une hiérarchie cohérente des réseaux de fourniture d'eau potable qui correspond à hiérarchie de la voirie ci-dessus analysée;

- Assurer une distribution équitable d'eau potable à travers le périmètre de planification ;
- Assurer un alignement et construction appropriés des réseaux et infrastructures d'eau potable ;
- Assurer une maintenance appropriée des réseaux et infrastructures d'eau potable.

II.3.10 - Réseaux d'eau potable

La situation actuelle montre une hiérarchie des réseaux d'eau potable qui comprennent:

- Une canalisation principale qui conduit l'eau potable de la source au réservoir ou tank de stockage;
- Un réseau de distribution primaire qui conduit l'eau potable du réservoir aux principales unités spatiales de la ville;
- Un réseau de distribution secondaire qui distribue l'eau potable à l'intérieur des unités spatiales spécifiques.

Les réseaux de distribution tertiaires et locaux sont supposés distribuer l'eau potable aux quartiers, blocs et îlots en conséquence. Les petites canalisations relient les domiciles des individus, immeubles et sites à tout le réseau d'eau potable.

Le tableau ci-après montre la distribution de la hiérarchie des réseaux d'eau potable par unités spatiales.

Orientations politiques

La commune d'Abong-Mbang et le Ministère de L'Eau et de L'Energie ont la responsabilité générale d'assurer une offre adéquate, équilibrée et équitable d'eau potable sûre à l'intérieur de la zone de planification et de la municipalité. Les capacités de fourniture d'eau potable existantes doivent être utilisées de façon optimale tout en augmentant continuellement la capacité totale pour faire face aux demandes croissantes. Le développement des réseaux et infrastructures d'eau potable doivent être durables et pérennes. Les agences de fourniture d'eau potable doivent travailler en étroite collaboration avec la commune d'Abong-Mbang.

Orientations stratégiques

- Clarifier et rationaliser les rôles et responsabilités pour la fourniture d'eau potable ;
- Mobiliser les financements adéquats pour la fourniture d'eau potable ;

- Rapprocher les réseaux et capacités d'eau potable à la demande et à l'aménagement foncier ;
- Faciliter les procédures de connexion et de paiement ;
- Assurer une prompte maintenance ;
- Assurer des contrôles de qualité réguliers.

Rôles et responsabilités pour l'eau potable

Tableau 36 : Rôles et Responsabilités pour l'eau potable.

No	Rôles Responsabilités	Acteurs					
		Commu- nauté urbaine MINEE	et	Commune d'arrondi s-ement	Agence de l'eau potable	MINEE	Consom- mateurs
01	Evaluation des besoins	**					
02	Planification ET programmation	**					
03	Financement	**					
04	Etudes techniques et conception				**		
05	Production				**		
06	Distribution	**		*			
07	Connexions						**
08	Facturation et collection des revenus	**		*			
09	Paiements	**					**
10	Maintenance			*			**
11	Suivi et évaluation	**			**		

Légende: ** acteurs principaux, * acteurs complémentaires.

Règles et règlements

- Tous les réseaux d'eau potable doivent être placés le long des emprises et des deux côtés des voiries primaires, secondaires et tertiaires ;
- Tous les tuyaux de distribution d'eau potable doivent être enterrés à la profondeur d'au moins 1m en dessous de la surface de la route ;

- Tous les tuyaux d'eau potable doivent être enterrés à la profondeur d'au moins 0,5m en dessous de la surface ;
- Les tuyaux d'eau potable doivent être pourvus des deux côtés des voiries primaires et secondaires où cela s'avère nécessaire ;
- Toutes les bornes fontaines publiques doivent être bien drainées dans les caniveaux de drainage existants ;
- Une borne fontaine doit servir au plus 1 000 personnes.

Procédure de gestion d'eau potable

Une procédure pratique recommandée pour la gestion d'eau potable implique:

- Les consommateurs potentiels font la demande d'eau potable ou de connexion à la CDE ;
- La CDE approuve et instruit la connexion si possible ;
- Transmet la demande de l'offre des zones sans eau potable à la Commune ;
- La Commune étudie et approuve l'adduction d'eau potable ;
- La Commune demande de l'eau potable à l'agence de production d'eau potable ;
- La CDE fait des études et envoie le devis à la Commune ;
- La Commune paie cette agence pour l'eau potable ;
- La CDE fournit de l'eau potable à la zone approuvée en conséquence;
- La communauté bénéficiaire procèdent à la réception de l'adduction d'eau ;
- La CDE approuve la connexion d'eau potable aux domiciles privés et informe la Commune ;
- La CDE fournit les bornes fontaines publiques et informe la Commune ;
- Les bénéficiaires paient à la Commune ;
- Les bénéficiaires rapportent le besoin de maintenance à la commune ;
- La commune répare toutes les pannes et donne la facture aux bénéficiaires ;
- La Commune réalloue les revenus issus de la fourniture d'eau potable à la commune.

II.4 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES D'ENERGIE

Eléments

- Capacités des sources d'énergie ;
- Sources d'énergie alternatives ;
- Réseaux de production d'énergie ;
- Infrastructures et installations énergétiques ;
- Système de distribution de l'énergie ;
- Accès à l'énergie ;
- Maintenance des réseaux, infrastructures et installations.

Problèmes

- Dépendance excessive à une seule source d'énergie : électricité ;
- Capacités limitées de fourniture en électricité ;
- Réseaux connectés aériens hasardeux ;
- Distribution déséquilibrée de l'électricité ;
- Réseaux, infrastructures et installations mal entretenus ;
- Coût élevé de connexion à l'électricité ;
- Goulots d'étranglement dans le paiement des factures ;
- Coupures fréquentes d'électricité ;
- Coût élevé du gaz domestique ;
- Dépendance excessive vis-à-vis du bois de chauffage, ce qui exerce la pression sur l'environnement.

Objectifs

- Diversifier les sources de fourniture collective d'énergie ;
- Stabiliser et augmenter la capacité de fourniture d'électricité ;
- Rapprocher étroitement d'une part la hiérarchie des réseaux de fourniture d'énergie et d'autre part la structure spatiale urbaine proposée et la hiérarchie des réseaux routiers ;
- Développer graduellement les réseaux souterrains de fourniture d'énergie ;
- Rapprocher étroitement la distribution de la fourniture collective d'énergie et les tendances de la demande dans le temps et l'espace ;

- Assurer une maintenance régulière des réseaux, infrastructures et installations de l'offre collective de l'énergie ;
- Simplifier les procédures de connexion aux réseaux électriques et réduire les coûts de connexion.

II.4.1 - Réseaux d'énergie

L'électricité est la seule source collective d'énergie à Abong-Mbang. La hiérarchie des réseaux d'électricité à Abong-Mbang comprend :

- La ligne de haute tension ;
- Les lignes de basse tension qui réduisent la capacité et transportent l'énergie jusqu'aux principales unités spatiales à l'intérieur de ville;
- Les lignes de moyenne tension qui réduisent la capacité et transportent l'énergie jusqu'aux villes voisines ;
- Les lignes de distribution qui amènent l'énergie aux petites unités spatiales telles que les blocs et les îlots ;
- Les lignes de connexion individuelles lient les domiciles et immeubles des individus au réseau général.

Orientations politiques

Dans le processus de la décentralisation en cours, la Commune d'Abong- Mbang en collaboration avec le Ministère de l'eau et de l'énergie, les concessionnaires doit avoir la responsabilité générale d'assurer une offre adéquate, équilibrée et équitable d'une source alternative d'énergie collective.

Cependant en même temps, une utilisation optimale doit être faite de la fourniture en électricité existante tandis que les capacités doivent être augmentées et les sources diversifiées pour faire face aux demandes énergétiques domestiques et industrielles sans cesse croissantes et changeantes. Le développement des réseaux, infrastructures et installations de l'offre énergétique doit être durable. De ce fait, les agences de fourniture de l'énergie doivent travailler en étroite collaboration avec la commune d'Abong- Mbang.

Orientations stratégiques

- Clarifier et rationaliser les rôles et responsabilités pour l'offre d'énergie ;
- Mobiliser les fonds adéquats au niveau de la commune pour l'offre en énergie ;
- Diversifier les sources collectives d'énergie ;

- Associer étroitement les représentants des bénéficiaires dans la prise des décisions relatives à la fourniture énergétique.

Rôles et responsabilités pour l'offre énergétique

Tableau 37 : Rôles et Responsabilités pour l'offre énergétique.

No	Rôles et Responsabilités	Acteurs				
		Commune d'Abong-Mbang	Commune d'arrondissement	Agence de l'énergie	MINEE	Consommateurs
01	Evaluation des besoins	**				
02	Planification et programmation	**				
03	Financement	**				
04	Etudes techniques et conception			**		
05	Production			**		
06	Distribution	**	*			
07	Connexions					**
08	Facturation et collection des revenus	**	*			
09	Paielements	**				
10	Maintenance		*			**
11	Suivi et évaluation	**		**		

Règles et règlements

Tous les réseaux, infrastructures et installations de l'énergie doivent être placés le long des emprises des deux côtés de la route ou réserves spéciales ou emprises publiques ; Les emprises suivantes pour l'offre énergétique doivent être respectées.

Tableau 38 : Emprise pour l'offre énergétique.

No	Hierarchie des réseaux	Emprises publiques	Distance par rapport à l'axe de la route	Remarques
01	Haute tension (HT)	30-45m	15-22.5m	
02	Moyen tension (MT)	20-30m	10-15m	Pour les lignes souterraines. Emprise

No	Hiérarchie des réseaux	Emprises publiques	Distance par rapport à l'axe de la route	Remarques
				=6m
03	Basse tension (BT)	20-30m	10-15m	Pour les lignes souterraines. Emprise =6m
04	Lignes de distribution	5-10m	2.5-5m	Pour les lignes souterraines. Emprise =1m

Source : Normes

Procédures de gestion de l'offre de l'énergie

Les procédures opérationnelles de gestion de l'offre de l'énergie comprennent :

- Les individus et les groupes de consommateurs font la demande de connexion à la commune ;
- La commune approuve la connexion et demande à l'agence de l'offre énergétique de connecter ;
- La commune approuve l'offre de l'énergie à de nouveaux endroits et populations concernées et transmet la demande à la Commune ;
- La commune examine et autorise l'offre de l'énergie aux nouveaux endroits et populations concernées ;
- La commune demande à l'agence de produire l'énergie ;
- L'agence étudie et présente le devis à la Commune ;
- La commune paie ou s'engage à payer pour l'offre de l'énergie ;
- L'agence fournit l'énergie comme demandé ;
- La Commune et les populations concernées bénéficiaires procèdent à la réception ;
- L'agence facture les consommateurs industriels et collecte les revenus ;
- Les revenus sont partagés entre l'agence et la Commune.

Résultats attendus

- Offre énergétique durable et pérenne ;
- Accès équitable à l'offre énergétique ;
- Répartition juste des revenus de l'offre énergétique.

II.5 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Eléments d'assainissement des eaux usées

- Eaux usées domestiques ;
- Eaux usées publiques ;
- Réseaux d'eaux usées ;
- Stations d'épuration des eaux usées ;
- Réseaux et installations d'assainissement des eaux usées.

Problèmes

- Toilettes mal construites, pas sûres et non hygiéniques ;
- Fosses septiques et puisards mal construits ;
- Demeures sans toilettes et urinoirs habituels ;
- Latrines et toilettes non évacuées régulièrement ;
- Disposition des eaux usées dans un environnement ouvert ;
- Système de gestion de l'assainissement non organisé ;
- Absence d'un système planifié collectif d'assainissement.

Objectifs

- Assurer une construction des toilettes, latrines, fosses septiques et puisards sûre et hygiénique ;
- Assurer une fourniture adéquate des équipements d'assainissements domestiques et publics ;
- Assurer une évacuation et un traitement sûrs des eaux usées ;
- Assurer une organisation appropriée de la gestion de l'assainissement ;
- Planifier et programmer le développement d'un système collectif d'assainissement.

Systèmes et réseaux d'égouts

Jusqu'alors, dépend des unités individuelles de gestion d'égouts localisées sur les unités d'habitation, propriété et zones d'activités individuelles.

Pendant que des efforts significatifs doivent être faits dans l'aménagement et la gestion des unités individuelles d'épuration des eaux usées, à long terme, un réseau d'égouts est inévitable. C'est pourquoi le plan propose un développement graduel d'un réseau semi-collectif de gestion d'égouts.

Considérant la topographie de la ville Abong-Mbang, le plan propose plusieurs réseaux séparés d'égouts et stations d'épuration et qui se présentent comme suit :

Chaque réseau collectif proposé d'assainissement est composé de :

- Une station de traitement et de libération située au point le plus bas ;
- Un réseau principal qui se vide dans les stations de traitement ;
- Un réseau primaire de collection des eaux usées qui collecte des principales unités spatiales telles que les quartiers et les secteurs et déversent dans le tronc ;
- Un réseau secondaire de collection qui collecte des blocs et îlots et déversent dans le réseau primaire ;
- Les collectionneurs locaux connectent les ménages, immeubles et zones d'activité individuels et les déversent dans le réseau secondaire.
- Améliorer et réhabiliter les mauvais équipements domestiques d'assainissement des eaux usées existant ;
- Organiser l'évacuation, le traitement et la libération des eaux ;
- Assurer un contrôle effectif de la construction des équipements domestiques d'assainissement des eaux usées ;
- Pourvoir les équipements d'égouts adéquates dans les lieux publics ;
- Planifier et construire progressivement les systèmes collectifs d'égouts sur la base de la structure spatiale proposée de la ville.

Orientations stratégiques

- Clarifier les rôles et les responsabilités pour la gestion de l'assainissement des eaux usées ;
- Effectuer une étude sur l'état des équipements d'égouts dans les zones à habitat dense ;
- Effectuer des études de faisabilité sur le besoin des équipements d'assainissement des eaux usées ;
- Développer les équipements partagés d'égouts dans les zones à habitat dense ;
- Instituer une inspection régulière des équipements d'assainissement domestiques ;
- Introduire les technologies d'assainissement domestiques accessibles et appropriées ;

- Chercher des financements sûrs et stables pour l'aménagement d'un système collectif d'assainissement.

Règles et règlements

- Santé publique ;
- Permis de bâtir ;
- Certificat d'aptitude.

Procédures de gestion

- Inspection sanitaire régulière des équipements d'assainissement domestiques ;
- Procédures du permis de bâtir.

Acteurs

La Commune et les principaux acteurs ont responsabilité principale de la gestion de l'assainissement. Cependant, ils doivent travailler en étroite collaboration avec :

- Propriétaires ;
- Occupants des maisons ;
- La Commune ;
- Ministère de la Santé Publique ;
- Services du Développement Urbain et de l'Habitat ;
- Chefs de quartiers.

Résultats attendus

Amélioration de la santé des populations ;

Réduction de la pollution environnementale.

II.7 - PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES VOIRIES URBAINES PRIORITAIRES

II.7.1 - Programme pour le franchissement des bas-fonds et des cours d'eau

Tableau 39 : Programme pour le franchissement des bas-fonds et des cours d'eau.

Code	Projet	Caractéristiques de l'ouvrage existant		Actions proposées	Porteur potentiel
		Etat actuel	Longueur		

6151	Réhabilitation des ponts existants	Dégradé	APD à étudier	- Réfection	COMMUNE D'ABONG-MBANG
	Construction des nouveaux ponts cadres	Endommagé Insuffisant	APD à faire	- réaliser suivant résultats des études	

Tableau 40 : Proposition d'aménagement des voiries.

Code	Rues	Repères	Lgueur KM	Emprise totale	Trottoirs	Structure	Fossés	Cout approximatif	Porteurs du projet
C1	Centre Administratif	Socaepe-car Ayane-car mandouba	4.6	Voie primaire : 30m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	4 140 000 000	MINHDU Commune
C3	Voie contournement	Propriétaire cabaret- carrière-derrière la SAR	3.250	Voie primaire : 30m	Enrobé dense ou béton bitumineu x	Enrobé dense ou béton bitumineux	Fossés maçonnés triangulaires	2 500 000 000	MINHDU Commune
C4	Entrée Yaoussa	EP- Stade- car plateau	1.400	Voie secondaire: 18m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	420 000 000	MINHDU Commune
C5	Entrée mosquée	Entrée mosquée- Mosquée	0.5	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	140 000 000	MINHDU Commune
C6	Entrée Pharmacie	Entrée Pharmacie - pharmacie	0.250	Voie tertiaire:	Enduit superficie	Enduit superficiel	Fossés maçonnés	84 000 000	MINHDU

				10m	1 Bicouche	tricouche	triangulaires		Commune
C7	Total	Station total-	2.600	Voie secondaire: 18m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	730 000 000	MINHDU Commune
C8	Ecole maternelle	Em-Lycée Classique_hôtel Vardas	0.300	Voie secondaire: 18m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	84 000 000	MINHDU Commune
C9	Foyer Bafoussam	Entrée Foyer- ZAPA-	1.100	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	616 000 000	MINHDU Commune
C9'	Foyer Bafoussam		0.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	80 000 000	MINHDU Commune
C9''	Foyer Bafoussam		0.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	80 000 000	MINHDU Commune
C10	Coplabo	car Coplabo-car petit marché Mboulé	1.085	Voie tertiaire:	Enduit superficie	Enduit superficiel	Fossés maçonnés	616 000 000	MINHDU Commune

				10m	1 Bicouche	tricouche	triangulaires		
C11	Préfecture	Entrée Préfecture - Stade municipal-Lycée classique-AES Sonel	1.400	Voie secondaire: 18m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	392 000 000	MINHDU Commune
C12	Carrefour petit marché	Car petit marché-car Plateau	1.500	Voie secondaire: 18m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	420 000 000	MINHDU Commune
C13	Antène CRTV	Eglise- Antène CRTV	1.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	336 000 000	MINHDU Commune
C13'	Antène CRTV		0.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	80 000 000	MINHDU Commune
C13''	Antène CRTV		0.250	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	84 000 000	MINHDU Commune
C14	Entrée Radio	Bar la mar-Mission- mini cité	0.810	Voie secondaire:	Enduit superficie	Enduit superficiel	Fossés maçonnés	255 000 000	MINHDU Commune

				18m	1 Bicouche	tricouche	triangulaires		
C14'	Mini- cité		0.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	80 000 000	MINHDU Commune
C14''	Mini- cité		0.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	80 000 000	MINHDU Commune
C15	Sous- préfecture	Sous-préfecture DDMINESEC	.150	Voie secondaire: 18m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	4 200 000	MINHDU Commune
C16	Station de traitement	Sous-préfecture DDMINESEC- Station de traitement	0.400	Voie secondaire: 18m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	112 000 000	MINHDU Commune
C17	DDMINHDU	Entrée CAMPOST- DDMINHDU	0.150	Voie secondaire: 18m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	4 200 000	MINHDU Commune
C18	MINAE	Agriculture et élevage- IAI	0.400	Voie secondaire:	Enduit superficie	Enduit superficiel	Fossés maçonnés	112 000 000	MINHDU Commune

				18m	1 Bicouche	tricouche	triangulaires		
C19	Eglise MEZAL	E Mezal	0.250	Voie secondaire: 18m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	70 000 000	MINHDU Commune
C19'			100	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	80 000 000	MINHDU Commune
C20	Car Safari	Car Safari- derrière Hôpital	0.100	Voie secondaire: 18m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	4 200 000	MINHDU Commune
C21	Ecole LETA	Entrée Ecole-LETA- Délégation d'arrondissement d'agriculture-rue paroisse St Miche	1.150	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	364 000 000	MINHDU Commune
C22		Safari	0.700	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	199 000 000	MINHDU Commune
C23	EPO	Eglise presbytérienne orthodoxe	0.800	Voie tertiaire:	Enduit superficie	Enduit superficiel	Fossés maçonnés	252 000 000	MINHDU

				10m	1 Bicouche	tricouche	triangulaires		Commune
C24	Stade tennis	Prison, MINcommunication- météo	2, 3	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	724 500 000	MINHDU Commune
C25	MINEDUB	Météo- MINEDUB	0.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	63 000 000	MINHDU Commune
C26	Hôpital	Recette-Centre de santé de district	0.900	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	283 500 000	MINHDU Commune
C27	SNEC	Entrée Snec-Hôtel Maxi palace- habitations	0.950	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	400 000 000	MINHDU Commune
C28	Paroisse St Michel	Eglise- Lycée tech- ENIEG	1.800	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficie 1 Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	760 000 000	MINHDU Commune
C29	Car plateau	Car plateau-décharge municipale-Chefferie	3.000	Voie primaire :	Enrobé dense ou	Enrobé dense ou	Fossés maçonnés	1 100 000 000	MINHDU Commune

		Ankouang		30m	béton bitumineu x	béton bitumineux	triangulaires		
--	--	----------	--	-----	-------------------------	---------------------	---------------	--	--

II.7.2 - Programme d'amélioration, d'extension et de fourniture des infrastructures des réseaux divers

Tableau 41 : Programme d'amélioration, d'extension et de fourniture des infrastructures des réseaux divers.

Code	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
621	Protection des berges	2012-2013	Érosion le long des berges, Débordement d'eau à certains endroits	Études, Construire une protection en béton	400 000 000	Commune d'Abong-Mbang
622	Le développement d'un programme d'eau potable soutenable	2012-2017	Difficultés d'accès à l'eau potable Fourniture d'eau potable insatisfaisante	Création de la commission de gestion de l'eau potable de la ville Créer des règlements intérieurs pour l'installation et la connexion à l'eau potable Développer les mesures de contrôle de qualité de l'eau potable	35 000 000	Commune d'Abong-Mbang CDE
	Améliorer les capacités de l'eau potable	2012-2014	Fourniture d'eau potable inadéquate	- études. Programmer le réalignement des réseaux d'eau potable Extension de l'eau potable aux zones de proximité Augmenter le nombre des châteaux d'eau	300 000 000	Commune d'Abong-Mbang

Code	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
624	Améliorer la capacité de fourniture de l'électricité	2020-2015	Couverture inadéquate	Étude sur les sources alternatives de l'énergie pour usage domestique Extension du réseau électrique aux zones prioritaires d'aménagement	250 000 000	Commune d'Abong-Mbang AES-SONEL
625	Réaligner la fourniture électrique le long du réseau routier	2013-2020	Réseau électrique incohérent	Études pour un réseau souterrain Plans sur un réalignement progressif	80 000 000	Commune d'Abong-Mbang
626	Organisation de l'évacuation, traitement des eaux usées et déchets industriels	2012-2018	Évacuation et incontrôlé des eaux usées Mauvaises	Construction des stations de traitement des eaux usées Harmoniser les règles et règlements des installations des eaux usées	280 000 000	Commune d'Abong-Mbang
Total					1 345 000 000	

CHAPITRE III : NOTE ENVIRONNEMENTALE

III.1. OBJECTIFS DE LA NOTE ENVIRONNEMENTALE

Cette note environnementale est réalisée avec pour objectif d'inventorier et décrire les impacts potentiels du projet du POS sur l'environnement et les populations concernées locales, puis proposer des mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation adéquates. Elle permettra de garantir que les préoccupations liées à la protection de l'environnement biologique, physique et socio-économique qui seront prises en compte pendant l'aménagement, la protection et la gestion de l'espace urbain de la ville d'Abong-Mbang.

III.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique comporte le matériel et les outils utilisés pendant l'étude pour la collecte de données primaires et secondaires, le traitement et l'analyse de ces données.

III.2.1. Collecte des données

Deux types de données ont été collectés lors de la réalisation de cette étude :

- Les données primaires collectées auprès des parties prenantes du projet (autorités administratives, chefs de villages, ONG et populations locales) et sur le du projet par l'observation directe, les prises de vues à l'aide d'un appareil photo numérique et la prise des coordonnées géographiques à l'aide d'un GPS ;
- Les données secondaires tirées de la documentation sur le projet et la région concernée.

Revue documentaire

Les principaux documents consultés ont porté sur la présentation et la gestion de la zone concernée, les études antérieures réalisées dans cette zone et les textes de loi régissant la gestion de l'environnement au Cameroun. Les principaux documents consultés sont : Ces documents nous ont permis de recueillir toutes les informations relatives au projet Abong-Mbang patrimoine mondial, de collecter les informations de base sur l'environnement physique, biologique et socio économique de la zone du projet, de recenser les activités principales du plan directeur d'aménagement et d'avoir une idée sur les impacts potentiels de ces activités sur l'environnement et les populations concernées locales.

Données de terrain

Les données de terrain ont été collectées auprès des parties prenantes.

La collecte des informations auprès des parties prenantes s'est faite à travers des réunions de consultation publiques d'une part, des entretiens individuels et collectifs avec les autorités administratives, les chefs traditionnels dans les villages situés en périphéries de la ville (Madouma, Abong-Doum, Abong-Mbang II ...). Les observations directes effectuées ont permis de compléter les informations recueillies dans la documentation sur l'environnement et de mieux apprécier les incidences du projet sur cet environnement.

Traitement et analyse des données

Les différentes données collectées ont été compilées, ce qui a permis de mieux comprendre les interactions entre les activités du projet et les différentes composantes de l'environnement.

Les données collectées lors des réunions et entretiens ont été analysées et les résultats obtenus ont permis de mieux appréhender les préoccupations des populations locales, leurs attentes et leurs propositions relatives au projet Abong-Mbang et de mieux ressortir les impacts de ce projet sur ces populations concernées.

III.2.2 - Identification et caractérisation des impacts potentiels du projet

La présente section analyse les impacts environnementaux et socioéconomiques potentiels du projet Abong-Mbang.

1. Principe de la méthode

Il est question ici d'identifier et de décrire les éventuelles modifications significatives de l'état initial de l'environnement du fait de l'incidence du projet Abong-Mbang.

Les principales activités du projet ont été recensées et pour chacune d'elles, les impacts sur les principales composantes de l'environnement physique (eau, sol et air), biologique (flore et faune terrestre et aquatique) et humain (transport et communication, cadre et conditions de vie, activités économiques, santé, sécurité, infrastructures de base, emplois et revenus, organisations communautaires) ont été identifiés. Un accent a été mis sur les impacts potentiels sur les peuples autochtones.

Les observations, les entretiens et les investigations de terrain ont permis de compléter l'identification des impacts et ensuite de les décrire afin d'en proposer les mesures de mitigation adéquates.

2. Présentation des outils et des critères d'identification et d'évaluation des impacts

La matrice d'interaction et la grille de caractérisation et d'évaluation des impacts ont été utilisées pour identifier et évaluer les impacts du projet sur les différentes composantes de l'environnement.

3. Définition des outils

À l'aide de la matrice d'interaction, les combinaisons entre les composantes de l'environnement et les activités du projet ont permis d'établir l'ensemble des impacts potentiels de celui-ci. Bien que n'identifiant pas une liste exhaustive des impacts, la matrice d'interaction permet de reconnaître les activités sources d'impacts et les composantes de l'environnement qui peuvent en ressentir les effets.

4. Présentation des critères de caractérisation et d'évaluation des impacts

Une grille inspirée de la grille de Martin Fecteau a été utilisée pour caractériser et évaluer les impacts du projet à l'aide des critères suivants :

- La nature de l'impact qui peut être positive (+) ou négative (-) ;
- L'interaction de l'impact qui peut être directe (D) ou indirecte (I) ;
- L'étendue ou la portée de l'impact liée à la dimension spatiale telle que la longueur ou la superficie affectée. Les trois niveaux de mesure de cet indicateur sont : (i) L'étendue régionale (R), caractérise un impact très étendu pouvant toucher 100 % de la zone d'influence du projet et au-delà ; (ii) l'étendue locale (L), traduisant un impact limité dans le du projet ; (iii) L'étendue ponctuelle (P), caractérise un impact localisé à un point précis.

L'intensité ou l'ampleur de l'impact relatif au degré de perturbation du milieu, de la sensibilité, de la vulnérabilité, de l'unicité ou de la rareté de la composante affectée. Elle peut être faible (Fa), moyenne (Mo) ou forte (Fo) ;

L'occurrence de l'impact qui détermine la probabilité que l'impact se produise : caractère intermittent, occasionnel. Elle peut être certaine (Cer) ou probable (Pro) ;

La réversibilité de l'impact indiquant son caractère réversible (Re) ou irréversible (Ir) ;

L'importance de l'impact qui est déterminée par la superposition des indicateurs ci-dessus et permet d'évaluer chaque impact du projet en s'inspirant d'une grille (voir

Annexe 2). Les trois niveaux ci-après ont été définis : (i) Importance majeure (Ma) ; (ii) Importance moyenne (Mo) ; (iii) Importance mineure (Mi).

La classification des impacts : Les impacts sont classés en impacts significatifs (Sig) et impacts non significatifs (NSig). Cette classification est le résultat d'une démarche rigoureuse d'identification et d'évaluation. Ainsi, les impacts significatifs, sont ceux qui correspondent à une atteinte importante de l'environnement et pour lesquels des mesures d'atténuation doivent absolument être préconisées. Le jugement d'expert qui différencie ainsi les impacts non significatifs des autres permet de rendre compte des caractéristiques intrinsèques du projet et des particularités du milieu. Cette classification a été effectuée conformément à l'évaluation préalablement faite et suivant un jugement d'expert, en prenant en compte l'importance de l'impact, la sensibilité du milieu, la persistance et la maîtrise de l'impact.

III.2.3 - Matrices d'interaction, de caractérisation et d'évaluation des impacts du projet

Chaque impact du projet Abong-Mbang a été identifié à partir des liens de cause à effet déterminés par l'interaction entre les composantes de l'environnement et les activités prévues. La caractérisation et l'évaluation quant à elles ont été faites à l'aide des critères présentés précédemment. Les matrices d'interaction, de caractérisation et d'évaluation ci-dessous présentent une vue synoptique de ces impacts.

Tableau 42 : Matrice d'interaction des impacts.

Activités sources d'impacts	Éléments valorisés de l'environnement													
	Milieu physique			Milieu biologique		Milieu humain								
	Air	Eau	Sol	Flore	Faune terrestre et aquatique	Transport et communication	Cadre conditions de vie	Activités économiques	Santé IST/SIDA	Sécurité	Emplois et revenus	Organisation Communautaire	Propriété foncière	
Aménagement des voies	-	-	-	-	-	+	+	+	+/-	+	+			
Protection (interdiction de la vente de terrains, réglementation des constructions, de l'agriculture, de la pêche, de la chasse, etc.)			+	+	+		+	+			-		-	
Promotion de certaines activités (Artisanat, tourisme, Ecotourisme, pêche et chasse durables, agriculture durable, acil et restauration, etc.)			+		+		+	+		+	+			
Formations et organisation (Guides touristiques, etc.)							+	+		+	+	+		
Mise en place et gestion des circuits touristiques							+	+			+			
Mise en place de quelques infrastructures (hébergement, nutrition, formation, santé, etc.)	-	-	-	-	-		+	+	+/-		+			
Reboisement abords du Nyong	+		+/-		+						+			
Assainissement (réseau d'assainissement, lutte contre la pollution du fleuve Nyong et ses affluents en amont, etc.)		+			+			+	+					
Délimitation, sécurisation et incorporation au domaine privé de l'état										+	-		-	

+ signifie qu'il y a impact positif, - signifie qu'il y a impact négatif, +/- signifie qu'il y a impact positif et négatif.

Éléments valorisés de l'environnement	Activités sources d'impacts	Impacts	N°	Paramètres de caractérisation							Évaluation	
				Nature	Interaction	Durée	Portée	Ampleur	Occurrence	Réversibilité	Importance absolue	Classification
Milieu Physique	Air	Aménagement des voies	1	-	D	Ct	L	Fa	Cer	Re	Mi	Sig
		Mise en place de quelques infrastructures										
		Reboisement abords du Nyong	2	+	D	Lt	R	Mo	Cer	Re	Ma	Sig
	Eau	Aménagement des voies	3	-	D	Ct	L	Fa	Cer	Re	Mi	Sig
		Mise en place de quelques infrastructures										
		Assainissement	4	+	D	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig
Sols	Aménagement des voies	5	-	D	Ct	L	Fa	Cer	Ir	Mi	Sig	
	Mise en place de quelques infrastructures											Perturbation de la structure du sol
	Reboisement abords du Nyong											
	Protection	6	+	I	Lt	L	Fa	Cer	Re	Mo	Sig	
Promotion de certaines activités	Protection des sols contre l'érosion											
	Reboisement abords du Nyong											

Éléments valorisés	Activités sources d'impacts	Impacts	N°	Paramètres de caractérisation	Évaluation
--------------------	-----------------------------	---------	----	-------------------------------	------------

de l'environnement					Nature	Interaction	Durée	Portée	Ampleur	Occurrence	Réversibilité	Importance absolue	Classification
Milieu Biologique	Flore	Aménagement des voies	Destruction de la végétation par défrichage	7	-	D	Ct	L	Fa	Cer	Ir	Mi	NSig
		Mise en place de quelques infrastructures											
		Protection	Entretien de la diversité floristique	8	+	D	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig
		Reboisement abords du Nyong											
	Faune terrestre et aquatique	Aménagement des voies	Destruction et/ou perturbation de l'habitat faunique	9	-	I	Ct	L	Fa	Pro	Re	Mi	NSig
Mise en place de quelques infrastructures													
Protection		Gestion durable de la faune aquatique	10	+	D	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig	
Promotion de certaines activités													
Assainissement													
Milieu Humain	Transport et Communication	Aménagement des voies	Amélioration des conditions de circulation, de transport des personnes et des biens	11	+	D	Lt	R	Fo	Cer	Re	Ma	Sig
Inscription au domaine public artificiel.													

Éléments valorisés	Activités sources d'impacts	Impacts	N°	Paramètres de caractérisation	Évaluation
--------------------	-----------------------------	---------	----	-------------------------------	------------

de l'environnement					Nature	Interaction	Durée	Portée	Ampleur	Occurrence	Réversibilité	Importance absolue	Classification
Milieu humain (suite)	Cadre et conditions de vie	Aménagement des voies	Amélioration du cadre et des conditions de vie des populations locales	12	+	D	Lt	L	Fo	Cer	Ir	Ma	Sig
		Protection											
		Promotion de certaines activités											
		Formations et organisation											
		Mise en place et gestion des circuits touristiques											
		Mise en place de quelques infrastructures											
	Activités Economiques	Aménagement des voies	Création des activités génératrices de revenus	13	+	D	Lt	L	Mo	Cer	Ir	Mo	Sig
		Protection											
		Promotion de certaines activités											
		Formations et organisation											
		Mise en place et gestion des circuits touristiques											
		Mise en place de quelques infrastructures											
		Assainissement											

Éléments valorisés de l'environnement		Activités sources d'impacts	Impacts	N°	Paramètres de caractérisation							Évaluation	
					Nature	Interaction	Durée	Portée	Ampleur	Occurrence	Réversibilité	Importance absolue	Classification
Milieu humain (suite)	Santé et IST/SIDA	Aménagement des voies	Risques d'infections respiratoires et recrudescence des IST/SIDA	14	-	D	Lt	L	Mo	Pro	Re	Mo	Sig
		Mise en place de quelques infrastructures											
		Aménagement des voies	Limitation de la pollution et amélioration de la prise en charge des malades	15	+	D	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig
		Mise en place de quelques infrastructures											
	Assainissement												
	Sécurité	Aménagement des voies	Amélioration de la sécurité des personnes et des biens	16	+	I	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig
		Promotion de certaines activités											
Formations et organisation													
Délimitation, sécurisation et incorporation au domaine privé de l'état													

Éléments valorisés de l'environnement	Activités sources d'impacts	Impacts	N°	Paramètres de caractérisation							Évaluation	
				Nature	Interaction	Durée	Portée	Ampleur	Occurrence	Réversibilité	Importance absolue	Classification
Milieu humain (suite)	Emplois et revenus	Protection	17	-	D	Lt	L	Fa	Cer	Ir	Mo	NSig
		Délimitation, sécurisation et incorporation au domaine privé de l'état										
		Aménagement des voies	18	+	D	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig
		Promotion de certaines activités										
		Formations et organisation										
		Mise en place de quelques infrastructures										
		Reboisement abords du Nyong	20	-	D	Lt	L	Fo	Cer	Ir	Ma	Sig
		Mise en place et gestion des circuits touristiques										
	Organisation communautaire	19	+	I	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig	
	Propriété foncière	Protection	Perte de la propriété foncière	20	-	D	Lt	L	Fo	Cer	Ir	Ma
Délimitation, sécurisation et incorporation au domaine privé de l'état												

- ANALYSE DES PRINCIPAUX IMPACTS DU PROJET

L'interaction entre les différents éléments valorisés et les activités qui seront menées permet d'identifier, sur toutes les composantes de l'environnement, 8 impacts de nature négative et 12 de nature positive.

a) Impacts sur le milieu Physique

(1) Dégradation de la qualité de l'air

L'air sera affecté par les poussières et le dégagement des gaz d'échappement lors de la réalisation des travaux d'aménagement de la voie et de la mise en place de certaines infrastructures. En effet, les engins et équipements utilisés pour les constructions consomment des carburants et rejettent des gaz d'échappement (gaz à effet de serre) dans l'atmosphère, ce qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air tout comme les poussières qui sont souvent très abondantes pendant les travaux, surtout en saison sèche.

Au regard de l'effet que pourraient avoir les poussières sur la santé des populations et la dégradation de leur cadre de vie, cet impact qui est pourtant de courte durée (pendant les travaux) est jugé significatif.

(2) Contribution à la purification de l'air

Le reboisement des abords du Nyong et ses affluents contribuera à augmenter le tissu végétal qui est réputé purifier l'air par le phénomène de photosynthèse qui permet aux plantes d'absorber sous l'effet du soleil du gaz carbonique et de rejeter de l'oxygène qui est vital pour l'homme.

Cet impact positif est jugé significatif au regard de la question actuelle des changements climatiques.

(3) Perturbation du régime et accumulation des sédiments dans les cours d'eau

La réalisation des travaux d'aménagement de la voie (construction des ponts et buses) et de la mise en place de certaines infrastructures nécessitera par endroit la déviation ou l'obstruction temporaire des cours d'eau. Ces activités entraîneront ainsi une perturbation du régime des cours d'eaux. L'effet de l'érosion, accentué par la mise à nue des surfaces jadis couvertes de végétation, augmenterait la charge des eaux de

ruissellement. Ce phénomène se manifesterait par l'augmentation de la turbidité des eaux et une forte sédimentation dans les marécages et les cours d'eaux à écoulement laminaire.

Compte tenu de l'utilité des cours d'eau pour les populations locales et de la sensibilité de ces milieux, cet impact d'importance mineure est jugé significatif.

(4) Protection du fleuve Nyong et ses affluents contre la pollution

L'assainissement par la lutte contre la pollution du fleuve Nyong et ses affluents (déversement de déchets et autres produits non identifiés dans l'eau) par les sociétés agro-industrielles situées en amont permettra de protéger la faune aquatique et la santé des populations concernées locales qui vivent essentiellement des produits de l'eau.

Compte tenu de l'effet que la pollution peut avoir sur la santé des populations et des visiteurs, cet impact positif est jugé significatif.

(5) Perturbations de la structure du sol

La réalisation des travaux d'aménagement de la voie, la mise en place de certaines infrastructures et le reboisement sont susceptibles de perturber la structure de sol. Un certain nombre de précautions devraient être prises lors de la mise en œuvre de ces activités pour réduire au maximum cette perturbation qui peut entraîner l'érosion importante et affecter les réserves d'eaux de surface et souterraines.

Considérant l'effet que l'érosion pourrait avoir sur les eaux de surface et la sensibilité de ce milieu dans la zone considérée, cet impact pourtant d'importance mineure est jugé significatif.

(6) Protection des sols contre l'érosion

La protection par la proposition de meilleures pratiques culturales, la promotion de l'agriculture durable et le reboisement abords du Nyong vont contribuer à la réduction de l'érosion des sols et à la conservation avec le moins de perturbations possibles.

Considérant les risques associés à l'érosion des sols dans un devant être conservé, cet impact positif est jugé significatif.

b) Impacts sur le milieu Biologique

(7) Destruction de la végétation par défrichement

La destruction de la flore concerne le couvert végétal et tous les arbres qui seront enlevés du fait du nettoyage de l'emprise de la route et des opérations de terrassement des terres d'emprunt des matériaux. Ceci sera observé lors de la réalisation des travaux d'aménagement de la voie et de la mise en place de certaines infrastructures. Les superficies à défricher correspondent à l'augmentation de la largeur de la route et au nettoyage des abords, sur toute la longueur de la route à laquelle s'ajouteront les superficies correspondant aux zones d'emprunt et celles des autres infrastructures à mettre en place. Compte tenu du fait que la route existe déjà et n'aura besoin que d'un aménagement, cette activité n'entraînera que des pertes à une échelle faible de produits ligneux et non ligneux à valeur commerciale, protégés, ou encore prisés par les populations pour leurs vertus pharmacologique et alimentaire.

Au vu de ce qui précède, cet impact est jugé non significatif.

(8) Entretien de la diversité floristique

La promotion de l'agriculture durable et le reboisement abords du Nyong permettront la réhabilitation des espace aujourd'hui dénudés et d'entretenir la diversité floristique du patrimoine culturel. Le reboisement par la plantation des essences jadis existantes dans les zones dégradées permettra aussi de réhabiliter sa beauté naturelle qui disparaît progressivement à cause des actions humaines.

Cet impact positif est jugé significatif.

(9) Destruction et/ou perturbation de l'habitat faunique

Le nettoyage des abords de la voie lors de son aménagement et les terrassements entraîneront la destruction des habitats d'animaux qui pourraient se situer dans l'emprise de la route, au niveau des carrières d'emprunt ou dess de construction d'autres infrastructures. Pour ce qui est de la faune aquatique, la sédimentation des produits d'érosion dans les cours d'eau peut affecter la vie des poissons et crevettes qui sont des ressources importantes pour les populations concernées locales.

Au regard de la forte colonisation de la zone par l'être humain, des surfaces concernées très limitées, et de la durée courte de cet impact, il est jugé non significatif.

(10) Gestion durable de la faune

La protection, la lutte contre les pollutions, la promotion de la pêche et de la chasse durables permettront d'améliorer la gestion actuellement faite des ressources fauniques, que ce soit la faune terrestre ou la faune aquatique.

Compte tenu de l'importance de ces ressources pour les populations concernées locales et de la réputation de certaines espèces fauniques de la zone comme les crevettes, cet impact est jugé significatif.

c) Impacts sur le milieu humain (socio-économique et culturel)

(11) Amélioration des conditions de circulation, de transport des personnes et des biens

L'aménagement des voies améliorera l'équipement routier de la zone et favorisera le développement du transport en commun sur l'axe Abong-Mbang –Lomié qui actuellement est dans un état de délabrement avancé et desservi essentiellement par les motos. Ceci aurait une grande incidence sur les coûts de transport qui logiquement devraient baisser et sur les possibilités d'acheminement des produits agricoles et de la pêche vers le marché d'Abong- Mbang . Ceci pourra entraîner une redynamisation de la microéconomie et une augmentation des revenus des populations des villages de la zone.

Compte tenu de l'importance de la microéconomie pour les populations rurales, cet impact positif d'importance majeure est significatif.

(12) Amélioration du cadre et des conditions de vie des populations locales

Certains projets du Plan D'Occupation des sols (POS) telles que l'aménagement des voies, la promotion de l'agriculture et de la pêche durable, la formation dans le domaine du tourisme, la mise en place des circuits touristiques et leur gestion entraîneront un flux important de touristes dans la zone d'étude. Les populations concernées locales tireront donc profit de la bonne marche de leurs activités pour améliorer leur cadre et conditions de vie.

Cet impact positif est jugé significatif.

(13) Création des activités génératrices de revenus

Tout comme dans le cas de l'amélioration des conditions de vie, le prestige de l'aménagement entrainera un afflux important de touristes. Ceci entrainera la création d'un grand nombre d'activités génératrices de revenus pour les populations concernées locales. Les activités principales seront constituées de la restauration, de l'hébergement, du guidage touristique, de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche, etc. En fonction de leur dynamisme, ces populations concernées pourraient en tirer un très grand profit.

Cet impact positif est jugé significatif.

(14) Risques d'infections respiratoires et recrudescence des IST/SIDA

Le soulèvement des poussières pendant les travaux d'aménagement de la voie et de construction des infrastructures pourrait créer des conditions favorables au développement des infections respiratoires chez les employés et les riverains, en particulier pendant la saison sèche, mais ceci ne sera ressenti que durant la période des travaux.

La propagation des infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA seront liées à la présence du personnel du chantier dans les villages de la localité lors des travaux et à l'augmentation significative du nombre de touristes qui viendront visiter la ville d'Abong-Mbong.

Cet impact lié directement à la santé des populations qui est un facteur important du développement est jugé significatif.

(15) Limitation de la pollution et amélioration de la prise en charge des malades

La lutte contre la pollution du fleuve Nyong et ses affluents et la mise en place des infrastructures notamment sanitaires permettraient de réduire les cas de maladies et d'améliorer la prise en charge de ceux-ci. L'aménagement de l'accès permettra de faciliter les évacuations de malades vers des centres de santé plus appropriés pour leur traitement.

En considérant la sensibilité de la question, l'impact concernant l'amélioration de la prise en charge des malades est jugé significatif.

(16) Amélioration de la sécurité des personnes et des biens

Les différentes activités qui concourent à l'augmentation des activités génératrices de revenus et à l'emploi des jeunes permettront d'occuper les jeunes sans-emplois des villages concernés qui pourront se prendre en charge. Ceci réduira ainsi le nombre de délinquants, et participera à l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens.

Cet impact positif est jugé significatif car l'une des activités phares de la zone est le tourisme qui ne saurait se développer si l'insécurité règne.

(17) Diminution des revenus issus de la vente de terrains

Devant être intégré au domaine privé de l'Etat, la vente de terrains est proscrite. Néanmoins, les populations concernées locales continueront de jouir des droits d'usage avec juste des recommandations à suivre pour garder l'intégrité. En tirant des leçons du développement de plusieurs villes au Cameroun, il est d'ailleurs admis que dans la majorité de cas, les vendeurs de terrains en profitent pour un temps et après cette période ils deviennent le plus souvent plus pauvres qu'avant et en plus ne disposent plus des espaces vendus.

Compte tenu du fait que la vente de terrain ne permet pas toujours un enrichissement durable des anciens propriétaires, cet impact est jugé non significatif.

(18) Création d'emplois et augmentation des revenus

La mise en œuvre de ce projet va offrir d'énormes opportunités d'emplois aux populations locales. Ceci va permettre de réduire le chômage des jeunes et d'augmenter leurs revenus. Pour mieux bénéficier de ces opportunités, les populations locales devraient s'organiser et organiser leurs activités.

Cet impact positif et de longue durée est jugé significatif.

(19) Amélioration de l'organisation des populations concernées en groupes d'intérêt commun

Comme stipulé plus haut, les populations concernées locales gagneraient à s'organiser en groupes d'intérêt communs pour mieux répondre à la demande de

services qui sera grande. Pour cela, des formations et l'initiation des groupes organisés permettront de mieux tirer profit des opportunités offertes.

Cet impact positif de longue durée est jugé significatif.

(20) Perte de la propriété foncière

L'incorporation de certains terrains au domaine privé de l'Etat ou de la commune va entraîner la perte des droits de propriété par les populations concernées locales dont les villages se retrouvent entièrement ou en partie dans le périmètre d'étude. Néanmoins, ces populations concernées continueront de jouir des droits d'usage comme par le passé.

Compte tenu de l'importance de la propriété foncière pour l'homme, cet impact est jugé significatif.

III.2.4 - MESURES D'ATTENUATION, DE COMPENSATION ET D'OPTIMISATION

Dans cette section, il s'agit de décrire les principales mesures à prendre pour atténuer, compenser et optimiser les impacts de l'aménagement sur les différentes composantes de l'environnement. Ces mesures sont proposées aux promoteurs et acteurs du projet afin de les intégrer dans le cahier des charges des entreprises qui seront chargées d'exécuter les travaux d'aménagement.

III.2.5 - Mesures d'atténuation des impacts négatifs

Préservation de la qualité de l'air

Dans le but d'atténuer les effets de l'aménagement du paysage culturel sur la qualité de l'air, un certain nombre de mesures devront être mises en œuvre par les entreprises chargées de la réalisation des travaux relatifs à la construction des voies et à la mise en place des autres infrastructures. Il s'agira :

- D'arrêter systématiquement les moteurs des engins et véhicules lorsqu'ils ne sont pas en service ;
- De respecter les périodes de vidange et de remplacement des filtres à air et à gasoil des engins pour permettre un fonctionnement optimal de leurs moteurs ;
- D'utiliser des engins encore en bon état pour éviter l'excès de gaz à effet de serre qui est produit par des moteurs vieillissants ;

- De mettre en place un système de limitation de vitesse des engins au niveau des zones d'habitation et des villages pendant les travaux ;
- D'arroser régulièrement le tronçon pendant les travaux pour réduire le soulèvement des poussières.

Réduction de l'érosion des sols et de la sédimentation dans les cours d'eau

Les mesures ci-après doivent être mises en œuvre lors de la réalisation des travaux relatifs à la construction des voies et à la mise en place des autres infrastructures, pour limiter l'érosion des sols et la sédimentation dans les cours d'eau :

- La mise en place des ouvrages longitudinaux et transversaux de drainage des eaux de ruissellement ;
- Le calcul efficient des pentes des talus de déblai pour éviter leur érosion rapide ;
- La couverture des talus de remblai de terre végétale provenant du décapage superficiel, pour permettre une colonisation par la végétation et éviter l'érosion ;
- La mise en place des enrochements simples au sortir des ouvrages d'assainissement pour éviter l'érosion qui peut causer l'affouillement des fondations de ces ouvrages ;
- Le recouvrement des zones d'emprunt de latérite de terre végétale à la fin des travaux sur les voies pour permettre une recolonisation du sol par la végétation et limiter l'érosion.

Préservation de la flore et de la faune

Malgré le fait que les impacts sur la faune et la flore sont non significatifs, nous formulons tout de même des mesures d'atténuation dans le but de limiter les dégâts des travaux relatifs à la construction des voies et à la mise en place des autres infrastructures sur ces éléments de l'environnement. Les sociétés devant exécuter ces travaux devront :

S'assurer que l'emprise à défricher et les superficies correspondant à l'implantation des zones d'emprunt et les carrières sont les plus réduites possibles pour préserver la flore et l'habitat faunique ;

Procéder à la récupération des bois coupés pendant le dégagement et le défrichage pour la construction du camp d'ouvriers et le coffrage lors de la construction des ouvrages d'art ;

Recouvrir les zones d'emprunts avec de la terre végétale afin de favoriser la régénération du couvert végétal après les travaux ;

Participer à la lutte anti braconnage en interdisant la consommation de la viande de brousse dans les camps d'ouvriers, la pratique de la chasse par les ouvriers et le transport du gibier par les véhicules et engins destinés aux travaux.

Précautions concernant les risques de propagation des maladies respiratoires et des IST/SIDA

La réalisation des travaux sur les sites touristiques constitueront des sources de risques de propagation des IST/SIDA. Les mesures ci-après doivent donc être observées par les sociétés responsables de la réalisation des travaux (lors de la construction des voies et d'autres infrastructures), et par les promoteurs du projet d'inscription au afin de limiter les risques de propagation des IST/SIDA et des maladies respiratoires :

- Mettre en œuvre les mesures préconisées plus haut pour la préservation de la qualité de l'air ;
- Initier et conduire des campagnes de sensibilisation et d'information du personnel, des populations locales et des touristes sur les IST/SIDA ;
- Distribuer les préservatifs (ou les rendre largement disponibles localement) et inciter le personnel, les populations locales et les touristes par la sensibilisation à les utiliser ;
- Poser des affiches dans le pour la sensibilisation de tous sur le VIH/SIDA ;
- Organiser des causeries éducatives sur la question des IST/SIDA.

Sécurité des travailleurs et des populations

D'une manière générale, la réalisation des travaux expose les ouvriers et les populations locales à des risques d'accidents et d'incidents sur les lieux de travail. Le respect des consignes de sécurité et la bonne manipulation des appareils, des engins et des produits inflammables par les travailleurs devront logiquement minimiser les risques d'accidents de travail et d'incendies. De même, le respect du code de la route par les populations devra tout aussi limiter les risques d'accidents de circulation

pendant et après les travaux. Afin de sécuriser les travailleurs et les populations concernées locales contre d'éventuels accidents de travail ou de circulation, les précautions suivantes devront être prises :

- Le personnel des entreprises doit être formé sur l'usage des engins et appareils et les risques associés à chaque poste de travail ;
- Il doit disposer des consignes de sécurité appropriées et l'entreprise doit s'assurer que son personnel respecte scrupuleusement ces consignes ;
- Les employés doivent être munis d'équipements de sécurité personnelle (tenues appropriées, casques, chaussures de sécurité, gants, cache-nez, bouchons d'oreilles, etc.) et l'entreprise doit s'assurer du port effectif de ces équipements ;
- Les équipements de lutte contre les incendies (extincteurs et bacs à sable) doivent être disponibles au niveau des installations sensibles (atelier d'entretien, citernes de stockage de carburant, générateurs et cuisine) pour prévenir les incendies ;
- Sensibiliser les riverains et les transporteurs et notamment les Motos Taxi sur l'augmentation des risques d'accident liée à l'existence du chantier ;
- Installer des plaques de signalisation pour marquer la présence du chantier et limiter la vitesse de circulation au niveau de la traversée des zones à forte concentration humaine (villages) ;
- Disposer du matériel médical de premiers secours sur le site.

Apaisement des populations concernées locales

En relation avec la perte des droits de propriété, les populations concernées locales ont montré leur mécontentement et certains villages ont rédigé des requêtes pour le retrait de leur territoire du paysage culturel. Pour répondre à ces inquiétudes et permettre une meilleure compréhension et adhésion des populations concernées locales, des actions suivantes doivent être entreprises par les promoteurs du projet:

Refaire des campagnes de sensibilisation dans tous les villages concernés, au cours desquelles tous les enjeux du projet doivent être franchement expliqués aux populations concernées locales en insistant sur les bénéfices et les inconvénients de (s'assurer que les populations de tous les villages concernés sont bien informées et à temps des dates et des lieux où seront tenues ces campagnes de sensibilisation)

Mesures d'Optimisation des impacts positifs

- Des impacts identifiés, caractérisés et évalués, douze sont positifs. Il s'agit de :

- Contribution à la purification de l'air ;
- Protection du fleuve Nyong et ses affluents contre la pollution ;
- Protection des sols contre l'érosion ;
- Entretien de la diversité floristique ;
- Gestion durable de la faune aquatique ;
- Amélioration des conditions de circulation, de transport des personnes et des biens ;
- Amélioration du cadre et des conditions de vie des populations locales ;
- Création des activités génératrices de revenus ;
- Limitation de la pollution et amélioration de la prise en charge des malades ;
- Amélioration de la sécurité des personnes et des biens ;
- Création d'emplois et augmentation de revenus ;
- Amélioration de l'organisation des populations concernées en groupes d'intérêts communs.

- Pour améliorer les bénéfices de ces impacts positifs pour les populations locales, un certain nombre de mesures doivent être prises à la fois par les populations, les promoteurs des projets et les entreprises chargées de l'exécution des travaux d'aménagement.

Les promoteurs des projets doivent :

- S'assurer que ce projet est mené de manière participative en prenant en compte les appréhensions, observations et inquiétudes des populations concernées locales ;
- Sensibiliser les populations locales sur les nouvelles opportunités économiques offertes ;
- Accompagner les populations concernées locales dans leurs efforts d'organisation pour bénéficier des retombées relatives à la réalisation des projets concernés.

Les entreprises responsables de la réalisation des travaux d'aménagement devraient :

- A compétences égales, privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Rendre transparente la politique de recrutement, en s'appuyant sur les autorités locales tels que les chefs de villages ;
- Informer les populations sur les opportunités d'emplois qui leurs sont offertes et les conditions à remplir pour en bénéficier ;
- Utiliser la technique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) pour les opérations sur le terrain.

Les populations locales quant à elles doivent se mettre résolument au travail et s'organiser en groupes d'intérêt commun pour être à mesure de fournir une main-d'œuvre qualifiée lors des travaux d'aménagement , mais surtout pour accueillir, loger, nourrir, divertir, en bref satisfaire le flux important de touristes qui viendront.

III.2.6 - Mesures de compensation

Il est important de relever ici que les populations concernées locales ne seront pas déguerpies du paysage culturel. Par conséquent, les biens et autres mises en valeur recensées par la commission départementale de constat et d'évaluation des biens mis en cause ne seront pas compensés.

Les compensations dont il est question ici concerneront donc tout bien ou mise en valeur qui sera endommagé lors des travaux ou bien les mesures sociales devant soulager les populations concernées de la perte des droits de propriété.

Ces mesures sont les suivantes :

Tout propriétaire de biens ou mises en valeurs devant être endommagés par les travaux d'aménagement devrait être recensé et dédommagé à sa juste valeur avant les travaux proprement dits ;

Les promoteurs du projet de classement du paysage culturel au PM de l'UNESCO doivent proposer aux populations concernées locales des formations adéquates et l'accompagnement dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités alternatives. On peut citer par exemple l'artisanat, l'agriculture durable, la pêche durable, le guidage touristique, l'écotourisme, etc., ou la valorisation de certaines

richesses culturelles locales, dont la mise en œuvre sur leurs terrains permettrait de mieux l'exploiter à leur profit et de manière durable plutôt que de les vendre pour un gain temporaire.

III.3. - PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL (PGE)

Le présent Plan de Gestion Environnemental présente le programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation des impacts négatifs et positifs du POS. Il définit pour chacune des mesures, les responsables de la mise en œuvre et de suivi et la période pendant laquelle elle doit être mise en œuvre.

III.3.1 - Programmation du PGE

Le tableau 123 suivant présente le programme de mise en œuvre des principales mesures proposées. Ce programme comporte :

- Les impacts potentiels du projet sur l'environnement ;
- L'importance de l'impact considéré ;
- Les mesures d'atténuation, de bonification ou de compensations proposées ;
- Les différents responsables chargés de la mise en œuvre ;
- L'indicateur de performance de la mise en œuvre de la mesure proposée ;
- La période de mise en œuvre ;
- Les responsables de suivi de la mise en œuvre des différentes mesures proposées.

Tableau 43 : Programmation du P.G.E.

Impacts	Importance	Mesures proposées	Responsable de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Indicateur de performance	Responsables de suivi-évaluation
Dégradation de la qualité de l'air	Mineure	<p>Arrêter systématiquement les moteurs des engins et véhicules lorsqu'ils ne sont pas en service ;</p> <p>Respecter les périodes de vidange et de remplacement des filtres à air et à gasoil des engins pour permettre un fonctionnement optimal de leurs moteurs ;</p> <p>Utiliser des engins encore en bon état pour éviter l'excès de gaz à effet de serre qui est produit par des moteurs vieillissants ;</p> <p>Mettre en place un système de limitation de vitesse des engins au niveau des zones d'habitation et des villages pendant les travaux ;</p> <p>Arroser régulièrement le tronçon pendant les travaux pour réduire le soulèvement des poussières.</p>	Entreprises en charge des travaux d'aménagement	Pendant les travaux d'aménagement	Fiches de visites techniques des véhicules	Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre
Perturbation du régime et accumulation des sédiments dans les cours d'eau	Mineure	<p>Mise en place des ouvrages longitudinaux et transversaux de drainage des eaux de ruissellement ;</p> <p>Calcul efficient des pentes des talus de déblai pour éviter leur érosion rapide ;</p>	Entreprises en charge des travaux d'aménagement	Pendant les travaux d'aménagement	Rapports établis suite à l'observation directe	Maître d'ouvrage d'œuvre
Perturbations de la structure du sol	Mineure	<p>Couverture des talus de remblai de terre végétale provenant du décapage superficiel, pour permettre une colonisation par la végétation et éviter l'érosion ;</p> <p>Mise en place des enrochements simples au</p>				

Impacts	Importance	Mesures proposées	Responsable de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Indicateur de performance	Responsables de suivi-évaluation
		sortir des ouvrages d'assainissement pour éviter l'érosion qui peut causer l'affouillement des fondations de ces ouvrages ; Recouvrement des zones d'emprunt de latérite de terre végétale à la fin des travaux sur les voies pour permettre une recolonisation du sol par la végétation et limiter l'érosion.				
Destruction de la végétation par défrichement	Mineure	S'assurer que l'emprise à défricher et les superficies correspondant à l'implantation des zones d'emprunt et les carrières sont les plus réduites possibles ;				
Destruction et/ou perturbation de l'habitat faunique	Mineure	Procéder à la récupération des bois coupés pendant le dégagement et le défrichage pour la construction du camp d'ouvriers et le coffrage lors de la construction des ouvrages d'art ; Recouvrir les zones d'emprunts avec de la terre végétale afin de favoriser la régénération du couvert végétal après les travaux ; Participer à la lutte anti braconnage en interdisant la consommation de la viande de brousse dans les camps d'ouvriers, la pratique de la chasse par les ouvriers et le transport du gibier par les véhicules et engins du projet.	Entreprises en charge des travaux d'aménagement	Pendant les travaux d'aménagement	Rapports établis suite à l'observation ; Aucun gibier n'est acheté, transporté ou consommé par les employés	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre
Création des activités génératrices de	Moyenne	Sensibiliser les populations locales sur les nouvelles opportunités économiques offertes Accompagner les populations concernées	Promoteurs du projet d'inscription au	Dès le classement au PM	PV des réunions de sensibilisation Nombre	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre

Impacts	Importance	Mesures proposées	Responsable de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Indicateur de performance	Responsables de suivi-évaluation
revenus		locales dans leurs efforts d'organisation pour bénéficier des retombées relatives au classement au Patrimoine Mondial.	Patrimoine Mondial		d'associations créées	
	Moyenne	A compétences égales, privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale ; Rendre transparente la politique de recrutement, en s'appuyant sur les autorités locales tels que les chefs de villages ; Informers les populations sur les opportunités d'emplois qui leur sont offertes et les conditions à remplir pour en bénéficier ; Utiliser la technique HIMO pour les opérations sur le terrain.	Entreprises en charge des travaux d'aménagement	Pendant les travaux d'aménagement	Pourcentage de locaux employés	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre
Risques d'infections respiratoires et recrudescence des IST/SIDA	Moyenne	Mettre en œuvre les mesures préconisées pour la préservation de la qualité de l'air ; Initier et conduire des campagnes de sensibilisation et d'information du personnel, des populations locales et des touristes sur les IST/SIDA ; Distribuer les préservatifs (ou les rendre largement disponibles localement) et inciter le personnel, les populations locales et les touristes par la sensibilisation à les utiliser ; Poser des affiches dans le pour la sensibilisation de tous sur le VIH/SIDA ; Organiser des causeries éducatives sur la	Entreprises en charge des travaux d'aménagement Promoteurs du projet d'inscription au PM	Pendant les travaux d'aménagement Dès le classement au PM	PV des campagnes de sensibilisation Nombre d'affiches posées	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre

Impacts	Importance	Mesures proposées	Responsable de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Indicateur de performance	Responsables de suivi- évaluation
		question des IST/SIDA.				
Risques d'accidents liés aux travaux et à la circulation	-	<p>Le personnel des entreprises doit être formé sur l'usage des engins et appareils et les risques associés à chaque poste de travail ;</p> <p>Il doit disposer des consignes de sécurité appropriées et l'entreprise doit s'assurer que son personnel respecte scrupuleusement ces consignes ;</p> <p>Les employés doivent être munis d'équipements de sécurité personnelle (tenues appropriées, casques, chaussures de sécurité, gants, cache-nez, bouchons d'oreilles, etc.) et l'entreprise doit s'assurer du port effectif de ces équipements ;</p> <p>Les équipements de lutte contre les incendies (extincteurs et bacs à sable) doivent être disponibles au niveau des installations sensibles (atelier d'entretien, citernes de stockage de carburant, générateurs et cuisine) pour prévenir les incendies ;</p> <p>Sensibiliser les riverains et les transporteurs et notamment les motos- taxi sur l'augmentation des risques d'accident liée à l'existence du chantier ;</p> <p>Installer des plaques de signalisation pour marquer la présence du chantier et limiter la</p>	Entreprises en charge des travaux d'aménagement	Pendant les travaux d'aménagement	<p>Rapports de formations de sécurité disponible</p> <p>Panneaux de signalisation et extincteurs en place</p> <p>Pas d'accidents de travail</p>	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre

Impacts	Importance	Mesures proposées	Responsable de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Indicateur de performance	Responsables de suivi- évaluation
		<p>vitesse de circulation au niveau de la traversée des zones à forte concentration humaine (villages) ;</p> <p>Disposer du matériel médical de premiers secours.</p> <p>Restreint aux personnes autorisées et sensibiliser les populations et les autres employés au respect de ce périmètre de sécurité ;</p> <p>Mettre en place un plan d'urgence en cas d'accident (explosion, incendie) avec évacuation du personnel ;</p> <p>Faire des suivis médicaux réguliers des travailleurs.</p>				

Diminution des revenus issus de la vente de terrains	Moyenne	<p>Refaire des campagnes de sensibilisation dans tous les villages concernés, au cours desquelles tous les enjeux du projet doivent être franchement expliqués aux populations concernées locales en insistant sur les bénéfices et les inconvénients de (s'assurer que les populations de tous les villages concernés sont bien informées et à temps des dates et des lieux où seront tenues ces campagnes de sensibilisation).</p>				
Perte de la propriété foncière	Majeure	<p>Tout propriétaire de biens ou mises en valeurs devant être endommagés par les travaux d'aménagement devrait être recensé et dédommagé à sa juste valeur avant les travaux proprement dits ;</p> <p>Proposer aux populations concernées locales des formations adéquates et l'accompagnement dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités alternatives (par exemple l'artisanat, l'agriculture durable, la pêche durable, le guidage touristique, l'écotourisme, etc.) ou la valorisation de certaines richesses culturelles locales, dont la mise en œuvre sur leurs terrains permettrait de mieux l'exploiter à leur profit et de manière durable plutôt que de les vendre pour un gain temporaire.</p>	Promoteurs du projet d'inscription Patrimoine Mondial	Dès le classement au PM	PV des campagnes de sensibilisation Rapport des compensations faites Programmes de formation	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre

III.4 - SUIVI ENVIRONNEMENTAL

L'objectif du suivi environnemental est de s'assurer que les activités à entreprendre dans le cadre de la réalisation des projets du POS respectent les normes en vigueur et qu'elles sont compatibles avec les engagements du Cameroun en matière d'environnement et que leur réalisation respecte les intérêts des populations concernées locales. Il vise l'amélioration continue des performances environnementales et permet de vérifier la justesse des prévisions et des évaluations de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation proposées.

Ce suivi environnemental sera assuré par les pouvoirs publics (Etat et Commune d'Abong- Mbang) qui devront s'assurer de la mise en œuvre des mesures préconisées dans le présent PGE et vérifier leur efficacité pour une amélioration continue.

Principaux éléments de l'environnement urbain:

- Zones protégées ;
- Espace vert urbain ;
- Hygiène et salubrité publiques ;
- Gestion des déchets solides ;
- Assainissement ;
- Pollution de l'environnement ;
- Paysage urbain et architecture ;
- Adressage public et hyponymie.

Dans le contexte actuel, l'environnement urbain est généralement:

- Insalubre ;
- Non plaisant ;
- Inconfortable ;
- Incommode ;
- Manque d'harmonie.

III.4.1 - Gestion des zones protégées

a) Eléments des zones protégées

Les zones protégées de la ville comprennent les sites vulnérables, les zones à risque et les zones scéniques qui ne doivent pas être occupées, aménagées ou construites. elles comprennent:

Tous les cours d'eau ;

- Plaines inondables ;
- Fortes pentes ;
- Points de captage d'eau ;
- Réserves naturelles ;
- Sites scéniques touristiques ;
- Zones protégées déclarées ;
- Toutes les emprises publiques:
 - Routes principales ;
 - Routes primaires ;
 - Routes secondaires ;
 - Haute et basse tension ;
 - Canalisations d'eau ;
 - Canalisations des déchets liquides ;
 - Lignes de télécommunications.

b) Problèmes

- Occupation et aménagement illégaux et non réguliers ;
- Destruction de l'environnement naturel ;
- Activités favorables aux glissements de terrain, inondation et accidents ;
- Manque de confort et de commodité ;
- Perte de patrimoine historique et culturel.

c) Objectifs

- Réduire la destruction de l'environnement naturel ;
- Réduire les conditions favorables aux possibilités de glissement de terrain, inondation et accidents ;
- Accroître la beauté, le confort et la commodité de la ville.

d) Plan des zones protégées

Le plan de la situation actuelle présente les éléments des zones protégées (zones marécageuses situées de part d'autre du fleuve Nyong et de ses affluents).

e) - Orientations politiques

- Protéger, conserver, récupérer et développer les sites vulnérables afin de réduire les risques et les désastres naturels ;
- Acquérir, aménager et gérer les espaces verts formels.

f) Orientations stratégiques

- Réglementer les sites protégés (zones marécageuses situées de part d'autre du fleuve Nyong et de ses affluents);
- Contrôler les sites protégés;
- Développer et revaloriser de façon progressive les sites protégés;
- Recaser les personnes déplacées.

g) Règles et règlements

Toutes les propriétés existantes avec titre foncier et permis de bâtir à l'intérieur des zones protégées approuvées doivent être entretenues jusqu'à nouvel avis;

Toutes les propriétés existantes sans titre foncier ni permis de bâtir doivent être détruites après une notification, à la charge des contrevenants;

Toutes les propriétés et immeubles nouvellement acquis doivent respecter les règles et règlements stipulés.

h) Procédures de gestion

- Désigner et déclarer tous les sites protégés ;
- Promulguer le règlement de gestion des sites protégés ;
- Digitaliser tous les sites protégés ;
- Rejeter toutes transactions foncières sur les sites protégés ;
- Rejeter tous les certificats d'urbanisme sur les sites protégés ;
- Rejeter tous les permis de bâtir sur les sites protégés ;
- Evaluer le développement sur les sites protégés ;
- Recaser les occupants déplacés ;
- Développer et restaurer les sites.

i) Acteurs

Les organes exécutifs et législatifs de la commune ont les responsabilités de mise en œuvre des projets du POS. Cependant, ils doivent travailler avec les représentants locaux de :

- Ministère en charge des domaines ;
- Ministère en charge du développement urbain;
- Ministère en charge de l'environnement ;
- Autorités de tutelle (sous-préfets, et préfet) ;
- Société civile ;
- ONG locales.

III.4.2 - SYSTEME D'ESPACES VERTS

a) Eléments de l'espace vert

Zones protégées :

- Cours d'eau et plaines inondables ;
- Fortes pentes ;
- Ressources naturelles.
- Emprises des voiries publiques ;
- Parcs et jardins de la ville ;
- Parcs et jardins des centres secondaires ;
- Parcs des districts ;
- Infrastructures sportives:
- Stade départemental ;
- Stades de la ville ;
- Terrains de jeu des secteurs ;
- Terrains de jeu des établissements scolaires.

Parc zoologique de la ville à créer près du fleuve

e) Problèmes

- Absence d'un système organisé et formel d'espaces verts urbains ;
- Espaces verts non développés et mal gérés ;
- Espaces verts informels et non protégés ;
- Rôles et responsabilités de planification, d'aménagement et de gestion des espaces verts confondus ;
- Difficultés liées à l'acquisition et à la conservation des terrains pour espaces verts urbains.

Objectifs

- Un système organisé de production des espaces verts urbains est créé ;
- Rôles, responsabilités et procédures de planification, d'aménagement et de gestion des espaces verts sont clairement définies ;
- L'accès au terrain pour espaces verts urbains facilité ;
- Mesures appropriées pour la protection des espaces verts urbains pourvues ;
- Ressources adéquates pour les espaces verts urbains pourvues.

Plan des espaces verts urbains

Les espaces verts sont répartis équitablement dans le périmètre de planification.

Orientations politiques

Tous les espaces verts formels et informels existants sont la propriété publique et entretenus en tant que tels.

Orientations stratégiques

- Identifier et documenter les espaces verts formels et informels existants ;
- Déclarer d'utilité publique tous les espaces verts formels et informels existants ;
- Planifier, développer et gérer les espaces verts existants ;
- Continuer de planifier, acquérir et gérer les espaces verts.

Règles et règlements

Des règles et règlements spécifiques doivent être fournis pour :

- Normes de provision des espaces verts ;
- Propriété (possession) des espaces verts ;
- Recouvrement des coûts des espaces verts.

Procédures de gestion

- Désigner tous les espaces verts ;
- Délimiter les espaces verts ;
- Acquérir les espaces verts ;
- Concevoir chaque espace vert ;
- Mobiliser les fonds pour l'aménagement des espaces verts ;
- Aménager chaque espace vert ;
- Occuper et utiliser les espaces verts ;

- Gérer et entretenir chaque espace vert.

Résultats attendus

- Rehausser les conditions environnementales urbaines ;
- Amélioration en confort et commodités publics ;
- Conservation des espaces en voie de disparition.

Partenaires et acteurs

La commune et les populations sont responsables de la protection et gestion des zones protégées en collaboration avec les représentants locaux de:

- Ministère chargé du développement urbain ;
- Ministère chargé des domaines et du cadastre ;
- Ministère chargé des sports et de l'éducation physique;
- Autorités administratives ;
- Populations concernées bénéficiaires ;
- ONG locales.

III.4.3 - PLAN D'HYGIENE ET DE SALUBRITE URBAINE

Eléments d'hygiène et de salubrité

Conditions d'habitation :

- Ventilation ;
- Toilettes et latrines ;
- Alentours.
- Cabinets publics d'aisance :
 - Toilettes et latrines ;
 - Urinoirs.
- Lots sous développés ;
- Gestion des cours d'eau ;
- Pollution de l'eau ;
- Contrôle des agents nuisibles et des rongeurs ;
- Gestion des déchets solides ;
- Pollution de l'air ;
- Cimetières.

Types d'espace urbain

- Propriétés privées occupées ;
- Propriétés privées vacantes ;
- Services publics ;
- Etablissements scolaires ;
- Etablissements sanitaires ;
- Marchés ;
- Gares routières des voitures et des camions ;
- Abattoirs ;
- Parcs et jardins publics ;
- Equipements de sports et de loisirs ;
- Zones protégées et réserves naturelles ;
- Emprises pour les voiries publiques.

Acteurs et partenaires

- Propriétaires ;
- Locataires et occupants ;
- Fournisseurs de service ;
- Organisations communautaires de base ;
- Organisations non gouvernementales locales (ONGL) ;
- Autorités traditionnelles :
- Chefs de quartiers ;
- Autorités de supervision de la Commune :
- Préfet ;
- Sous-préfet ;
- Commune :
- Organe législatif ;
- Organe exécutif.
- Services du gouvernement central :
- MINATD ;
- Ministère chargé de l'urbanisme et du développement urbain ;
- MINDCAF.

Mesures à prendre

Programmer la sensibilisation sur l'hygiène et salubrité ;

Renforcer les règles d'hygiène et salubrité ;

Mener des inspections sanitaires, motivations et sanctions régulières ;

Etablir les plans d'action d'hygiène et de salubrité pour:

- Commune ;
- Secteurs ;
- Quartiers.

Création d'un fond d'hygiène et de salubrité avec contributions

- Commune ;
- Opérateurs économiques ;
- Propriétaires ;
- Habitants ;
- Subventions du gouvernement central ;
- Subventions du gouvernement des régions ;
- Assistance technique et financière des bailleurs de fonds ;

Création d'un comité d'hygiène et salubrité de la ville**a) Mission**

Mobilisation des ressources pour hygiène et salubrité publiques ;

Utilisation efficiente des ressources pour une hygiène et salubrité effective.

b) Représentants de la Commune

- Délégué du Gouvernement: président ;
- Maires ;
- Deux conseillers municipaux : membres ;
- Chef des services techniques de Commune.

c) Gouvernement

- Sous-préfet: Conseiller ;
- Santé publique: Conseiller technique ;
- Sécurité publique: membre ;
- Service local de l'état chargé de l'environnement ;
- Service local de l'état chargé de l'urbanisme et du développement urbain.

d) Autorités traditionnelles

Représentants des chefs de quartiers: membre.

e) Communauté

- ONG locales concernées ;
- Représentant des propriétaires ;
- Représentant des opérateurs économiques :
- Revendeurs;
- Associations des commerçants.

III.4.4 - GESTION DES DECHETS SOLIDES**Eléments et aspects de gestion des déchets solides**

- Composantes des déchets solides (plastiques, etc.) ;
- Gestion de la pré collecte ;
- Sites de collecte
- Equipements des déchets ;
- Collection et transport ;
- Traitement des déchets (recyclage) ;
- Déchargement des déchets ;
- Financement de la gestion des déchets ;
- Technologie de gestion des déchets ;
- Sources des déchets solides ;
- Organisation de la gestion des déchets solides.

Problèmes

- Gestion inefficace des déchets urbains ;
- Organisation insatisfaisante de la gestion des déchets solides ;
- Utilisation d'une technologie de gestion des déchets solides inappropriée ;
- Financements inadéquats ;
- Inaccessibilité des unités de génération et de collection de déchets.

Objectifs de la gestion des déchets solides

- Gestion effective des déchets solides assurée ;
- Organisation satisfaisante de la gestion des déchets solides assurée ;

- Technologie appropriée de gestion des déchets solides adoptée ;
- Fonds adéquats de la gestion des déchets solides pourvus ;
- Accessibilité des points de collecte et de décharge assurée ;

Système de gestion des déchets solides

Les points de collecte des déchets solides devraient être localisés 150-200m de part et d'autres le long des routes distributrices tertiaires, secondaires et primaires, etc.

Orientations politiques

- Minimiser la génération des déchets solides au niveau des sources de production ;
- Encourager le triage et le recyclage des déchets à leur source de production,
- Assurer une collecte, un traitement et un déchargement des déchets solides réguliers et efficace ;
- Promouvoir une exploitation économique des déchets solides.
- Les options de la politique de gestion des déchets solides comprennent:
- Développer les capacités de la Commune dans la gestion des déchets solides;
- Faire une privatisation sélective aux entrepreneurs locaux de la gestion des déchets solides sur les places publiques;
- Engager le service et les sociétés spécialisées de gestion des déchets solides: HYSACAM.

Orientations stratégiques

- Sensibiliser le public sur la gestion de la pré collection des déchets solides ;
- Clarifier les rôles et responsabilités dans la gestion des déchets solides ;
- Préparer et mettre en œuvre un plan stratégique communal de gestion des déchets solides ;
- Mettre en vigueur des règles et règlements sur les déchets solides ;
- Mobiliser les fonds locaux et externes pour la gestion des déchets solides ;
- Sélectionner et utiliser des technologies appropriées de gestion des déchets solides ;
- Programmer soigneusement la collection des déchets pour minimiser les conflits.

Règles et règlements

Il faut respecter et appliquer les règles et règlements suivants :

- Règles et règlements d'hygiène et de salubrité publique;
- Règlement intérieur de la Commune sur la gestion de l'hygiène et salubrité publiques.

Tableau 44 : Standards proposés pour équipements des déchets solides.

N°	Facilité de déchet solide	Niveau de Provision	Seuil de population	Distances de collecte	Standards d'espace
01	Equipements de pré collecte	Ménage	Moins de 10	A l'intérieur de l'unité d'habitation/locaux	Variable
02	Dépôts communautaires	Ilot	50-100	50m	20m ²
03	Point de collecte	Bloc	500-1000	150-200m	50m ²
04	Traitement et décharges	Ville entière	100-200000	2.5km	3-5hectares

Source : Exploitation des normes et grille d'équipement

Procédures de gestion

Le système de gestion des déchets solides recommandé doit être focalisé sur gestion de la pré collecte par des entités de génération telles que:

- Hachage et réduction du volume des déchets à la source ;
- Séparation des déchets à la source ;
- Manipulation appropriée des déchets solides aux points de pré collection.
- Gestion collective des déchets solides au niveau des îlots résidentiels:
- Collection des déchets des points de génération aux points de collecte ;
- Dépôt approprié des déchets au point de collecte.
- Gestion des points de collecte:
- Localisation des points de collecte au niveau des blocs ;
- Aménagement des points de collecte ;
- Equipement approprié des points de collecte ;
- Utilisation des équipements appropriés de collecte, de transport et d'équipements de décharge ;
- Collecte et transport approprié aux sites de décharge.

La gestion des sites de décharge implique:

- Localisation appropriée ;
- Choix approprié du site ;
- Aménagement des sites de décharge ;
- Gestion des sites de décharge ;
- Traitement des déchets ;
- Disposition sécurisée des déchets.

Le recyclage des déchets est une activité économique qui doit être faite par les ONGs ou opérateurs économiques. Ils doivent cependant être assistés par les communes, le gouvernement ou bailleurs de fonds partenaires.

Acteurs

- Occupants des maisons ;
- Occupants et utilisateurs des places publiques ;
- Commune ;
- Santé publique ;
- Sous-préfet ;
- Autorités traditionnelles ;
- ONG locales concernées ;
- Représentants des propriétaires ;
- Représentants des opérateurs économiques ;
- Revendeurs ;
- Associations des commerçants.

III.4.5- ASSAINISSEMENT

L'assainissement a trait à la collection, le transport, le traitement et la disposition sécurisante des déchets liquides domestiques, publics et industriels.

Eléments d'assainissement

- Toilettes et latrines domestiques ;
- Cabinets publics d'aisance (toilettes et urinoirs) ;
- Usines de traitement des déchets industriels.

Problèmes d'assainissement

L'assainissement à Abong-Mbang est généralement insatisfaisant et caractérisé par:

- Latrines mal construites dans les zones résidentielles densément peuplées ;
- Certaines propriétés n'ont pas de toilettes ;
- Toilettes mal construites et sous dimensionnées dans les zones résidentielles à densité moyenne et faible ;
- Provision inadéquate des cabinets publics d'aisance (toilettes et urinoirs) dans les locaux publics et commerciaux ;
- Évacuation irrégulière des toilettes publiques et des ménages ;
- Décharge des déchets liquides : publiques, industrielles et dans l'environnement naturel ;
- Rejet non contrôlé des eaux usées non traitées dans l'environnement naturel.

Guide d'assainissement

Pour améliorer la gestion des déchets liquides à court terme, les guides suivants sont recommandés:

- Sensibiliser continuellement le public sur la gestion appropriée des déchets liquides domestiques et publics ;
- Assurer une conception et des capacités adéquates des équipements d'assainissement dans le processus d'approbation des permis de bâtir ;
- Inspecter et contrôler régulièrement les installations d'assainissement publiques et domestiques ;
- Organiser l'évacuation, le transport, le traitement et une disposition sécurisée des déchets liquides.

Rôles et responsabilités

La commune et les populations concernées doivent prendre la responsabilité directe pour la gestion de l'assainissement. Cependant, ceci doit être fait en collaboration avec:

- Le service local de la santé publique et salubrité ;
- Les services techniques de la Commune ;
- Chefs de quartiers et autorités traditionnelles ;

- ONG actives dans le domaine ;
- Le sous-préfet ;
- Commune D'Abong- Mbang.

III.4.6 - POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Éléments de la pollution urbaine

Les éléments de la pollution urbaine comprennent:

- Cours d'eau ;
- Air ;
- Environnement physique et paysage ;
- Environnement audiovisuel ;
- Bruit.

Définition du problème

- Les cours d'eau sont pollués avec les déchets solides et chimiques provenant des sites industriels et des ménages ;
- L'air est pollué par la poussière, les fumées issues des échappements et des combustibles ;
- Environnement visuel laid dû à la non collection des déchets solides, aux lots non construits, mauvaises architecture et paysage urbains ;
- Bruits provenant des occupations incompatibles du sol.

Guides de gestion de la pollution

Pour graduellement réduire les niveaux de pollution environnementale urbaine, les guides suivants sont recommandés:

- Sensibilisation continue du public sur les manières de réduction de la pollution ;
- Exécuter les programmes appropriés d'hygiène et salubrité publiques ;
- Assurer une programmation et un aménagement foncier systématiques ;
- Assurer une gestion appropriée des déchets solides et liquides.

Rôles et responsabilités

Le contrôle de la pollution de l'environnement urbain est la responsabilité directe des et d'arrondissement. Cependant ils travaillent en collaboration avec:

- Service de l'hygiène et salubrité publiques ;
- Les services techniques de la commune;

- Chefs de quartiers et autorités traditionnelles ;
- Propriétaires et promoteurs ;
- Habitants ;
- Sous-préfet ;
- Commune D'Abong- Mbang;
- ONG.

III.4.7 - PAYSAGE URBAIN ET ARCHITECTURE

Eléments du paysage urbain et architecture

Les éléments principaux du paysage urbain et architecture comprennent:

- Topographies naturelles, végétation et sites scéniques ;
- Tissu d'aménagement urbain et de construction ;
- La disposition des sites et la conception des immeubles bâtis ;
- Mobilier urbain et paysage ;
- Traitement du paysage urbain.

Définition du problème

Les problèmes principaux du paysage urbain et architectural comprennent:

- Destruction de la topographie et végétation ;
- Occupation irrégulière des sites scéniques ;
- Division spontanée, anarchique et hasardeuse des terrains, aménagement et construction ;
- Conception urbaine et gestion du paysage insatisfaisantes ;
- Mobilier urbain incontrôlé ;
- Agriculture urbaine incontrôlée.

Guide du paysage urbain et architecture

Pour améliorer le paysage et l'architecture de la ville, les guides suivants sont recommandés:

- Assurer une conception et une planification urbaines appropriées ;
- Assurer une subdivision, aménagement et construction systématiques des terrains urbains ;
- Assurer un contrôle et suivi effectif de l'aménagement foncier ;

- Préparer et mettre en œuvre des plans et règlements d'occupation du sol.

Rôles et responsabilités

La commune et les populations concernées ont la responsabilité directe d'assurer un paysage urbain et une architecture satisfaisante. Cependant, ils doivent travailler avec:

- Les services déconcentrés chargés du développement urbain et de l'habitat ;
- Les services déconcentrés chargés des domaines et du cadastre ;
- Corps professionnels de l'urbanisme, architecture, ingénierie, domaines et cadastre ;
- Propriétaires et promoteurs fonciers ;
- Entrepreneurs ;
- ONG.

III.4.8 - ADRESSAGE PUBLIC ET MOBILIER URBAIN

Éléments d'adressage public et mobilier urbain

Les principaux éléments de l'adressage public et mobilier urbain comprennent:

- Le nom des lieux et des rues ;
- La numérotation des lots et des immeubles ;
- Le contrôle de toutes les installations qui se trouvent sur les emprises des routes.

Définition du problème

Les principaux problèmes de l'adressage public et mobilier urbain comprennent:

- Les lieux et rues ne sont pas systématiquement nommés et publiés ;
- Les lots et les immeubles ne sont pas systématiquement numérotés ;
- Les panneaux d'affichage et les enseignes publicitaires sont irrégulièrement installés ;
- Les rues et les places publiques manquent les équipements de base, les panneaux de direction et de signalisation.

Guide de l'adressage public et mobilier urbain

- Localiser le contrôle et l'exploitation des panneaux d'affichage et les enseignes publicitaires ;

- Etablir des procédures opérationnelles pour nommer les lieux et numéroter les lots et immeubles dans le processus de planification, conception, aménagement et gestion de l'espace ;
- Assurer une installation d'un mobilier urbain, les panneaux de direction et de signalisation réguliers.

Rôles et responsabilités

La responsabilité fondamentale de l'adressage public et mobilier urbain incombe à la Commune et aux populations. Cependant, ils doivent travailler en étroite collaboration avec:

- Les autorités traditionnelles ;
- Les autorités de supervision ;
- Corps professionnels de l'urbanisme, architecture, géomètre, experts fonciers et génie civil ;
- Propriétaires et promoteurs ;
- Organisations de base de la communauté ;
- Les services déconcentrés chargés de l'urbanisme et habitat, domaines et cadastre.

Propositions pour l'adressage public et mobilier urbain

Les principes pour la nomenclature spatiale doivent comporter:

- Nomenclature des routes
- Voie expresse
- Autoroute
- Grande route
- Boulevards
- Routes de contournement
- Avenues
- Routes
- Rue
- Ruelle
- Allée
- Sentier

- Chemin
- Nom des lieux
- Ville d'Abong-Mbang
- Le nom de chaque quartier de la ville doit dériver du nom local de son centre de services
- Le nom de chaque secteur doit dériver du nom local de son centre de services
- Le nom de chaque quartier doit dériver du nom local de la zone
- Le nom des routes principales doit dériver avec référence à leurs destinations hiérarchiques à partir du centre de chaque unité spatiale
- Le nom des rues et routes mineures doit provenir des événements, activités et personnalités approuvés par le conseil municipal, ONG locales.
- Les blocs dans chaque quartier doivent être numérotés en série et à droite
- Les îlots doivent être numérotés du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est
- Les parcelles et les immeubles doivent être numérotés de façon séquentielle en nombres pairs et impairs sur les deux côtés de la rue ou route.

III.4.9 - PROGRAMME

Tableau 45 : Programme de développement.

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
070	Gestion de l'environnement urbain					
071	Zones protégées (zones marécageuses situées de part d'autre du fleuve Nyong et de ses affluents)	2012-2013	Zones protégée non déclarées	Déclarer les zones protégées Engager un consultant pour étudier et proposer les règles et règlements.	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0711	Préparation des règles et règlements pour les zones protégées (zones marécageuses situées de part d'autre du fleuve Nyong et de ses affluents)	2012-2022	Les règles et règlements clairs n'existent pas	Examiner et approuver les règles et règlements Mettre en œuvre les règles et règlements		
0712	Digitaliser les zones protégées	2022	Images satellitaires de 2012 disponibles	Former le personnel SIG	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0713	Prévention de l'occupation des zones protégées	2012-2015	Aucune mesure de prévention n'existe	Renforcer les mesures de contrôle et suivi des permis de bâtir et d'aménagement.	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0714	Récupération des zones protégées occupées	2015	Pas d'arrangements clairs de récupération de ces zones	Utiliser pour l'agriculture urbaine ou espaces verts	150 000 000	Commune d'Abong-Mbang

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
0720	Aménagement des espaces verts urbains					
0721	Préparation des plans de gestion des espaces verts communaux	2012	Aucun plan large d'espace vert urbain n'existe	Préparer un plan pour les espaces verts Acquérir et réserver les sites pour les espaces verts formels	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0722	Aménager progressivement les espaces verts de la ville	2012-2015	Aucun arrangement clair d'aménagement des espaces verts n'existe	Mobiliser les fonds pour l'aménagement des espaces verts Concevoir chaque espace vert Préparer et mettre en œuvre les procédures, règles et règlements pour les espaces verts urbains	20 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0730	Hygiène et Assainissement de la ville					
0731	Sensibilisation du public sur l'hygiène et la salubrité	2012-2017	Système de collecte et de traitement des déchets inexistant	Créer les points de collecte Renforcer les règles et règlements Organiser la gestion des déchets solides	3 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0732	Préparer et mettre en œuvre les procédures, règles et règlements sur l'hygiène et la salubrité	2012-2015			3 000 000	"
0733	Faire les inspections fréquentes des lieux.				3 000 000	"

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
0734	Préparer et mettre en œuvre les plans d'action d'hygiène et de salubrité de la ville et des villes secondaires	2012-2015	Système de collecte et de traitement des déchets inexistant	Créer les points de collecte Renforcer les règles et règlements Organiser la gestion des déchets solides	5 000 000	"
0735	Créer un fond pour l'hygiène et la salubrité de la ville				3 000 000	"
0736	Préparer et mettre en œuvre un plan stratégique de gestion des déchets solides de la ville				5 000 000	"
0737	Construire et rendre opérationnel une station indépendant de traitement des eaux usées	2012-2017		Faire des études de faisabilité des sites proposés et les viabiliser	30 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0738	Organiser l'évacuation, le traitement et le des eaux usées issues des équipements industriels	2012-2015	Les eaux usées non traitées sont déchargées dans l'environnement naturel	Sélectionner le site pour la station de traitement et le viabiliser Concevoir et construire les équipements Ouvrir les équipements	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0740	Adressage public et mobilier urbain					
0741	Préparer et mettre en œuvre les règles, règlements et procédures de l'adressage public et mobilier urbain	2012-2022	La procédure est compliquée Aucun système cohérent de nomination et d'identification	Rendre la nomination simple Rendre la nomination simple Publier formellement les noms	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
			n'existe La plupart des noms utilisés sont informels			
0742	Localiser le contrôle et l'exploitation des plaques et panneaux d'affichage	2012-2015	Un petit contrôle existe L'exploitation est confiée à une agence nationale	Négocier des pouvoirs qui seront confiés à la Préparation et la mise en œuvre des procédures pour l'exploitation centrale Préparer un guide d'attribution des noms aux lieux et rues et de numérotation des lots et immeubles Mettre en œuvre les guides	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0743	Donner de façon systématique les noms aux lieux et rues et numérotter les lots et immeubles	2012-2015	Les tentatives antérieures étaient incomplètes et non fonctionnelles	Simplifier les procédures et les approches Publier formellement les noms et les numéros	10 000 000	Commune d'Abong-Mbang
	Total				267 000 000	

**CHAPITRE IV: BASE DE L'ECONOMIE URBAINE ET
DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL**

Les principales composantes de la base de l'économie urbaine et du développement institutionnel comprennent:

- La base de l'économie urbaine ;
- Les finances locales ;
- Le partenariat ;
- La gouvernance locale ;
- Les principaux problèmes de ce secteur comprennent :
 - Une économie urbaine faible et instable ;
 - Les finances locales instables et peu fiables ;
 - Un partenariat faible et sur lequel on ne peut pas compter ;
 - Une gouvernance locale ineffective.

IV.1- DEVELOPPEMENT D'UNE BASE DE L'ECONOMIE POUR LA VILLE D'ABONG-MBANG

Le développement d'une base de l'économie de la ville d'Abong-Mbang dépend du niveau de rationalité dans l'exploitation des ressources naturelles du Département du Haut-Nyong et de l'Est, l'augmentation de la valeur ajoutée aux produits locaux, l'exploitation des riches potentialités touristiques de la zone, la promotion des échanges avec les pays voisins, dans la Département du Haut-Nyong et avec le reste du pays, le développement d'une base industrielle forte et un centre financier régional et l'optimisation de ses profits à partir de l'économie nationale et internationale.

IV.1.1 - Eléments d'une base de l'économie pour la ville d'Abong-Mbang

Les principaux éléments de la base de l'économie comprennent:

IV.1.1.1 - Base industrielle

- Fabrication des intrants pour la production :
- Outillage agricole ;
- Aliments pour animaux ;
- Produits phytosanitaires ;
- Engrais ;
- Industrie de maintenance ;

- Services de maintenance mécanique et de véhicules ;
- Technologie de l'information et de la communication ;
- Fabrication métallique ;
- Fabrication des matériaux locaux de construction :
- Industries de la céramique ;
- Ciment ;
- Transformation industrielle du sable.
- Transformation des sous-produits de l'élevage :
- Industrie de recyclage des déchets :
- Verre ;
- Plastique ;
- Déchets biodégradables ;
- Industrie de l'artisanat :
- Artisanat domestique ;
- Articles pour touristes.

IV.1.1.2 - Développement d'un centre financier moderne

- Financement par le micro crédit ;
- Centre de mobilisation de l'épargne Département du Haut-Nyong ;
- Centre d'échanges extérieurs ;
- Transfert d'argent et paiements.

IV.1.1.3 - Développement des services urbains

- Hygiène et salubrité ;
- Transport intra urbain ;
- Transport inter urbain ;
- Sports et loisirs ;
- Divertissement (salle de cinéma) ;
- Hôtel et services de restauration.

IV.1.1.4 - Tourisme

- Promotion de l'écotourisme ;
- Organiser les compétitions dans le Département du Haut-Nyong
- Course de pirogues

- Comices agro-pastoraux ;
- Foires ;
- Excursions.

IV.1.1.5 - Développement du tourisme

- Revaloriser et étendre les services d'hôtellerie et de restauration ;
- Restaurer et développer les monuments historiques et culturels ;
- Créer une hiérarchie des centres culturels :
 - Niveau de la ville ;
 - Niveau de la Commune ;
 - Niveau du village et ou du quartier.
- Faire la promotion des sites touristiques et attractions régionales voire nationale.

IV.1.1.6 - Expansion et revalorisation de l'éducation supérieure et technologique

- Diversifier l'éducation supérieure et technologique ;
- Création pourquoi pas d'une Université d'Etat ;
- Financement des recherches.

VI.1.1.7 - Organisation de la commercialisation des produits du Département du Haut-Nyong

- Commercialisation des produits alimentaires ;
- Commercialisation du bétail et sous-produits ;
- Commercialisation des produits artisanaux ;
- Commercialisation des aliments transformés ;
- Commercialisation de la culture du Département du Haut-Nyong.

IV.1.2 - Problèmes

Les principaux problèmes de la base de l'économie de la ville d'Abong-Mbang se caractérisent par:

- Une économie faible et instable ;
- Chômage galopant ;

- Pauvreté galopante ;
- Planification et organisation insatisfaisantes de l'économie urbaine ;
- Bas niveau de formation du capital local ;
- Initiatives d'investissement par actions qui peuvent mobiliser les capitaux locaux et attirer les capitaux externes limités ;
- Conservation des produits alimentaires.

IV.1.3 - Objectifs

- Stabiliser et renforcer l'économie urbaine ;
- Réduire raisonnablement le chômage ;
- Réduire raisonnablement la pauvreté ;
- Utiliser de façon optimale les ressources naturelles disponibles et les opportunités ;
- Développer les initiatives fortes d'investissement par actions.

VI.1.4 - Orientations politiques

- Evoluer des entreprises individuelles et les petites entreprises vers la gestion et les investissements par actions où les gestionnaires expérimentés et compétents utilisent les capitaux pour générer et redistribuer les profits ;
- Développer les capacités de gestion locales ;
- Encourager la concurrence loyale dans les opérations d'investissement ;
- Mobiliser les capitaux locaux ;
- Attirer les capitaux locaux ;
- Chercher les marchés profitables pour les produits locaux.

IV.1.5 - Orientations stratégiques

Les stratégies pour le développement d'une base économique solide pour Abong-Mbang doivent:

- Ajouter une valeur aux produits primaires du Département du Haut-Nyong à travers la transformation ;
- Augmenter le niveau et améliorer la qualité du secteur de services ;
- Développer et renforcer les secteurs tertiaires et quaternaires ;
- Encourager un développement industriel ;
- Capitaliser les versements remis par les élites ;

- Attirer les investissements externes et étrangers dans la Département du Haut-Nyong ;
- Modes de financement de l'économie Départementale ;
- Créer un marché Départemental des capitaux ;
- Obtenir des parts justes des investissements publics ;
- Développer les initiatives fortes d'investissement par actions.

IV.1.6 - Résultats attendus

- Augmenter la productivité des capitaux locaux, ressources humaines et de la terre ;
- Bénéfices équitables pour augmenter la production des biens et services ;
- Réduction des niveaux de pauvreté ;
- Chômage réduit.
- bang et les populations concernées sont directement responsables de leur gestion financière. Cependant, ils doivent travailler en étroite collaboration avec les représentants élus de la population, les autorités de supervision, les services sectoriels du gouvernement et les bailleurs de fonds.

IV.3 - PARTENARIAT

IV.3.1 - LES PRINCIPAUX PARTENAIRES DE LA COMMUNE COMPRENNENT

- Les représentants élus de la population ;
- Les autorités de supervision ;
- Les services déconcentrés du gouvernement ;
- Les autorités traditionnelles ;
- Les organisations de la société civile ;
- Les organisations non gouvernementales ;
- Les organisations de base de la communauté ;
- Les opérateurs économiques ;
- Les corps professionnels tels que l'ordre national des urbanistes, architectes, ingénieurs, géomètres et experts fonciers ;
- Les autres communes et les bailleurs de fonds.

Les principaux problèmes du partenariat de la Commune comprennent un partenariat faible, non pérenne et stérile qui sont largement dus aux relations publiques médiocres.

La Commune d'Abong-Mbang et ses populations ont besoin de galvaniser l'implication et la participation effective de ses partenaires locaux et externes. Pour le faire, ils ont besoin de:

- Effectuer un inventaire de tous ses partenaires potentiels ;
- Créer des forums de collaboration et de concertation ;
- Préparer et signer des mémorandums de compréhension avec chaque partenaire impliqué ;
- Préparer et respecter les procédures opérationnelles de partenariat avec les partenaires locaux, nationaux et extérieurs.

Les expériences du PACDDU travaillant avec les communes, la société civile, ONG, les opérateurs économiques, les services déconcentrés du gouvernement, les autorités administratives, les associations locales de développement et les autres bailleurs de fonds doivent être imitées par la commune.

IV.4 - GOUVERNANCE LOCALE

Une gouvernance locale effective à la Commune d'Abong- Mbang est entravée par les intérêts politiques conflictuels, une transparence inadéquate et un manque de forums de collaboration et de participation pérennes.

La mise en œuvre de ce plan d'aménagement stratégique devra dépendre du développement d'un cadre institutionnel fonctionnel de la gouvernance locale. Ces cadres institutionnels devront inclure:

- La création d'un comité local de planification à l'intérieur de chaque quartier;
- La création d'une commission de planification et d'aménagement de ville pour coordonner l'aménagement;

- La création d'une commission de planification et d'aménagement de la ville
 - pour coordonner et harmoniser la planification et l'aménagement de la commune d'Abong- Mbang (Zone Urbaine et Zone Rurale).
- L'établissement des mécanismes fonctionnels de financement de l'urbanisation et de l'aménagement urbain ;
- La création d'un forum pour le développement de la base économique de le Nyong et ses affluents- et de la Commune d'Abong- Mbang;
- La définition et l'application des procédures opérationnelles pour:
 - L'urbanisme ;
 - L'aménagement urbain ;
 - Le contrôle de l'aménagement.
- Il est fortement recommandé que les autorités de planification et les comités aient les représentants équilibrés de(s):
 - Élus de la population ;
 - Opérateurs économique locaux ;
 - Exécutifs communaux locaux et de la ville ;
 - Gouvernement ;
 - Société civile.

Cependant, pour assurer la continuité, la pérennité et le niveau de compte-rendu, ils doivent être présidés par des personnalités indépendantes et les professionnels avec les visions claires et l'engagement dans l'aménagement de la zone. Dans ce cas, les études spécifiques et les recommandations doivent être faites sur la création et le fonctionnement de ces organes propos.

Tableau 46 : Programme de développement de l'économie de la ville

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
080	Base de l'économie urbaine et développement institutionnel	2012-2015	Aucune structure appropriée pour la base de l'économie	Etablir une structure pour le développement de la base de l'économie	-50 000 000	*
081	Base de l'économie					
0811	Développement d'une base industrielle pour	2012-2012	Base de l'économie faible	Effectuer une étude de faisabilité sur la base industrielle Acquérir et aménager le site industriel Créer des arrangements pour l'investissement dans l'aménagement industriel	15 000 000	*
0812	Créer un cadre pour le développement industriel	2020-2012	Absence d'un forum pour le développement industriel	Faire recours aux services d'un consultant sur la planification et le développement industriel	8 000 000	*
0820	Finances locales		Fonds inadéquats			
0821	Diversification des sources des finances communales	2012-2020	Sources limitées	Créer un syndicat des conducteurs de moto taxi Subventionner les cultivateurs de café	5 000 000	*

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
				Projets générateurs de revenue Augmenter les subventions directes du Gouvernement à la Commune Vente des obligations (titres) des Commune Augmenter la participation des Commune dans les investissements par actions Attirer plus de financements extérieurs Attirer les prêts commerciaux pour les projets générateurs de revenus Renforcer le jumelage avec les autres Communes		
0830	Partenariat		Guides et procédures de partenariat claires non	Créer un bureau des relations publiques à la. Simplifier les guides de partenariat	-	Commune d'Abong-Mbang
0831	Identification des partenaires potentiels pour la Commune :	2012-2020	Relations avec le public faibles	Faire une enquête des partenaires locaux. Encourager le partenariat	5 000 000	*
0832	Développement des relations	2012-2011	Partenaires	Créer des canaux	6 000 000	*

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
	publiques entre la Commune et les Communes voisines		potentiels et leurs intérêts non clairement identifiés	d'information sur la gestion de la		
0833	Définir clairement les guides et procédures pour le partenariat	2012-2012		Partenariat privé/public et partenariat public/public	3 000 000	
0840	Gouvernance locale					
0841	Création de cadre de concertation au niveau des Commune et les populations concernées : Création des comités de planification des Commune Création d'une commission de planification et d'aménagement de la	2012-2020	Rôles et responsabilités non clarifiés Transparence inadéquate Système de rendre compte inadéquat Procédures opérationnelles de prise des décisions non claires Mauvaise coordination Parties prenantes non complètement impliquées	Réviser les critères d'évaluation de la gouvernance locale Faire recours aux services d'un consultant expérimenté pour faire des études et faire des propositions La Commune doit adopter les propositions Obtenir l'approbation du gouvernement Mettre en œuvre les propositions approuvées Implication des parties prenantes	5 000 000	* Préfecture du -
	Création d'une commission d'utilité publique de la Commune d'Abong- Mbang					
	Création de la commission métropolitaine de planification et d'aménagement du -					*
	Création d'un forum pour le					

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
	développement de la base économique de la					
0842	Améliorer le service de planification et d'aménagement de la ville	2012-2020	Personnel inadéquat, mal formé et inexpérimenté	Etablir un pour la	10 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0843	Définir et mettre en œuvre les procédures opérationnelles de planification, d'aménagement et de contrôle		Services chevauchés et conflictuels	Rôles et responsabilités clairement définies et simplifiés		*
0844	Création d'un service des relations publiques de la ville	2020	Niveau communal proposé	Etablir aux niveaux de la Commune et dess	5 000 000	*
0845	Créer un service des données SIG et informations de la ville	2020		Acquérir les équipements et former le personnel pour utiliser la technologie moderne Acquérir les images satellitaires en Janvier 2020 Digitaliser les images et développer la base de données	15 000 000	*
	Total				77 000 000	

**CHAPITRE V - ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR UNE
MAITRISE DU PLAN D'OCCUPATION DU SOL**

V.1 - SUR L'ETAT ACTUEL DE L'AMENAGEMENT URBAIN A ABONG-MBANG

L'état de l'aménagement urbain à Abong-Mbang est caractérisé par les situations indésirables suivantes :

- Un environnement urbain insalubre ;
- Un environnement urbain insécurisant ;
- Une pauvreté urbaine galopante ;
- Une utilisation irrationnelle des rares ressources disponibles ;
- Un accès inéquitable aux opportunités disponibles ;
- Un environnement urbain inconfortable et non convenable ;

Une perte du patrimoine culturel et historique.

La dégradation continue des différents aspects de l'environnement urbain contribue à ces états indésirables. La dégradation continue de l'environnement urbain peut être attribuée aux causes directes suivantes :

- Gestion insatisfaisante des terrains urbains ;
- Mauvais état des réseaux urbains et infrastructures ;
- Mauvais état de l'habitat urbain ;
- Mauvais état des équipements urbains publics et communautaires ;
- La destruction de l'environnement naturel.

Les causes indirectes de la dégradation de l'environnement urbain comprennent :

- Une planification et une programmation insatisfaisantes de l'aménagement urbain ;
- Les politiques et stratégies de l'aménagement urbain inadéquates et inappropriées ;
- Un personnel de l'aménagement urbain inadéquat, mal formé et inexpérimenté ;
- Des finances locales incertaines et instables ;
- Des finances locales faibles et instables ;
- Une gouvernance locale ineffective.

V.2 - SUR L'ÉTAT DESIRABLE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Un état désirable de l'aménagement urbain à Abong-Mbang requiert que les actions doivent être prises pour transformer les situations indésirables actuelles en situations désirables suivantes :

- Assurer un environnement urbain salubre ;
- Assurer un environnement urbain sécurisant ;
- Réduire raisonnablement la pauvreté urbaine ;
- Utiliser rationnellement les ressources publiques et privées disponibles ;
- Assurer un accès équitable aux opportunités urbaines disponibles ;
- Augmenter raisonnablement le niveau de confort et de commodité ;
- Protéger et conserver l'héritage culturel et historique ;
- Assurer une stabilité sociale urbaine.

Pour parvenir aux issues désirables ci-dessus, les efforts doivent être faits pour arrêter et réduire raisonnablement la dégradation de l'environnement urbain à travers les actions suivantes :

- Assurer une gestion satisfaisante des terrains urbains ;
- Assurer une gestion continue des terrains urbains ;
- Ces terrains étant tels que indiqués dans le tableau ci-dessous
 - Assurer une amélioration continue de l'état des réseaux et infrastructures urbains ;
 - Améliorer la qualité de l'habitat existant et augmenter continuellement l'offre de l'habitat pour faire face aux besoins et demandes ;
 - Améliorer l'état des équipements publics et communautaires existants et augmenter continuellement le niveau et leurs capacités pour faire face aux besoins et demandes ;
 - Contrôler la destruction de l'environnement naturel.

Cependant, les points ci-dessus peuvent être réalisées à travers :

- L'assurance d'une planification et une programmation de l'aménagement urbain satisfaisantes et continues ;
- La fourniture des politiques et stratégies de l'aménagement urbain adéquates et appropriées pouvant être largement comprises ;

- La fourniture d'un personnel adéquat, bien formé et expérimenté au niveau communal et à des hauts niveaux de prise des décisions ;
- La fourniture d'une base des finances locales stables et sûres pour soutenir la planification et l'aménagement urbains ;
- L'assurance d'une base de l'économie forte, stable et durable ;
- L'assurance d'une gouvernance locale efficiente, effective et répondante.

V.2.1 - ACTEURS

La ville d'Abong-Mbang doit avoir la responsabilité générale de développer la base économique de la localité. Cependant, ceci doit être fait en collaboration avec:

- La chambre du commerce et des industries ;
- Les banques commerciales ;
- Les unions des coopératives d'épargne et de crédit ;
- Les GIC ;
- Les établissements de transfert d'argent ;
- Le ministère en charge de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Le ministère en charge des échanges, du commerce et des industries.

V.2.2 - FINANCES LOCALES

V.2.2.1 - ASPECTS DES FINANCES LOCALES

Les principaux aspects des finances locales comprennent:

- Sources de revenu de la Commune;
- Niveau de revenus de la Commune;
- Dépenses de la Commune ;
- Dépenses de fonctionnement;
- Dépenses d'investissement;
- Gestion des finances de la Commune.

V.2.2.2 - DEFINITION DU PROBLEME

Les problèmes clés des finances de la Commune comprennent:

- Sources de revenu de la Commune restreintes et limitées ;
- Fuites dans les revenus de la Commune;

- Revenus de la Commune inadéquats ;
- Budgétisation de la Commune non réaliste ;
- Dépenses récurrentes excessives de la Commune;
- Dépenses d'investissement inadéquates ;

Allocation des dépenses d'investissement mal équilibrée pour:

- Maintenance ;
- Études et planification ;
- Aménagement ;
- Investissement ;
- Gestion inefficace des finances de la Commune.

V.2.3 - GUIDES DE GESTION DES FINANCES DE LA COMMUNE

Augmenter le niveau et stabiliser les revenus de la Commune par:

- Bâtir la confiance du public sur la commune ;
- Réduire les fuites des revenus de la Commune ;
- Diversifier les sources de revenus de la Commune;
- Projets générateurs de revenus ;
- Augmenter les subventions directes du gouvernement à la commune;
- Vente des obligations (titres) de la Commune ;
- Augmenter la participation de la Commune dans les investissements par actions ;
- Attirer plus de financements extérieurs ;
- Attirer les prêts commerciaux pour les projets générateurs de revenus ;
- Renforcer le jumelage avec les autres communes tant au niveau local, national qu'international
- Assurer une budgétisation et des dépenses réalistes et équilibrées pour:
 - Dépenses récurrentes
 - Dépenses d'investissement pour:
 - Maintenance ;
 - Etudes et planification ;
 - Projets d'aménagement ;
 - Investissement.

Améliorer la gestion des finances de la Commune à travers:

- Augmentation du niveau de transparence dans la gestion financière ;
- Augmentation du niveau de rendre compte vis-à-vis du public ;
- Pratique de gestion participative des finances de la Commune en impliquant, les représentants élus du peuple et les services locaux du Gouvernement

ANNEXE

- **DOCUMENT GRAPHIQUE**

- **FICHE DES PROJETS**

- **REGLEMENT D'URBANISME**